



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

de l'Assemblée

Le mardi 26 mars 2002 — Vol. 37 N° 81

**Présidente de l'Assemblée nationale:  
Mme Louise Harel**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
880, avenue Honoré-Mercier, bureau 195  
Québec, Qc  
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes  
Numéro de convention: 40010195

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

## Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 26 mars 2002

### Table des matières

#### Affaires du jour

##### Affaires prioritaires

Reprise du débat sur la motion de la ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure	5317
M. Henri-François Gautrin	5317
Motion de censure	5320
Mme Solange Charest	5320
M. Jean-Marc Fournier (suite)	5321
M. Benoît Laprise	5324
M. Geoffrey Kelley	5325
Motion de censure	5327
Mme Jocelyne Caron	5327
M. Norman MacMillan	5330
Mme Lucie Papineau	5332

Présence de M. Thanh Quang Trinh, ambassadeur de la République socialiste du Viêt-nam, et de M. Vu Huy Hoang, vice-ministre de Planification et d'Investissement de la République socialiste du Viêt-nam	5334
--	------

#### Affaires courantes

5334

Dépôt de documents	5334
Message du lieutenant-gouverneur	5334
Crédits pour l'année financière 2002-2003	5334

Présence du ministre des Transports du Manitoba, M. Steve Ashton	5334
--	------

Présence de la consule des États-Unis à Québec, Mme Susan Keogh-Fisher	5334
--	------

##### Dépôt de documents

Message du lieutenant-gouverneur	
Crédits pour l'année financière 2002-2003 (suite)	
Renvoi à la commission plénière	5334
Rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique intitulé <i>Agir pour de meilleurs services aux citoyens</i>	5334
Rapports sur la procédure d'examen des plaintes des régies régionales de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre et de Lanaudière et tableau 8 à la suite d'un erratum au rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec	5334
Avis de classement du cinéma Le Château à Montréal	5335
Réponse à une question inscrite au feuilleton	5335
Préavis d'une motion des députés de l'opposition	5335

##### Dépôt de rapports de commissions

5335

Examen des orientations, des activités et de la gestion de l'Inspecteur général des institutions financières	5335
Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission des valeurs mobilières	5335
Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société d'habitation du Québec	5335
Étude détaillée du projet de loi n° 49 — Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec	5335

##### Questions et réponses orales

5335

Demande d'enquête concernant des allégations relatives à la Société des alcools du Québec	5335
M. Jacques Dupuis	5335
Mme Pauline Marois	5335

## Table des matières (suite)

Demande d'enquête sur le comportement de certains membres du Parti libéral du Québec à l'égard de la Société des alcools du Québec	5336
M. Jacques Dupuis	5336
M. Bernard Landry	5336
M. Jacques Dupuis	5336
M. Bernard Landry	5336
Crédits alloués pour la réorganisation des services de santé de première ligne	
M. Jean-Marc Fournier	5336
M. François Legault	5336
Financement des établissements de santé	
M. Jean-Marc Fournier	5337
M. François Legault	5337
M. Jean-Marc Fournier	5337
M. François Legault	5337
Mesures d'aide envisagées à l'égard de l'industrie du bois d'oeuvre	
M. Mario Dumont	5338
M. François Gendron	5338
M. Mario Dumont	5338
M. François Gendron	5339
M. Mario Dumont	5339
M. François Gendron	5339
Plan d'action concernant l'augmentation des coûts du régime d'assurance médicaments	
Mme Julie Boulet	5339
M. François Legault	5339
Mme Julie Boulet	5339
M. François Legault	5340
M. Jean-Marc Fournier	5340
M. François Legault	5340
Crédits alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec	
Mme Line Beauchamp	5340
Mme Diane Lemieux	5340
Mme Line Beauchamp	5340
M. Bernard Landry	5341
Mme Line Beauchamp	5341
Mme Diane Lemieux	5341
Répartition des compressions budgétaires	
M. Pierre Marsan	5341
M. Joseph Facal	5341
M. Pierre Marsan	5342
M. Joseph Facal	5342
Qualité du service à la clientèle du ministère du Revenu	
Mme Diane Leblanc	5342
M. Guy Julien	5342
Mme Diane Leblanc	5343
M. Guy Julien	5343
Litige entre le Québec et l'Ontario sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans le secteur de la construction	
M. Benoît Pelletier	5343
M. Jean Rochon	5343
M. Benoît Pelletier	5343
M. Jean Rochon	5344
M. Roch Cholette	5344
M. Jean Rochon	5344
Avis touchant les travaux des commissions	5344
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	5345

## Table des matières (suite)

<b>Affaires du jour</b>	5345
Affaires prioritaires	
Reprise du débat sur la motion de la ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure	5345
M. Guy Lelièvre	5345
M. Mario Dumont	5346
M. Marc Boulianne	5348
Poursuite du débat en commission parlementaire	5349
Projet de loi n° 66 — Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires	
Adoption du principe	5349
M. Sylvain Simard	5349
M. Yvon Marcoux	5350
Mme Margaret F. Delisle	5353
Mise aux voix	5355
Renvoi à la commission de l'éducation	5355
Projet de loi n° 65 — Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	5355
M. Henri-François Gauthier (suite)	5355
M. Roch Cholette	5357
Mme Fatima Houda-Pepin	5360
Mise aux voix	5363
Renvoi à la commission des finances publiques	5363
Débats de fin de séance	5363
Crédits alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec	5363
Mme Line Beauchamp	5363
Mme Diane Lemieux	5364
Mme Line Beauchamp (réplique)	5365
Répartition des compressions budgétaires	5365
M. Pierre Marsan	5365
M. Joseph Facal	5366
M. Pierre Marsan (réplique)	5367
Crédits alloués à la santé et aux services sociaux	5367
M. Jean-Marc Fournier	5368
M. François Legault	5368
M. Jean-Marc Fournier (réplique)	5369
<b>Ajournement</b>	5370



Le mardi 26 mars 2002

*(Dix heures quatre minutes)*

**Le Vice-Président (M. Beaulne):** Alors, chers collègues, nous allons nous recueillir un instant. Je vous remercie.

### Affaires du jour

#### Affaires prioritaires

#### Reprise du débat sur la motion de la ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure

Alors, ce matin, à l'article 1 du feuillet, aux affaires prioritaires, l'Assemblée reprend le débat ajourné le 21 mars dernier sur la motion de Mme la vice-première ministre et ministre d'Etat à l'Economie et aux Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement ainsi que sur les motions de censure de Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys et de Mme la députée La Pinière.

Je vous informe qu'il y a 4 h 26 min d'écoulées à la première étape du débat. Il reste donc un total de 2 h 19 min de réparties comme suit: 1 h 6 min 30 s au groupe parlementaire formant le gouvernement; 1 h 2 min 30 s au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 10 min au député indépendant. Tout en vous rappelant que les interventions sont limitées à 30 minutes, j'invite maintenant le député de Verdun et vice-président de la commission des institutions à s'adresser à nous. M. le député.

#### M. Henri-François Gautrin

**M. Gautrin:** Je vous remercie, M. le Président. Je vais limiter mon intervention à un seul secteur du discours du budget, celui qui porte sur les biotechnologies, M. le Président. Je suis extrêmement déçu des choix que le gouvernement fait dans le discours du budget pour le développement des biotechnologies et je vais vous le démontrer en cours de route. Je suis déçu des choix qui sont faits par ce gouvernement et surtout des choix des mesures absolument nécessaires qui ne sont pas mises de l'avant.

Alors, comme tout le monde, lorsque nous avons écouté le discours du budget, lorsque nous avons vu qu'accompagnait le discours du budget un document qui s'appelait *Agir, Appui au secteur des biotechnologies*, tout le monde qui s'intéresse au développement du Québec ne pouvait que s'en réjouir, jusqu'au moment où vous avez commencé, où ils ont commencé à feuilleter le document. Et je vais vous expliquer, M. le Président, que ce document, malheureusement, ne contient soit des mesures... rien, c'est-à-dire des mesures qui étaient déjà existantes, soit des mesures qui sont inutiles ou à effet pervers, M. le Président, et qui ne serviront strictement qu'à développer l'immobilier, et n'a pas, à l'intérieur de ces mesures, lorsqu'on veut développer le secteur des

biotechnologies, les lignes directrices... des mesures en appui aux lignes directrices qui avaient constitué la politique de ce gouvernement lorsque ce gouvernement avait déposé la politique de la science et de l'innovation, et qu'on n'est pas en train actuellement d'aller dans cette direction.

M. le Président, deux éléments sont à l'intérieur. Le premier, c'est qu'on dit qu'il faut soutenir, dans l'industrie des biotechnologies, ce qu'on appellerait «des investissements de troisième niveau», c'est-à-dire les investissements dans les sociétés de biotechnologie lorsqu'elles arrivent à la commercialisation de leurs produits. Alors, M. le Président, à cet effet-là, la ministre, à grand renfort de trompette, a annoncé une mesure qui s'appelait Bio-Levier, et j'ai entendu un certain nombre des parlementaires ministériels se féliciter de cette nouvelle mesure, Bio-Levier, croyant de bonne foi qu'il y avait de l'argent neuf actuellement pour soutenir le développement des biotechnologies. On parle d'ailleurs d'un 100 millions de donnés à Bio-Levier pour soutenir les entreprises de biotechnologie dans la commercialisation de leurs produits.

Le malheur, M. le Président... il y en a deux. Il y en a deux. Premier malheur, c'est qu'il n'y a aucun crédit neuf à l'intérieur de Bio-Levier. Si vous prenez la peine — ce que peu de personnes font — de lire les documents comme les renseignements additionnels au budget, vous verriez... et je vous fais référence, M. le Président, à la page 4 et 14 des Renseignements additionnels, lorsqu'on voit qu'est-ce que va être Bio-Levier. Alors, Bio-Levier, ce n'est strictement qu'une nouvelle appellation d'un programme qui existe déjà, qui était à l'intérieur du programme FAIRE. Le programme FAIRE, si vous le savez M. le Président, et je vais vous... ici, le programme FAIRE, c'était le programme qui était mis de l'avant pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi, qui est géré par le ministère de l'Industrie et du Commerce et qui aide actuellement, en aidant, en faisant des prêts aux entreprises, aide à la relance de l'emploi. Or, les 100 millions du programme de Bio-Levier sont strictement pris à même les crédits du programme FAIRE. C'est à la page... dans les renseignements complémentaires.

Donc, essentiellement, toute cette annonce vide, c'est qu'on est en train de préciser, préciser, à l'intérieur de l'enveloppe de FAIRE, ce que... une enveloppe pour le secteur des biotechnologies. Vous le savez parfaitement, M. le Président, déjà, actuellement, les entreprises de biotechnologie avaient accès au programme FAIRE et s'en servaient d'une manière relativement importante. Alors, on est donc en train de ne rien faire, lorsque... et excusez-moi le jeu de mot, on est en train de ne rien faire avec de Bio-Levier.

● (10 h 10) ●

Deuxièmement, M. le Président, et vous connaissez le secteur, vous venez du secteur financier, vous savez que, dans le secteur du capital de risque, il ne manque pas, dans le secteur des biotechnologies, de capital. Je vais vous faire une liste, un résumé des

sociétés qui agissent, qui interviennent soit dans le biopharmaceutique, soit dans les biotechnologies, pour soutenir la commercialisation: vous avez SGF Santé; vous avez le fonds de la FTQ Santé; vous avez T2C2Bio; vous avez BioCapital; vous avez, dans le secteur de la nutrition, vous avez la SGF SOQUIA; SGF REXFOR; vous avez la FTQ Environnement; vous avez Énergie Capital; vous avez Sofinov; vous avez Investissement Desjardins; vous avez BDC; là, vous avez évidemment le programme FAIRE et vous avez les fonds régionaux de la FTQ et de la CSN. Donc, il ne manque pas, M. le Président, à l'heure actuelle de capital actuellement pour investir dans la commercialisation des biotechnologies. Et ce qu'on annonce à grands renforts, qui n'est strictement qu'une spécialisation du programme FAIRE, est une mesure parfaitement inutile à l'heure actuelle.

Deuxième élément, et là c'est beaucoup plus grave, beaucoup plus grave, M. le Président... Je vois la députée de Rimouski, je vais m'adresser à la députée de Rimouski spécifiquement. C'est beaucoup plus grave à l'heure actuelle, ce qu'on est en train de mettre de l'avant. On est en train de faire du développement immobilier lorsqu'on veut strictement faire, à l'heure actuelle, du développement, de l'innovation et de la recherche. On est en train, dans le secteur des biotechnologies, M. le Président, de faire la chose suivante: on crée des zones, on crée des zones, qu'on va appeler des centres de développement des biotechnologies, et après on aura des zones de biotechnologies. Ça veut dire que, dans certaines zones, dans certaines portions de territoires, les compagnies qui viendront s'y installer auront des dégrèvements d'impôt. Je pourrais appeler le type de dégrèvement d'impôt qu'il y aura... par exemple, les congés d'impôt de 40 % sur les taxes sur le capital, les crédits d'impôt sur les coûts des équipements — quoique, déjà, ces crédits d'impôt existaient, M. le Président, c'est une mesure qu'on est en train de recycler, qui existait déjà — le congé fiscal de cinq ans sur les spécialistes étrangers — bon, on l'avait déjà, le congé fiscal de cinq ans sur les chercheurs étrangers.

Mais le problème, le problème, M. le Président, c'est qu'on est en train de dire: Si vous avez une entreprise, vous voulez développer une entreprise de biotechnologie, vous ne pouvez avoir accès, vous ne pouvez avoir accès à ces généreuses mesures de crédits d'impôt. Et nous convenons tous ici, dans cette salle, qu'il y a des freins, des freins au développement, que la taxe sur les entreprises, sur le capital des entreprises, est un frein au développement; j'en suis conscient, et on devrait l'abolir, on devrait essayer de... du moins, sinon l'abolir, du moins la réduire au minimum. Je suis conscient aussi que la fiscalité sur les particuliers est un frein pour faire venir actuellement des chercheurs étrangers et des experts étrangers. Mais pourquoi limiter cela à des morceaux de territoire?

J'interpelle et j'ai interpellé volontairement la députée de Rimouski parce qu'elle sait, elle sait à l'heure actuelle que, dans le secteur des biotechnologies, il y a un énorme potentiel dans ce que je pourrais appeler les molécules qui viendront de la biologie marine, que la biologie marine normalement doit se développer et pourra se développer éventuellement dans la région de Rimouski parce que c'est là, naturellement, que vous

avez actuellement les... et à l'Université du Québec à Rimouski et dans les centres de recherche gouvernementaux qui voisinent l'Université du Québec à Rimouski, et avec l'aide du centre de liaison et de transfert qui est le Centre québécois de valorisation de la biomasse, vous développez dans cette région-là un potentiel sur l'utilisation des molécules issues du milieu marin, M. le Président.

Mais, si on continue dans ce développement qui est fait par ce gouvernement, qui est non pas un soutien à l'innovation, mais qui est un soutien au développement immobilier, un soutien au développement immobilier... On va dire que, si vous n'êtes pas dans une zone désignée, c'est-à-dire soit dans la région de Saint-Hyacinthe, soit dans la région de Sherbrooke, ou dans la région de Laval, parce que Laval, c'est déjà une zone désignée pour les biotechnologies, vous ne pouvez pas, à ce moment-là, bénéficier de ces généreux crédits d'impôt. Donc, vous êtes en train de défavoriser au départ — et vous le comprenez facilement, M. le Président — vous êtes en train de défavoriser au départ certaines régions.

Ce n'est pas nouveau, ce que je vous dis à l'heure actuelle. Le rapport du Conseil de la science et de la technologie, qui parlait des régions innovantes, avait déjà soulevé ce problème lorsqu'on parlait encore de mélange de développement immobilier avec le développement de l'innovation. Et voici, je me permets de vous lire un passage, que vous connaissez certainement, c'est le *Rapport de conjoncture 2001*. Et vous savez, à l'heure actuelle, M. le Président, parce que vous connaissez bien la situation économique, que le défi, le défi du Québec en ce qui touche les politiques d'innovation, c'est d'abord faire en sorte que les régions du Québec puissent devenir des régions innovantes, c'est d'abord faire en sorte que les petites et moyennes entreprises puissent devenir des petites et moyennes entreprises innovantes. Et les dépenses de recherche et de développement — vous le savez parfaitement, M. le Président — sont principalement concentrées dans les grandes entreprises. Et le défi des gouvernements, quels qu'ils soient, à l'heure actuelle, c'est de faire en sorte que les petites et moyennes entreprises puissent devenir des petites et moyennes entreprises innovantes.

Alors, je vous lis ce que disait le *Rapport de conjoncture* du Conseil de la science et de la technologie. Il disait cette chose-ci: «Le développement des CNE — c'est les carrefours de la nouvelle économie — et des CDTI — on n'avait pas, à l'époque, de carrefours des biotechnologies — importe dans les régions où ils s'implantent des activités industrielles prédéterminées qui peuvent être étrangères aux axes de développement privilégiés par les acteurs régionaux. De ce point de vue, ces programmes peuvent constituer une limitation à l'essor des systèmes régionaux d'innovation — alors — au lieu de miser sur la spécificité du tissu productif régional pour en stimuler le développement.»

Vous comprenez facilement, M. le Président, ce ne sont pas les fonctionnaires à Québec qui doivent décider quels sont les éléments porteurs. Ce ne sont pas les fonctionnaires à Québec qui doivent décider, dans une économie, dans quel endroit telle ou telle entreprise sera un succès, c'est le marché. Le rôle du gouvernement est d'abord et avant tout d'accompagner, de

soutenir les secteurs de l'économie pour permettre qu'émergent, peut-être dans des régions auxquelles vous n'avez aucunement pensé, qu'émergent à ce moment-là des compagnies éminemment productives qui seront des succès. On n'a absolument pas cela dans ce qui est proposé, on a du développement immobilier, on a de l'aide aux petits amis. On a absolument une vision rétrograde, contraire même à la politique de la science et de la technologie qui avait été faite par quelqu'un pour qui j'ai beaucoup de respect, qui est le député de Charlesbourg, avec qui le monde de la recherche, les gens qui travaillaient dans l'innovation, avait collaboré.

M. le Président, vous savez comme moi que ce qui est la colonne vertébrale du développement et de l'innovation au Québec, ce qui est la colonne vertébrale du développement et de l'innovation au Québec, c'est d'abord et avant tout les centres de liaison et de transfert, c'est les centres collégiaux de transfert technologique. Là se trouve la colonne vertébrale qui permettra, normalement, de pouvoir faire circuler les connaissances développées dans les universités et dans les centres de recherche vers les entreprises, permet aussi aux entreprises de pouvoir bénéficier des connaissances qu'il y a dans les centres de recherche pour pouvoir améliorer et leur gestion et leur production. Rien. Rien, M. le Président. Et ce que je suis en train de vous dire, ça n'a rien de génial, ça a déjà été reconnu. Ça fait longtemps que dans le discours, alors qu'il était ministre de la Recherche et de la Science, le député de Charlesbourg mettait de l'avant... Rien. Rien. Rien qui vient soutenir cette politique ne se trouve actuellement dans le discours budgétaire.

● (10 h 20) ●

Nous devrions en priorité, M. le Président, et vous le savez parfaitement, on devrait en priorité actuellement soutenir, soutenir ce développement ou le maintien dans ces centres de liaison et de transfert, ou centres collégiaux de transfert technologique, maintenir un volume minimal d'expertise. Malheureusement, on achète des appareils, mais on n'est pas capable actuellement de maintenir le personnel scientifique nécessaire pour faire ce lien, cette articulation. Au contraire, on s'en va, on s'embourbe. Je dis bien: On s'embourbe dans cette stratégie de développement immobilier, faisant croire qu'une stratégie de développement immobilier va correspondre à une stratégie de développement scientifique et technologique. C'est scandaleux, M. le Président.

C'est scandaleux, alors que, de bonne foi, ce gouvernement avait fait une réflexion avec l'ensemble de la population sur quelles devaient être les pistes de développement, d'innovation — et vous savez à quel point l'économie du savoir va être importante dans la croissance de l'économie québécoise de demain — c'est scandaleux qu'on s'embourbe dans cette voie sans issue plutôt que de soutenir réellement ce qui avait été un consensus établi au Québec.

Je me permettrai, M. le Président, de rajouter — ce n'est pas dans les biotechnologies, mais je permettrai de rajouter un élément — de rajouter une élément: on voit resurgir, on voit resurgir, non pas dans le discours de la ministre des Finances, mais dans les renseignements supplémentaires, un autre éléphant blanc pour la région de Québec qu'on appelle la Cité de

l'optique. Comprenez-moi bien, M. le Président, je ne suis pas du tout ici en train de critiquer l'INO et les travaux importants qui sont faits par l'INO. Je parle de cette espèce d'éléphant blanc qui n'a encore rien produit et qu'on appelle la Cité de l'optique et qui, bizarrement, bizarrement, M. le Président — parce que, premièrement, elle est gérée par des amis du régime et on est en train de vivre dans le royaume des amis — bizarrement, se voit attribuer, sans qu'il n'y ait aucune demande, sans qu'il n'y ait aucune réalisation, un million et demi, un million et demi, même pas annoncé par le ministre des Finances dans son budget, M. le Président. Mais il faut regarder les renseignements supplémentaires, et, moi, j'ai regardé les renseignements supplémentaires et j'ai remarqué qu'on a attribué à la Cité de l'optique un million et demi. Alors, vous voyez, M. le Président, où on en est. On reste à l'heure actuelle dans le développement qui est le développement purement de l'immobilier. On est en train d'avoir une vision de concentration, dans des morceaux de territoire, d'entreprises pour pouvoir bénéficier de crédits d'impôt, mais aucune vision globale.

Comprenez-moi bien, M. le Président, je ne nie pas, je ne nie pas que la fiscalité des entreprises est par trop lourde; je ne nie pas que la fiscalité des entreprises est un frein au développement; je dis: Vous ne pouvez pas alléger la fiscalité des entreprises strictement sur une portion de territoire. Allez-y dans un secteur donné, allez de l'avant avec l'ensemble des secteurs.

Il est absolument inacceptable que les... Je prends encore — parce que j'interpelle directement, actuellement, la députée de Rimouski... Il est inacceptable, inacceptable que les gens... le développement des biotechnologies marines qui vont pouvoir... les compagnies de biotechnologie marine qui vont pouvoir, qui essaient de s'implanter dans cette région — et Dieu sait l'effort qui est fait actuellement par le Centre québécois de valorisation de la biomasse pour développer cette filière qui, à mon sens, est extrêmement porteuse, et je suis sûr que la députée de Rimouski le sait, qui est extrêmement porteuse — bien, elles ne pourront pas, elles ne pourront pas, elles ne pourront pas bénéficier et compétitionner avec les autres entreprises, parce qu'elles ne sont pas dans une zone qu'un fonctionnaire fumeux, quelque part, perdu au ministère des Finances, a déterminé que c'était telle ou telle région, telle et telle portion de territoire qui était la portion de territoire où on avait le droit à...

**Des voix: ...**

**M. Gauthrin:** Non, non, dites-moi pas ça, parce que c'est scandaleux. On gaspille actuellement l'avenir, l'avenir d'une filière qui est porteuse, qui est extrêmement porteuse pour l'avenir du Québec, M. le Président, qui est la filière des biotechnologies. On va à contre-courant, on va contre ce qu'il fallait faire et, je le dis, on va contre réellement ce que le député de Charlesbourg et le groupe qui avait travaillé avec lui lorsqu'il était ministre d'Etat à la Recherche et à la Science avaient pensé, à savoir: structurer en réseau les centres de liaison et de transfert, les centres de recherche gouvernementaux, les centres collégiaux de

transfert technologique, de manière à avoir un... de transferts qui permettent de créer, de générer l'innovation dans les petites et moyennes entreprises.

### Motion de censure

M. le Président, je ne peux pas, je ne peux pas ne pas déposer une motion de censure, M. le Président, qui dit:

«Que l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son manque de vision dans le développement des biotechnologies au Québec.»

**Le Président (M. Beaulne):** M. le Président de Verdun, votre motion est déposée. J'invite maintenant la députée de Rimouski et secrétaire d'État à la Recherche, à la Science et à la Technologie à s'adresser à nous. Mme la députée.

### Mme Solange Charest

**Mme Charest:** Merci, M. le Président. M. le Président, si c'est ça, la vision du développement économique régional du Parti libéral, ils sont bons encore pour 10 ans dans l'opposition. Dieu merci! ce n'est pas la politique de notre gouvernement. Nous prenons des moyens et des mesures pour s'assurer que chaque région trouve son créneau, avec l'aide du support du gouvernement, et je suis très fière aujourd'hui de m'adresser à la population non seulement du comté de Rimouski, mais de tous les citoyens et citoyennes de la région du Bas-Saint-Laurent et de l'ensemble du Québec, sur l'énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement québécois.

Ce que je retire, M. le Président, de l'action gouvernementale du présent gouvernement et confirmé une fois de plus par le budget du 1er novembre dernier et de l'énoncé budgétaire du 19 mars courant, c'est que le gouvernement du Québec participe, je dis bien «participe», à la création de la richesse collective par l'adoption de mesures budgétaires adéquates. Il participe également au partage de la richesse notamment par des mesures budgétaires appropriées. L'énoncé budgétaire de la vice-première ministre confirme les efforts du gouvernement pour le développement économique du Québec en soutenant, et je dis bien «en soutenant», le développement régional et en accentuant le virage vers l'économie du savoir, et ce, pour toutes les Québécoises et pour tous les Québécois, quels que soient leur lieu d'origine, le lieu où ils habitent, où ils travaillent, où ils vivent, et ça, je pense que c'est tous les Québécois qui vont en profiter.

Dans un premier temps, j'aimerais qu'on se rappelle que le gouvernement a choisi de renforcer les économies locales par diverses mesures dans l'énoncé budgétaire, oui, mais aussi dans les budgets précédents, pas seulement dans le dernier énoncé. Pour créer et préserver des emplois en région, le gouvernement du Parti québécois a mis en oeuvre un plan d'investissements publics de 3 milliards de dollars. Après seulement quatre mois, c'est plus de 1 225 projets de construction, de rénovation, d'agrandissement, d'achat d'équipements, en santé, en éducation, en recherche, sur

le réseau routier, et j'en passe, qui sont déjà approuvés, et ce, dans toutes les régions du Québec.

N'oublions pas surtout la stratégie de développement des régions-ressources, mise de l'avant en mars 2001, de 800 millions de dollars pour six régions-ressources. De ce montant, 108 millions sont consacrés au développement de la région du Bas-Saint-Laurent. C'est majeur comme effort de soutien économique. L'automne dernier, c'est la Politique nationale de la ruralité qui a été adoptée et bien accueillie par nos concitoyens et concitoyennes: 90 millions de dollars gérés localement par les élus locaux de chacune des MRC concernées. Ce sont là d'importants investissements en région qui ont suscité la création de 3 000 emplois et le maintien de 2 000 autres. Les résultats sont déjà probants. Tout cela dépend de la vision à long terme du développement économique et social du Québec. Le gouvernement du Parti québécois a fait des choix stratégiques depuis son arrivée aux commandes de l'État. Le virage sur l'économie du savoir en est un éloquent.

La situation du Québec s'est considérablement renforcée au cours des dernières années, et ce, en grande partie grâce au virage vers l'économie du savoir. La recherche et le développement, l'innovation technologique sont des outils de développement structurants pour l'avenir du Québec. Nous devons tous être fiers aujourd'hui du chemin parcouru en ce sens et nous devons continuer à travailler ensemble en accentuant ce virage. Vous savez, il suffit dans bien des cas, M. le Président, d'un coup de pouce pour favoriser l'innovation et l'émergence de projets dans de nouveaux secteurs permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises du Québec.

Les carrefours de la nouvelle économie sont un des nombreux outils de développement axés sur le savoir et les nouvelles technologies. Les carrefours sont maintenant présents dans toutes les régions du Québec. Oui, c'est vrai, ils constituent un bel exemple de notre réussite en la matière. Et je vais vous donner, à titre d'exemple plus précis, M. le Président: Le carrefour de la nouvelle économie de Rimouski s'est vu octroyer, pour une troisième fois, beaucoup plus d'espace pour lui permettre d'accueillir de nouvelles entreprises accréditées. C'est plus de 400 emplois directs qui sont créés depuis un an et demi dans le carrefour de la nouvelle économie de Rimouski. En voilà, un exemple concret, vérifiable, des résultats des mesures proactives que le gouvernement du Québec a mises de l'avant pour aider les régions dans leur développement.

● (10 h 30) ●

Je vous dirais que, dans le même sens et pour permettre à nos entrepreneurs de démontrer que leurs produits sont novateurs, l'énoncé budgétaire bonifie également l'aide au programme de soutien aux vitrines technologiques par l'ajout de 15 millions de dollars, un programme qui a été mis sur pied en 1998 et qui a jusqu'ici servi à financer des projets générateurs de quelque 2 600 emplois. Dans son énoncé complémentaire, notre vice-première ministre et ministre des Finances a insisté plus particulièrement sur un domaine de l'économie du savoir des plus prometteurs, les biotechnologies. Et, contrairement à ce que disait le député de Verdun, je suis persuadée que ce que l'énoncé

budgétaire contient, il répond adéquatement aux demandes des entrepreneurs dans le domaine des biotechnologies. Et, vous savez, le Québec dispose à ce sujet d'atouts indéniables.

En annonçant trois mesures majeures pour assurer le développement de ce créneau stratégique pour notre économie, notre gouvernement agit rapidement et judicieusement, en tenant compte des besoins réels de l'industrie pour le secteur des biotechnologies. Les trois mesures qui sont mises de l'avant font suite à la sensibilité qu'a manifestée notre vice-première ministre aux doléances des entreprises des biotechnologies.

Nous avons aussi mis de l'avant, dans cet énoncé budgétaire, le programme de prêt qui s'appelle Bio-Levier, qui est doté d'une enveloppe initiale de 100 millions de dollars, qui sera administré par Investissement Québec. Et le programme, dans le fond, c'est très simple, ça consiste à appairer les mises de fonds d'investisseurs et ça vient en aide à plusieurs entreprises qui éprouvent souvent des difficultés à trouver des capitaux pour poursuivre leurs recherches.

Vous savez, pour chaque ronde de financement d'au moins 7 millions de dollars complétée avec l'apport minimum de 20 % de capital étranger, l'entreprise de biotechnologies pourra emprunter à Investissement Québec jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars. Le prêt comporte aussi un congé de remboursement des frais d'intérêts pendant trois ans — ce qui n'est pas négligeable, M. le Président — au cours desquels ces frais seront capitalisés. Le prêt devra être remboursé dans un horizon maximal de 10 ans. Et, pour les entreprises qui n'auront pu trouver d'investisseurs étrangers, Investissement Québec se montrera disposée à avancer 0,20 \$ pour chaque dollar trouvé. Voilà un moyen concret d'aider, soutenir et d'encourager les entreprises de biotechnologies.

Nous avons aussi mis sur pied deux nouveaux centres de développement des biotechnologies. Vous le savez, il y en a un à Sherbrooke dans les sciences de la vie et l'autre, à Saint-Hyacinthe, dans le domaine de l'agroalimentaire et du vétérinaire. De plus, on a prévu le nouveau pôle de développement des aliments fonctionnels et nutraceutiques dans la région de Québec. Ce centre a été confirmé, et je pense que toute la population de la capitale nationale s'est sentie heureuse de cette annonce. Et ça confirme aussi le volet... ce volet-là pour la capitale nationale en termes de créneau de développement important pour l'avenir. Vous savez, agir avec des mesures structurantes, quel que soit le lieu ou le domaine d'activité économique, en créant de la richesse, mais aussi en la partageant, c'est ce que fait le gouvernement du Québec.

Et ceci m'amène à souligner également les efforts du gouvernement pour favoriser une société plus solidaire en adoptant des mesures vraiment appropriées. Au cours des dernières années, notre gouvernement a multiplié les actions pour s'assurer que les citoyens et citoyennes bénéficient pleinement de la prospérité. Nous entendons continuer à miser sur les valeurs de solidarité sociale des Québécoises et des Québécois. L'énoncé budgétaire comporte d'importantes mesures de lutte à la pauvreté. Quatre nouvelles mesures viennent une fois de plus confirmer l'intention gouvernementale,

la volonté politique du gouvernement de faire de la lutte à la pauvreté une priorité.

Toutes les allocations d'aide sociale seront dorénavant indexées annuellement et automatiquement selon le rythme d'inflation, une indexation qui s'applique à l'ensemble des personnes à l'aide sociale. Nous avons prévu également la bonification de l'aide sociale pour le logement, c'est-à-dire que la pénalité en cas de partage du logement sera donc abolie. Il y a également un ajout de 40 millions de dollars sur une période de deux ans en faveur des organismes communautaires dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire que nous avons adoptée en juillet 2001.

Je voudrais, en terminant, rappeler aux Québécoises et aux Québécois que ce sont là des efforts énormes que le gouvernement du Québec effectue semaine après semaine, mois après mois et tout au long des années pour maintenir l'équilibre budgétaire des finances publiques. Grâce à l'action énergique, grâce à la vision et aux choix stratégiques de notre gouvernement, l'économie du Québec a bien résisté au ralentissement, et tout indique que notre prévision de croissance économique de 1,6 % se réalisera.

Nous devons cependant faire preuve de rigueur dans la gestion des dépenses publiques pour garder le cap sur le déficit zéro, car, comme vous le savez tous, le gouvernement fédéral apporte, et ce, sans aucun préavis, des changements à la méthode de calcul de la péréquation. De plus, l'erreur majeure commise par le fédéral dans la perception des impôts pourrait faire perdre plus de 1,8 milliard de dollars aux Québécois.

La commission Séguin a publié une analyse rigoureuse qui confirme l'existence d'un important déséquilibre fiscal au détriment des provinces. Le Conference Board du Canada confirme lui aussi que nous nous acheminons vers une situation où le fédéral engrange de plus en plus de surplus, alors que les provinces comme le Québec qui paient les services à la population voient, eux, leurs revenus diminuer dramatiquement. C'est un appel à la solidarité de tous et de toutes que je fais pour contrer l'étranglement financier du fédéral vis-à-vis le Québec.

En conclusion, M. le Président, l'énoncé budgétaire nous donne, malgré tout, dans un contexte difficile, des moyens pour tirer le mieux possible notre épingle du jeu. J'appuie sans réserve l'énoncé budgétaire de notre vice-première ministre du Québec. Et je vous remercie, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Beaulne):** Merci, Mme la députée de Rimouski. Je cède maintenant la parole au député de Châteauguay, whip en chef de l'opposition officielle et porte-parole en matière de santé. M. le député.

**M. Jean-Marc Fournier (suite)**

**M. Fournier:** Merci, M. le Président. D'entrée de jeu, la présidence étant universelle, je dois vous avouer que je suis déjà intervenu, mais, avec le consentement, je peux réintervenir aujourd'hui. J'ai dû m'absenter en cours de discours lorsqu'il y avait eu une

suspension, alors je reviens pour compléter les quelques commentaires que j'avais faits à l'égard de ce qu'on appelle l'énoncé budgétaire.

D'abord pour rappeler, et je pense que ce n'est pas inutile de le dire, qu'il y a un an la ministre des Finances, qui est encore celle d'aujourd'hui, avait promis plus de transparence dans la préparation du prochain budget. C'est ce qu'on pouvait lire dans les journaux l'an dernier, et je vais vous citer quelques passages: «La ministre des Finances promet que le prochain budget ne sera pas préparé dans le secret total. Sous sa gouverne, affirme-t-elle, le processus de préparation budgétaire sera plus transparent, et la nouvelle ministre promet que ce sera fait dès l'an prochain.» Elle nous parle, dans les processus qui pourraient être envisagés, celui, entre autres, d'utiliser une commission parlementaire pour entendre les divers représentants de la population, des groupes communautaires, des groupes organisés.

Je fais ces quelques commentaires juste pour vous demander: À quelle date, M. le Président, il y a eu cette commission parlementaire? Ou à quelle date avons-nous pu bénéficier de ce nouveau processus transparent que la ministre des Finances nous avait proposé, enfin s'était engagée à tenir il y a un an? Ce n'était pas une très grande promesse. C'est un engagement qui était là. Et, M. le Président, évidemment, vous ne pouvez pas me répondre parce qu'il n'y en a pas eu. Voilà un autre engagement non tenu de la part du gouvernement du Parti québécois, et surtout celui de la transparence. Il n'y a pas d'autre façon pour le gouvernement que de pelleter en avant. Oui, oui on aurait dû, la prochaine fois, on va être meilleur. Oui, oui, on aurait dû, la prochaine fois, on va être meilleur, mais il n'y a jamais de prochaine fois, il n'y a jamais de transparence.

● (10 h 40) ●

Et on arrive finalement avec deux exercices qui ont suivi le dernier engagement d'il y a un an, un budget, un énoncé budgétaire, et, à chaque fois, on n'a pas suivi avec l'engagement qui avait été pris. Pourquoi, M. le Président? D'abord, je pense que c'est une erreur de la part du gouvernement de prendre des engagements puis de ne pas les tenir. Ce n'est pas la première fois, c'est rendu une habitude. C'est un mode de gouvernement, pelleter en avant; promettre pour l'avenir, ne jamais réaliser, c'est un mode de gouvernement. Je pense que les Québécois sont maintenant bien avisés de cette façon de faire péquiste.

Mais pourquoi éviter le débat public là-dessus? Pourquoi éviter que l'ensemble de la population soit convié à une discussion sur les véritables priorités des Québécois? Un budget, après tout, ça doit aussi participer à ça, essayer de transcrire dans la réalité comptable, dans la réalité économique de l'État ce que sont les priorités des Québécois. Une des raisons, M. le Président, j'en suis convaincu, c'est que, s'il y avait eu une telle consultation, ils auraient été très nombreux à venir à l'Assemblée, dans les divers forums qui auraient dû être organisés, pour se plaindre du fait que le Québec continue d'être, année après année, depuis trop longtemps, la dernière province au Canada en termes de financement des soins de la santé.

Juste pour l'année dernière, M. le Président, les déficits des hôpitaux et des établissements de santé,

particulièrement des hôpitaux, s'établissent à 290 millions; pour l'année d'avant, 140 millions. Si on regarde juste les deux dernières années, on sait que le sous-financement... Parce que des déficits qu'on est capable d'établir au premier jour de l'exercice financier, ce n'est pas un déficit, ça, c'est un sous-financement. On aime ça, du côté du Parti québécois, dire que c'est un déficit, parce que ça leur permet de dire que c'est la faute des dirigeants des établissements. Mais ce n'est pas ça du tout. À chaque début d'année, on est capable de dire combien va être le déficit. Je vous annonce d'ailleurs, M. le Président, que cet après-midi, autour de 2 heures, entre 2 heures et 2 heures et demie, je vais vous annoncer le déficit de l'année prochaine pour les établissements de santé. C'est facile, on est capable de faire ça avec les chiffres qui nous sont donnés, parce que ça s'appelle du sous-financement.

Et qu'est-ce qui arrive quand vous avez un sous-financement et une loi antidéficit? Bien, vous avez des coupures de services, M. le Président. Et nous sommes au Québec... Nous avons le gouvernement qui est le plus négatif à l'égard de la santé, celui qui priorise le moins la santé. Nous étions troisième en 1994 en termes de financement des soins de la santé; on a glissé au dixième rang. Les gens vont dire: C'est la faute du fédéral. Bien au contraire, le fédéral, ses coupures, elles ont été appliquées à l'ensemble des provinces. Ce n'est que par la seule volonté du gouvernement du Parti québécois que nous avons réussi à décliner de la troisième à la dixième position. Moi, je le dis, M. le Président, j'en suis convaincu, profondément convaincu, c'est ignoble. C'est inadmissible.

Le Québec vaut mieux que la dernière place. Les Québécois méritent mieux que la dernière place. Les jeunes qui sont en attente de chirurgie, pour qui tout leur avenir est hypothéqué, pénalisés parce qu'ils sont sur des listes d'attente, méritent mieux que la dernière place. Les personnes âgées, dont la Commission des droits de la personne est venue dire combien elles étaient exploitées dans les centres d'hébergement, méritent mieux; après tout ce qu'ils ont fait pour bâtir le Québec, méritent mieux que la dernière place.

On a beau se draper dans le drapeau pour essayer de dire que nous sommes, l'un ou l'autre, plus Québécois. Quand est-ce qu'on va s'apercevoir que ce qui est le plus important, c'est d'assurer à nos concitoyens les motifs de fierté que symbolise le drapeau? Un drapeau qui ne symbolise que des échecs, personne ne le veut. Si on veut une vraie fierté du drapeau, assurons-nous que ce drapeau signifie quelque chose. Or, aujourd'hui, le drapeau qui est à votre droite, M. le Président, signifie que nous sommes la dernière province au Canada en termes de financement des soins de la santé. Trouvez-vous ça normal? Trouvez-vous ça normal, M. le Président, quand on pense à tout ce qui doit être fait?

Les services à domicile. Il y a le rapport Clair qui est sorti il y a un an et quelques maintenant, qui parlait des services à domicile. Le Conseil de santé et du bien-être a dit qu'il fallait investir 300 millions dans les soins à domicile pour rejoindre la moyenne canadienne, pas devenir les numéro un, M. le Président, juste devenir, là, dans l'anonymat de la moyenne, pour qu'on arrête de se faire voir comme étant les pires au Canada.

Est-ce que vous avez vu une trace de ça dans l'énoncé budgétaire? Rien.

Les services intégrés aux personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques, dont la commission Clair disait: Voilà le modèle à développer. La ministre des Finances était à l'époque — voyez-vous que ça a fait du chemin — était ministre de la Santé — il y a un bon roulement à la Santé — et elle a dit: Ce modèle à développer, je vais le généraliser. Durant l'année qui est passée, on a demandé au ministre qui est maintenant le ministre, là, de la Population, qui était ministre de la Santé à un moment donné, on lui a demandé qu'est-ce qu'il allait faire avec ce modèle à généraliser parce qu'il était devenu en danger à cause du sous-financement. Il nous a dit: On va s'en occuper. Alors, d'un modèle à développer qui devait être généralisé on est passé à un modèle en danger dont il devait s'occuper. Bien, aujourd'hui, M. le Président, en même temps que je vous parle, le 26 mars, sur un énoncé budgétaire, je vous annonce que ce modèle est maintenant un modèle abandonné.

Est-ce que vous trouvez que c'est énoncé budgétaire qui correspond aux souhaits de la population, qui correspond à leurs préoccupations? Ça, les gens vont dire: Oui, mais, au Québec, on n'est pas capable d'être neuvième, ou huitième, ou septième, au Québec, on n'est pas capable, on est condamné à être dixième, parce que, voyez-vous, on a d'autres priorités. Bien, justement, l'affaire est toute là: est-ce que les priorités du gouvernement sont à la bonne place? La question, elle est toute simple, elle est toute là.

Moi, je vous offre en réflexion... Puis chacun peut y aller de sa suggestion. On se plaint, on dit de l'opposition: Ah! elle critique, mais elle n'apporte pas de solutions constructives. Bon. Nous, ce qu'on dit, c'est bien simple: Quand on regarde notre richesse relative, on est au cinquième rang, quand on regarde le PIB par population, on se compare, on voit qu'on est au cinquième rang. On dit: Est-ce qu'il ne serait pas normal, si on veut faire de la santé une priorité... C'est ça que les gens seraient venus dire à la ministre des Finances si elle avait fait ce qu'elle avait dit qu'elle était pour faire: une consultation transparente. Les gens auraient dit: Bien, il me semble que ça ne nous demande pas trop que juste d'aller à la hauteur de nos moyens. Il n'y a pas beaucoup de partisanerie là-dedans, là. Je n'ai pas dit d'arriver le numéro un, je ne veux pas mettre la barre trop haute, là, juste à la hauteur de nos moyens, cinquième rang. C'est une suggestion constructive, ça. Ce n'est pas de critiquer. Je fais juste dire: Il me semble qu'on pourrait aller à cette place-là. C'est notre capacité de payer en comparaison avec les autres.

Est-ce qu'il y a des fonds? Bien, on regarde les façons de faire du gouvernement. On sait, par exemple, qu'en 1996 le gouvernement du Québec accordait 800 millions de dollars à des entreprises, des compagnies qui font de l'argent, pour soi-disant développer l'économie. À cette époque-là, avec les 800 millions de dollars, notre pourcentage des investissements privés canadiens que nous recevions au Québec s'élevait à 18 %. Donc, en 1996, on met 800 millions en aide aux entreprises, ça nous rapporte 18 % d'investissements privés au Québec de tous les investissements privés canadiens.

Je vous annonce, M. le Président, que cette année le gouvernement du Parti québécois va consacrer 1,8 milliard à ces mêmes entreprises pour soi-disant développer l'économie. Qu'en est-il? Eh bien, je vais vous surprendre. Pour cette année, M. le Président, pour l'an passé, les chiffres que nous avons, la proportion des investissements privés canadiens que nous recevons au Québec s'établit à 16,7 %. Autrement dit, ça nous coûte 1 milliard de plus par année de la taxe, des impôts de tous les Québécois qu'on transfère à des compagnies qui ont de l'argent. Et ça ne développe pas l'économie. Au contraire, depuis qu'on met 1 milliard de plus, on reçoit moins d'investissements privés. Ça se peut-u que ce ne soit pas la bonne décision qui est prise? Et il y a pire, M. le Président. Lorsqu'on regarde l'énoncé budgétaire de la semaine dernière, la ministre des Finances nous apprend que ces investissements privés vont diminuer en 2002, par rapport à ce qu'ils étaient l'an dernier, de 8/10 de 1 %.

Minimalement, comprenons une chose. Les Québécois veulent qu'on priorise la santé, le Parti québécois ne le fait pas. Les Québécois constatent qu'on prend 1 milliard de leur argent pour une politique économique qui ne fonctionne pas. Ne serait-il pas logique que le Parti québécois, que le gouvernement comprenne qu'il ne fait pas les choses correctement? Pourrait-il même concevoir, si jamais il était capable de l'analyser, que financer suffisamment la santé, de nous faire sortir de ce sous-sol dans lequel il nous confine, de nous amener là où nous devrions être, au cinquième rang, nous permettrait d'avoir une population plus en santé, une population qui, lorsque malade, serait plus rapidement mise sur pied, ne serait pas prise dans des listes d'attente interminables?

● (10 h 50) ●

On y verrait, M. le Président, la chose suivante. Pour les entreprises, aujourd'hui, quelle est la plus grande richesse? C'est le capital humain, c'est les personnes. Tout le monde le dit à travers la planète, ce qui est le plus important, c'est d'avoir une main-d'oeuvre bien formée, bien qualifiée. C'est ça, le plus important dans une entreprise, le capital humain. Pourquoi est-ce qu'on ne se donnerait pas comme projet de société au Québec d'avoir non seulement un capital humain bien formé, les mieux formés, mais d'avoir un capital humain bien formé et en santé? Et là, M. le Président, les investissements privés vont sûrement être plus intéressés à venir que de répondre à des petits bonbons pour déménager de l'avenue du Parc au quartier du multimédia. Parce que, essentiellement, c'est de ça dont il est question dans ces programmes qui ont été donnés pour le carrefour du commerce électronique, pour la Cité du multimédia, l'ensemble des carrefours de nouvelle économie, ce sont essentiellement des aides à des entreprises pour déménager les emplois.

Alors, il nous semble que c'est logique, ce n'est pas... On ne part pas en guerre contre le gouvernement en faisant juste ici une opération de critique. C'est une opération, je dirais, d'ouverture d'yeux, de s'apercevoir qu'est-ce qu'il y a dans le fond des choses de cette politique gouvernementale qui est déficiente. On le propose au gouvernement. Moi, je le dis, puis je le dis souvent, puis je leur tends la main: Faites ce qu'on vous

dit, et vous allez gagner des points politiques. Parce que c'est ça que les Québécois veulent.

Moi, je souhaite que le travail que l'on fait en cette Assemblée lorsqu'on se lève debout, M. le Président, pour proposer des alternatives, pour ouvrir une lumière sur une pratique qui n'est pas la meilleure, la plus optimale... devrait amener un gouvernement à réfléchir. Le défi, le test, à partir de nos discours que nous faisons ici, c'est de voir si le gouvernement est apte à entendre, apte à écouter, apte à comprendre, apte à concevoir que ce qui est le plus important pour les Québécois, c'est d'avoir un gouvernement qui répond à leurs attentes à eux, les payeurs de taxes, et non pas un gouvernement qui ne fait que préparer ses aspirations à lui de façon partisane, comme parti politique. Au-delà de la politique, il y a le bien-être de nos concitoyens, et c'est sur cela que je voulais attirer votre attention, M. le Président. Merci beaucoup.

**Le Vice-Président (M. Beaulne):** Merci. Merci, M. le député de Châteauguay. J'invite maintenant le député de Roberval à prendre la parole. M. le député.

#### M. Benoît Laprise

**M. Laprise:** Merci beaucoup, M. le Président. Je tiens d'abord à vous féliciter pour votre nomination à la vice-présidence. Je suis persuadé que les résultats seront très positifs. Et j'inviterais mon collègue de l'opposition, le critique à la santé, à lire attentivement le rapport Séguin, ça pourra lui donner quelques réponses à son questionnement sur le manque à gagner dans la santé au Québec. Et il n'a pas besoin de le chercher, on n'aura pas besoin de la Sûreté du Québec pour nous l'apporter, il a été distribué à tout le monde de façon très objective, et c'est surtout un rapport qui doit être lu avec un sens de la responsabilité collective, sans aucune tendance partisane.

Alors, M. le Président, j'ai très peu de temps pour le faire, mais je vais parler quelque peu du programme AGIR suite à la présentation du dernier budget de novembre et celui qui vient d'être présenté présentement. Je vais parler un peu de l'emploi et de la lutte à la pauvreté. Et, je crois, contrairement à ce qu'a dit le député de l'opposition il y a quelques instants concernant que nos décisions n'étaient pas toujours correctes, on constate que nos décisions qui, selon eux, ne semblaient pas correctes donnent de très bons résultats.

Vous savez que, au niveau de la création d'emplois, depuis les grands Sommets de 1996 où on a identifié vraiment des problèmes urgents de créer des emplois pour nos jeunes, on constate que le premier geste qu'on a posé, c'est l'intégration des ministères de l'emploi, les deux ministères. Ça a été difficile, ça a été contesté à un certain moment donné, mais aujourd'hui on est capable de toucher du doigt le résultat positif de cette création d'emplois là.

La semaine dernière, j'assistais... Et, justement, les comparaisons que je veux faire, je veux les faire avec nous-mêmes, de ce que c'est qu'on vivait dans le passé et ce qu'on vit aujourd'hui au niveau de la création d'emplois, au niveau de l'effort qui a été fait et au niveau des résultats qu'on constate sur le terrain dans chacun de

nos comtés. Et j'assistais justement aux journées de l'emploi où on offrait, dans le comté de Roberval, 500 emplois. Et il y a près de 1 500 personnes qui ont passé à ce salon de l'emploi pour rencontrer les employeurs, les donneurs d'ouvrage, rencontrer également les gens qui sont responsables de la formation, qui peuvent permettre à des jeunes d'acquérir de la formation pour assumer pleinement les responsabilités correspondant aux emplois auxquels ils aspirent. Et je crois que c'est important de voir qu'il y a un consensus, il y a un partenariat qui est en train de s'établir entre les entreprises, entre le monde de l'éducation, entre les centres d'emploi pour permettre la réalisation et la création d'emplois nombreux.

Vous avez également la création des carrefours jeunesse-emploi qui sont venus aider les jeunes à faire un choix, à s'orienter définitivement vers un emploi et à acquérir de la formation, des connaissances, pour permettre d'acquérir, d'assumer également quelques responsabilités au niveau des emplois qui ont été créés. Vous avez Solidarité jeunesse également qui a été mise en place pour favoriser la création d'emplois. Et tout ça, je pense que c'est une suite logique au désir de faire diminuer la pauvreté. Parce que je pense que le premier geste qu'on peut poser auprès d'un jeune qui est sur le chemin de la pauvreté, c'est de lui offrir un emploi, de lui offrir de la formation, de lui offrir un parcours d'emploi.

Et je peux vous dire que, dans mon comté en particulier, il y a eu beaucoup d'emplois qui ont été créés. Les fonds également, les fonds qu'on a créés depuis quelque temps, depuis quelques années déjà, ont donné des résultats. En fin de semaine, il y avait un sommet au niveau du CLD du Domaine-du-Roy. Et, au niveau du Fonds de l'économie sociale, il y a 104 emplois qui ont été créés, avec une moyenne de 3 000 \$ par emploi créé. Je pense que c'est un minimum pour créer des emplois dans ce genre d'économie sociale. Et l'économie sociale a permis également la création des coopératives d'économie sociale, des coopératives de travailleurs, des coopératives de services. En plus de donner des emplois, on a assumé des nouveaux services. On entend parler souvent du manque de services à domicile. Eh bien, dans la comté de Roberval, il s'est créé 200 emplois dans des coopératives d'économie sociale afin d'apporter de l'aide à domicile pour les personnes âgées, les gens les plus démunis, les handicapés. Et ça, en plus de valoriser la personne qui est dans l'emploi, on crée également un service auprès de la personne qui en a besoin. Et ça, ça a été vraiment apprécié de la part de la population.

Vous avez le Fonds local d'investissement qui a créé 289 emplois, la conservation et la création de 289 emplois, pour un montant de 1 800 \$ par emploi. Alors, à quel endroit on peut créer des emplois à si bas coût? Je pense que les programmes qui ont été mis en place au niveau de ce genre de fonds là ont permis de ramener au travail des gens qui s'étaient éloignés du monde du travail et qui n'avaient même plus espoir d'aller vers le monde du travail.

Vous avez également les mesures de soutien au travail autonome. Il s'est créé 390 emplois, pour un montant de 3 900 \$ par emploi créé, pour un investissement dans le comté de 859 000 au niveau du

gouvernement et de 6 millions par l'entreprise également. Alors, ça a provoqué... des montants très minimes ont provoqué des investissements un peu spéciaux. Vous avez dans le Fonds local d'investissement, pour un montant de 530 000 par le gouvernement, ça a créé une activité économique de 15 millions et la création de 289 emplois. Alors, c'est ça, je pense, une politique qui permet à des gens d'acquérir de la formation, d'assumer pleinement des responsabilités à l'emploi et de s'éloigner également de la pauvreté. Vous avez également le Fonds d'économie sociale, que je parlais tout à l'heure, qui a permis à des gens d'acquérir de l'autonomie, de se valoriser au niveau d'un travail bien cerné et de permettre également de s'éloigner de la pauvreté. Vous avez les programmes de stage en entreprise qui ont été mis en place également.

Alors, tout ça, M. le Président, pour dire que le dernier budget qui a permis vraiment de bien identifier, à partir de novembre... Et le dernier qui vient d'être présenté, un budget complémentaire, vraiment porte son nom. Ça vient... c'est en complémentarité à tout ce qu'on a mis en place comme programmes depuis 1994. Avec les emplois qui ont été créés, avec la collaboration des partenaires privés et publics, je crois qu'on a réalisé un objectif qu'on s'était donné depuis les grands Sommets et qui a permis également à la population d'en profiter, surtout ceux-là qui étaient dans le plus grand besoin. Et je crois que le geste qui est posé dans le dernier budget au niveau des plus démunis vient justement concrétiser une demande qui avait été faite déjà depuis longtemps mais qui avait déjà commencé par toutes les actions qu'on a posées depuis 1994.

● (11 heures) ●

Alors, considérant le temps que j'avais, M. le Président, je tiens à vous remercier pour votre attention et je suis persuadé que le dernier budget... J'invite tous mes collègues à voter en faveur de ce dernier budget pour permettre la réalisation des objectifs qu'on s'est donnés. Merci beaucoup, M. le Président.

**Le Président (M. Beaulne):** Merci, M. le député de Roberval et adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier et président de la commission de l'administration publique. M. le député.

**M. Geoffrey Kelley**

**M. Kelley:** Merci beaucoup, M. le Président. À mon tour, j'aimerais participer dans le débat sur l'énoncé budgétaire, ou est-ce que je peux dire le non-énoncé budgétaire, parce que le premier constat, M. le Président, qu'on voit dans ce mince document: qu'il n'y avait pas vraiment grandes raisons de présenter cet exercice de marketing, il y a une semaine. Et ce n'est pas l'opposition officielle qui dit ça, c'est quelque chose qui était dans nos journaux le lendemain du dépôt de ce non-énoncé budgétaire. Je cite, entre autres, André Pratte, de *La Presse* qui a dit: «Bien sûr, tout le monde se réjouit de voir l'économie se relever aussi bien, et le gouvernement du Québec éviter le rouge. Simplement, il n'y avait pas besoin d'un budget — complémentaire, mini ou autre — pour nous annoncer la nouvelle.»

Même son de cloche qu'on trouve dans Jean-Robert Sansfaçon, qui a dit: «Quant au fond, rien ne justifiait la présentation d'un minibudget quatre mois après le budget de novembre dernier.»

Alors, ce n'est pas vraiment une grande réception pour ce document, et il n'y a pas grand-chose à trouver là-dedans. Il y a les mesures pour aider les personnes les plus démunies de la société, c'est les choses que, de notre côté de la Chambre, nous avons réclamées depuis trois, quatre ans, maintenant, qu'on enlève les pénalités, entre autres, dans le domaine de l'habitation, une mesure qui coûte 50 millions de dollars. Félicitations! c'est quelque chose que nous avons réclamé. C'est plus ou moins le même coût qu'une campagne de publicité AGIR à travers la province. Alors, c'est le moins qu'on peut dire pour aider des personnes, les familles les plus pauvres de notre société, mais ce n'est pas une grande mesure.

On voit aussi dans ce document, encore une fois, la tendance dangereuse, surtout dans la région métropolitaine, de créer certains petits périmètres où il y a certains bénéficiaires, il y a certains crédits d'impôt, il y a certains congés de taxes accordés aux chercheurs dans quelques coins de rues à Montréal, qui a déjà faussé de beaucoup la réalité du marché foncier à Montréal et va continuer de le faire. Dans ce document, on va créer trois nouveaux périmètres: un dans le Technoparc de Saint-Laurent, un dans les anciens terrains Angus, dans l'est de la ville, un troisième, ici, à Québec, où ces crédits d'impôt vont être disponibles.

Mais, imaginez, M. le Président, c'est quoi, le résultat de ces genres de programmes? Le monde quitte certains parcs industriels pour aller s'installer dans l'autre place. Alors, les grands gagnants, c'est les compagnies de déménagement. Alors, on va créer indirectement avec ce document des subventions pour Meldrum the Mover et les autres personnes qui vont prendre les compagnies... Je sais pertinemment parce qu'il y a deux, trois qui ont quitté Dorval pour aller s'installer dans le centre du multimédia. Alors, c'est quoi, l'intérêt pour moi, comme contribuable, de financer ces entreprises, de quitter une partie de l'île de Montréal, aller s'installer dans une autre partie de l'île de Montréal? Ça n'ajoute rien pour notre capacité d'aider les familles québécoises, ça n'ajoute rien pour renforcer notre système de santé, ça n'ajoute rien pour notre capacité d'améliorer la qualité de l'éducation dans nos écoles. Alors, on a vu ce programme dans le multimédia, dans le commerce électronique, les centres d'innovation. On ajoute maintenant une autre catégorie où, encore une fois, on va fausser la réalité du marché à Montréal.

Et, pire encore, qu'est-ce qui arrive avec le centre multimédia, à certains temps? Nous avons réussi à gonfler de beaucoup les loyers à l'intérieur de ces périmètres. Alors, qu'est-ce qui est censé d'être l'argent du public pour soutenir davantage la recherche, le développement, l'innovation, devient une subvention aux propriétaires de ces édifices parce qu'au lieu de charger 18 ou 20 \$ le pied carré, ils sont capables de charger 30 ou 35 \$ le pied carré. Pourquoi? Parce qu'ils ont accès à ces programmes gouvernementaux. Alors, on vide les parcs industriels existants pour mettre le monde dans les autres parcs qui sont à l'intérieur de ces

périmètres. Pourquoi? Pourquoi? Il n'y a pas de valeur ajoutée, il n'y a pas de grands gains au niveau de la société québécoise, et ça nous coupe dans l'argent qu'on peut mettre ailleurs. Et je pense qu'il y a un thème qui vient de ce côté de la Chambre: c'est toujours qu'on a fait les mauvais choix, soit dans cet énoncé, plus tôt dans le budget du mois de novembre passé. On est en train de payer les prix. Mais les trois nouveaux sites, pour ces crédits d'impôt, pour ces congés de taxes...

J'ai eu le plaisir de prendre un avion avec un Québécois, un Québécois qui a travaillé à l'extérieur pour un certain temps, aux États-Unis, qui est maintenant revenu ici, chez lui, mais qui ne paie pas des taxes pendant les prochains cinq ans parce qu'il est un chercheur. C'était quelqu'un que son entreprise est allée chercher. C'est le gars le plus heureux au monde: cinq ans, pas payer les taxes. Mais il a été assez honnête avec moi, il a dit: Mais je dois avouer que, avec mes collègues, au travail, ce n'est pas toujours facile parce que eux autres voient leur chèque de paie à chaque mois, la moitié de leur paie est partie pour payer le ministère du Revenu, et lui, zéro. Alors, tout l'argent qu'il gagne au travail, il le conserve pour sa famille, pour ses vacances, et tout le reste. Une petite jalousie dans le bureau? On peut en convenir, M. le Président.

Mais c'est les choses qui ne sont pas dans l'énoncé que je trouve le plus troublant. On a dit à maintes reprises qu'il faut attaquer la question du fardeau fiscal des Québécois. We are, we've repeated it over and over again, this side of the House, we are the Quebeckers who pay... Quebeckers pay the highest level of taxes in North America. We are not competitive. We have to do something because the gap with our neighbors in Ontario, the gap with our neighbors in the United States is too wide. So, it becomes harder and harder.

We've spoken about the difficulties of bringing private investments into Québec. One of the problems is our level of taxation. My neighbor across the street is someone like me, Mr. Speaker, father of five children, and he was working out his taxes on the weekend and — you know, he is someone like me, he does it himself — had one of those software packages to help you do your income tax. And he made a terrible mistake, Mr. Speaker — because, on the software package, there was a possibility, after he filled out all his numbers and worked out what he owed, as a Québec resident, in income tax, you can push a little button and figure out what it would cost you if you lived in Ontario. So, same: 5 children, all the same expenses, everything else like this, he made the mistake, he pressed the Ontario button and his tax bill would have been 4 000 \$ less. But then he was really foolish, Mr. Speaker, because there was a button underneath that that was called Alberta, so he made the mistake of pushing the Alberta button: his tax bill would have been 8 000 \$ less. Same family, 5 children, school, all the expenses that go with that, but he is paying. And he would have saved that much money living in another jurisdiction.

Do we find any tax relief, minor measures in this document... but the basic question? No. And we find out that by not... They go on and on about their tax

breaks in the past. Between November and now, the Department of Revenue is making 470 million more dollars, taken out of our pockets, than they previewed just four months ago. They don't need to raise taxes: it's happening automatically. So, there are possibilities to give tax relief and we are not getting them.

L'autre question: le député de Roberval a parlé de l'importance du rapport Séguin, mais je pense qu'une des sous-leçons du rapport Séguin, c'est les effets bénéfiques de réduire l'endettement de nos gouvernements. Parce que, dans le rapport Séguin, le grand miracle du gouvernement fédéral avec ses prévisions, c'est: si le gouvernement était moins endetté, il a moins de frais d'intérêts à payer et, en 20 ans, ça va dégager des marges de manoeuvre beaucoup plus importantes à Ottawa parce qu'ils vont réussir à réduire leur dette. Aussi, si ce message est valable à Ottawa, c'est également valable ici quand on voit, à chaque année, 7 ou 8 milliards de dollars. Ce serait beaucoup de places dans les garderies, ce serait beaucoup d'améliorations qu'on peut payer dans nos hôpitaux — c'est à peu près entre 7 ou 8 milliards de dollars par année — et dépenser ça dans les programmes plutôt que toujours payer la dette.

● (11 h 10) ●

Est-ce qu'on trouve dans ce document aucune mesure pour réduire la dette? Au contraire, M. le Président, parce que, malgré le fait qu'il y a le déficit zéro, encore une fois, qu'est-ce qu'on lit dans le document? On va ajouter 1,9 milliard de dollars de nouveau dans la dette du Québec. Alors, ce n'est pas la dette liée directement aux dépenses, c'est plutôt sur l'investissement, mais, au bout de la ligne, c'est nous, les contribuables, qui, année après année, doivent payer les services sur... les intérêts sur cette dette. Et, si c'est une dette qui vient des programmes, si c'est une dette qui vient de l'investissement dans le béton, peu importe, c'est le même contribuable qui, après ce discours, est encore une fois... est endetté davantage.

Alors, il n'y a pas de bonne nouvelle dans ce document. Au contraire, on constate que presque 2 milliards de plus vont être ajoutés aux dettes collectives de notre société dans une provision où on va voir augmenter les frais d'intérêts dans les mois à venir — ça, c'est les prévisions, au moins — plus 2 milliards de dollars qu'on vient d'ajouter qui rend notre dette à 103, 104 milliards de dollars. Il faut payer davantage. Alors, le 7 milliards va devenir 8 milliards ou même 9 milliards pour les intérêts qu'il faut payer. Et ça, c'est de l'argent qu'on n'aura pas, comme j'ai dit, pour les places en garderie, qu'on n'aura pas pour améliorer la qualité de l'éducation pour nos jeunes, c'est de l'argent qu'on n'aura pas dans la santé.

Et ça amène au troisième point, le troisième thème. Qu'est-ce qu'on trouve dans ce document? Sondage après sondage, on dit: La préoccupation, la priorité numéro un pour les Québécois et les Québécoises, c'est la santé. Alors, est-ce qu'on trouve des nouveaux programmes? Est-ce qu'on trouve des réponses? Est-ce qu'on voit ici une volonté claire pour ce gouvernement de rendre la santé une priorité pour les Québécois? Il n'y a rien, rien, M. le Président, dans un contexte qu'on sait fort bien que ce gouvernement s'est doté d'une loi antiservices il y a deux ans.

Alors, il y a des déficits ou le sous-financement — comme mon collègue de Châteauguay a bien expliqué — à travers le réseau, à travers le système. Il y a un chiffre à cela: c'est 380 millions de dollars qu'il manque. Pas une cenne pour corriger le tir, dans ce document. Pas un sou. Alors, qu'est-ce que le gouvernement propose à ces établissements? Parce qu'il prétend que c'est leur faute. Quand quelqu'un arrive malade à la porte d'un hôpital, c'est une obligation dans la loi, il faut le soigner. On n'a pas le choix. On n'a pas de dire à la madame: Votre grossesse, c'est le neuvième mois, mais on n'a plus de disponibilité dans notre budget pour cette année. Si tu peux attendre trois, quatre mois, peut-être qu'on aura les moyens de faire l'accouchement de votre enfant. Ça ne marche pas comme ça. Si les personnes arrivent aux portes de nos hôpitaux, il faut les soigner. Il n'y a pas d'argent pour le faire, dans ce document.

Autre question, c'est la question du maintien à domicile. Nous avons fermé sept hôpitaux à Montréal en disant qu'on va ajouter l'argent, on va trouver les moyens pour améliorer la situation. Le Vérificateur général, la commission Clair, toutes les personnes ont dit: Il faut miser de l'argent dans le maintien en domicile. Qu'est-ce qu'on trouve dans ce document? Zéro.

Troisième point, on a toujours un régime de médicaments qui est déficitaire. Est-ce qu'il y a une solution dans ce document? Est-ce qu'il y a une lueur d'espoir dans ce document? Non. Il y a l'engagement de créer — oui, M. le Président — un groupe de travail. Ça, c'est rassurant que, de rapport après rapport, étude après étude, qu'est-ce qu'on va faire pour le sous-financement du régime de médicaments? On va faire une autre étude, on va faire un groupe de travail, on va regarder ça. Alors, encore une fois, au niveau des mesures concrètes d'agir...

Ça, c'est leur slogan, on voit ça à travers le Québec — AGIR, AGIR, AGIR — sauf ici dans la Chambre, sauf ici dans les documents où on a l'occasion vraiment d'agir sur la santé, vraiment d'arriver avec des solutions concrètes. Ils disent: Non, non, ce n'est pas nous autres, c'est la faute du fédéral. Et, oui, je partage l'analyse de la commission Séguin, mais, juste en terminant, M. le Président, la santé, c'est... En anglais, il y a une excellente expression qui dit: «Put your money where your mouth is.» It's a very good expression, Mr. Speaker. It says: If you really believe something, if you really put... you put your money down, you say: O.K., federal Government, we're willing to do our part. I'm going to put a billion dollars on the table, now you pony up a billion dollars. And, if you look in this document, the federal Government and it's social health transfer added \$1,2 billion, which pays for education, pays for health, pays for welfare, pays for day care. If I look at the increase in this document, it's \$1,4 billion. So the feds coughed off 1,2 billion — maybe not enough, we can have that debate. This Government put in 200 millions. Well, from where I come from, Mr. Speaker, that's not putting your money where your mouth is, that's not showing that this Government makes health care a commitment. So until they're willing to do it, I don't see how, when they go up to Ottawa and they meet Jean Chrétien, when they go up to Ottawa and they meet Paul Martin, when they go to meet Ernie Eves, the new

Premier in Ontario... Where is their credibility? Put up or shut up. And until they're willing to put money in the health care, until they're willing to show that that is the number one priority for this Government, their credibility with their partners will be very limited, to say the least.

#### Motion de censure

So, for that, je vais présenter la motion de censure suivante:

«Que l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son indifférence et sa négligence dans le domaine de la santé, notamment en refusant d'ajouter des ressources additionnelles dans son énoncé budgétaire du 19 mars 2002.»

«That the National Assembly blame severely the Government of the Parti québécois for its indifference to and its negligence of the health care system, including its refusal to add resources in its budget statement of March 19, 2002.»

Merci beaucoup.

Une voix: bravo!

**Le Vice-Président (M. Beaulne):** Merci, M. le député de Jacques-Cartier. Votre motion est déposée. Je suis prêt maintenant à reconnaître d'autres intervenants. Mme la députée de Terrebonne et secrétaire d'Etat à la Condition féminine. Mme la députée.

#### Mme Jocelyne Caron

**Mme Caron:** Merci, M. le Président. Comme j'interviens pour la première fois pendant que vous présidez, M. le Président, je vais commencer par vous féliciter pour votre élection à ce poste et vous souhaiter beaucoup de succès dans ce poste.

Alors, M. le Président, ce qu'il faut bien comprendre aujourd'hui, c'est que ce que nous examinons ensemble, c'est un énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement, ce n'est pas un nouveau budget. Le budget de novembre dernier s'applique toujours. C'est un budget qui a été préparé pour s'appliquer tout au long de l'année. Donc, ce budget est toujours en vigueur. Et ce qu'il faut bien comprendre aussi, c'est que nous aurons normalement, à cette période-ci de l'année, bientôt, nous devrions déposer les crédits, donc les dépenses de ce que nous allons faire dans tous les secteurs, donc dans la santé et dans l'éducation.

Et il faut se rappeler, M. le Président, qu'au niveau de la santé, lors du budget de novembre, la vice-première ministre et ministre des Finances avait, dans le budget AGIR, annoncé 500 millions pour des investissements au niveau de la santé, des investissements qui vont permettre d'accroître les services d'urgence, de moderniser, d'améliorer notre accès aux équipements spécialisés. Et, au niveau de l'éducation, nous avons confirmé un gel des frais de scolarité et un respect de nos engagements, donc que nous étions pour investir 1 milliard, l'engagement du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1 milliard sur trois ans et 400 millions au niveau des infrastructures dans le secteur de l'éducation.

Et, dans ce budget, il y avait aussi tout près de 500 millions au niveau de logement social et il y avait aussi des budgets au niveau de la culture. Et donc, dans les crédits aussi, nous aurons des dépenses qui seront présentées dans les secteurs vitaux du Québec.

Alors, M. le Président, cet énoncé budgétaire complémentaire, qu'est-ce qu'il vient présenter? Trois points, en fait: la situation économique budgétaire actuelle; deuxièmement, des mesures complémentaires, des mesures d'équité, principalement au niveau de la lutte à la pauvreté; et, troisièmement, ce que l'avenir nous réserve, qu'est-ce qu'on peut prévoir au niveau de l'avenir économique et budgétaire.

Au niveau de la situation économique et budgétaire actuelle, bien, on doit être fiers, comme Québécois et Québécoises, de se dire que, grâce au budget qui a été déposé justement en novembre, la situation économique au Québec, elle correspond à nos prévisions économiques. Donc, le budget AGIR est venu compenser le déséquilibre qui était en train de se créer. Donc, nous avons réussi à atteindre l'équilibre budgétaire. Nous avons réussi aussi, par ce budget de novembre qui va se poursuivre tout au long de l'année, à créer 63 000 emplois au Québec jusqu'à maintenant. 63 000 emplois au Québec, c'est le double de ce qui a été créé dans toutes les autres provinces canadiennes, M. le Président.

Qu'est-ce que ce budget nous dit aussi? Que nous avons réussi, avec le budget de novembre, AGIR, à mettre en place 1 225 projets, des projets bien réels, bien concrets qui viennent offrir des services aux citoyens puis aux citoyennes du Québec en santé, en éducation, en culture, en logement social.

• (11 h 20) •

Deuxième partie, M. le Président, les mesures complémentaires. Des mesures que j'appelle, moi, d'équité et aussi de respect de nos engagements. 300 millions additionnels pour la lutte à la pauvreté. Vous comprendrez bien, M. le Président, que, comme membre de l'équipe nommée par notre premier ministre à la mission sociale, équipe formée par la ministre de la Solidarité sociale, de l'Enfance et de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, la députée de Lévis, et la ministre déléguée à la Lutte à la pauvreté et à l'exclusion, la députée de Pointe-aux-Trembles, comme membres de cette équipe, évidemment nous sommes très heureuses de cet ajout de 300 millions sur trois ans de mesures pour lutter contre la pauvreté. Il faut dire que ces mesures-là s'ajoutent aux mesures qui avaient déjà été adoptées lors des deux derniers budgets, dont 1,4 milliard sur trois ans pour l'effort de lutte à la pauvreté, et ça n'inclut pas les mesures que nous avons aussi ajoutées dans les budgets au niveau de l'éducation ou du côté de la santé, des mesures vraiment spécifiques de lutte à la pauvreté.

Qu'est-ce qu'on retrouve d'important dans ces mesures-là pour les personnes les plus démunies de notre société? Une indexation annuelle automatique de l'ensemble des prestations de l'aide sociale au rythme de l'inflation. Donc, dorénavant, l'indexation sera automatique. Et, c'est extrêmement important parce qu'on sait à quel point chaque dollar compte. Pour une personne qui se retrouve à l'aide sociale, chaque dollar est important parce que, dès qu'il y a

une légère augmentation au niveau du loyer ou au niveau de l'électricité ou peu importe à quel niveau, c'est évident que ce sont les premières personnes qui en souffrent.

Deuxièmement, l'abolition des pénalités pour les prestataires à l'aide sociale qui partagent leur logement. Et ça, c'était un engagement. Donc, à partir du 1er janvier 2003, les personnes prestataires d'aide sociale n'auront plus cette coupure sur le partage du logement, et ça, c'est un respect de notre engagement.

Troisièmement, nous retrouvons également — autre respect de notre engagement... Vous savez, M. le Président, nous avons adopté une politique de reconnaissance des organismes communautaires, de l'action communautaire, c'est une action communautaire qui est autonome. Nous avons adopté — premier Etat dans le monde — une politique de reconnaissance des organismes communautaires qui font de la lutte à la pauvreté leur action quotidienne. M. le Président, dans tous les domaines. Et, comme secrétaire d'Etat à la Condition féminine, pour les avoir rencontrés régulièrement depuis un an, c'est une action qui est extrêmement importante et primordiale. Donc, l'an dernier, nous avons mis un 10 millions et, conformément à notre engagement, dans l'énoncé budgétaire, nous retrouvons un 20 millions pour cette année et un 20 millions pour l'an prochain. Donc, le 50 millions que nous nous étions engagés à investir au niveau de cette politique-là, cet engagement sera respecté — et c'est extrêmement important — dans toutes les régions du Québec.

On retrouve aussi, dans les mesures au niveau de l'équité fiscale, un 172 millions au niveau des baisses d'impôts. Qu'est-ce qu'on vient corriger? Est-ce que c'est une baisse globale au niveau des impôts? Non, M. le Président, c'est des mesures qui viennent corriger certaines iniquités. Donc, le transfert complet des crédits, des déductions fiscales, entre les conjoints. C'est extrêmement important. C'est quelque chose qui était souhaité, attendu par les Québécois et les Québécoises. Souvent, dans les mesures, lorsqu'on offre des services, on considère toujours le revenu de l'ensemble de la famille, des deux conjoints. Mais quand vient le temps de déclarer les impôts, c'est important qu'on puisse aussi pouvoir permettre un transfert complet des crédits et des déductions fiscales entre les deux conjoints, et c'est ce que l'énoncé budgétaire vient faire aujourd'hui.

Bonification aussi du régime d'impôts simplifié qui nous permet d'ajouter des crédits au niveau des frais médicaux, au niveau des déductions dans les régions... des personnes qui vivent dans les régions-ressources. Des déductions aussi au niveau des pensions alimentaires, ce qui est extrêmement important du côté des femmes, M. le Président. Et cette baisse d'impôts s'ajoute donc à celles que nous avions déjà annoncées dans le budget de novembre et dans le budget précédent. Alors, quand on regarde la situation au niveau des baisses d'impôts au Québec, c'est assez clair, c'est facile à se rappeler. Sous le gouvernement du Parti québécois, les Québécois et les Québécoises auront obtenu des réductions de 11 milliards d'impôts; sous la gouvernance du Parti libéral, les Québécois et les Québécoises auront obtenu une augmentation de 10 milliards d'impôts. C'est facile à se rappeler. Donc, du côté du Parti québécois, une baisse de 11 milliards des impôts et, du

côté du Parti libéral, une augmentation de 10 milliards du côté des impôts. Je pense que c'est assez facile à se souvenir.

D'autres mesures au niveau de l'équité, au niveau de la nouvelle économie, des mesures de soutien à l'économie. Tantôt, on nous disait: Mais ce n'est pas très juste, ces mesures-là. Bien, c'est justement, c'était pour venir compenser d'autres mesures qui avaient été annoncées dans le budget au mois de novembre dernier concernant les régions-ressources et permettre à d'autres régions de pouvoir bénéficier de certaines mesures qui les soutiennent au niveau de l'économie. Donc, ce sont tout simplement d'autres mesures d'équité que nous ajoutons.

Et enfin, le troisième point, M. le Président. On regarde l'avenir. Qu'est-ce que l'avenir nous réserve? Qu'est-ce qu'on peut prévoir du côté de l'avenir aux niveaux économique et budgétaire? M. le Président, tantôt on nous parlait du rapport de la commission Séguin, mais je pense qu'on n'a pas tout à fait poussé le raisonnement jusqu'au bout. Évidemment, le rapport de la commission Séguin nous dit que le gouvernement fédéral, au cours des 20 prochaines années... il y a une très, très belle courbe, là, qui va lui permettre d'augmenter ses revenus et — on nous disait — de baisser sa dette, évidemment. Mais comment se fait-il que le gouvernement fédéral augmente ses revenus, utilise ces revenus-là pour baisser sa dette et donc, accélère l'augmentation de ses revenus, évidemment? Bien, c'est en réduisant ce qu'il accorde au Québec et aux autres provinces. Parce que ces revenus-là, c'est des transferts sociaux qu'on ne nous paie plus au Québec et ailleurs.

Juste dans le domaine de la santé — on en a parlé beaucoup — au début des années quatre-vingt, à chaque dollar qui était dépensé au Québec en santé, 0,50 \$ venaient du gouvernement fédéral et 0,50 \$ du gouvernement du Québec. Aujourd'hui, M. le Président, c'est 0,14 \$ qui viennent du gouvernement fédéral et 0,86 \$ du côté du gouvernement du Québec. Avec ce transfert-là, qu'on ne reçoit plus évidemment, le gouvernement fédéral réduit sa dette, et plus il réduit sa dette, plus il augmente ses revenus. C'est bien évident. Mais, pendant ce temps-là, qu'est-ce qui arrive au Québec? Est-ce que les Québécois et les Québécoises paient moins d'impôts au gouvernement fédéral? Absolument pas, M. le Président. Est-ce qu'ils paient moins de TPS? Absolument pas, M. le Président. Et nous devons absorber cette augmentation de dépenses. C'est bien évident que, de notre côté, c'est un peu difficile de réduire la dette. Si nous avions les transferts sociaux que nous avions avant, ça nous permettrait, évidemment, non seulement de donner une vraie réponse au niveau des besoins, mais aussi, de notre côté, de réduire notre dette et de se redonner, nous aussi, un espace, une marge de manoeuvre.

Ce que l'énoncé budgétaire dit aussi, M. le Président, c'est qu'en plus de ce rapport Séguin, en plus de ce déséquilibre fiscal reconnu pas uniquement au Québec, reconnu à l'extérieur du Québec, reconnu par des personnes politiques qui ne sont pas des péquistes, qui ne sont pas des souverainistes, mais qui sont bien conscients que le déséquilibre fiscal, il fait très mal aux citoyens et citoyennes, parce que c'est les citoyens et les

citoyens, en bout de compte, qui en paient le prix... en plus de ce rapport, nous retrouvons une modification du paiement de péréquation, de nouvelles façons de calculer qui n'étaient pas prévisibles, de nouvelles façons que le gouvernement fédéral veut imposer et qui, avec la nouvelle formule, coûteraient 840 millions aux Québécois puis aux Québécoises. On en fait beaucoup, des services en santé, avec 840 millions. On en donne, des services, au niveau de l'éducation. Le 840 millions, c'est à peu près le montant qu'on investit dans le dernier budget, 900 millions en santé puis en éducation pour les investissements au niveau des structures. Bien, c'est 840 millions, c'est à peu près le même montant que nous devons prévoir, parce que, pour le moment, on nous a donné un délai, mais on n'a pas dit qu'on modifierait ce nouveau transfert des paiements de péréquation.

● (11 h 30) ●

L'autre élément, le gouvernement fédéral s'est aperçu tout à coup qu'il avait versé en trop à trois provinces — l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique — 4,5 milliards. Est-ce que nous sommes touchés? Eh bien, oui, parce que cette erreur-là, elle risque de coûter au Québec, s'il y a un impôt rétroactif à la péréquation qui nous est imposé pour corriger les erreurs du gouvernement fédéral, erreurs qui remontent, dans certains cas, à 1993, ça nous coûterait un autre 825 millions, M. le Président. Avec 825 millions, on peut faire beaucoup de choses en santé, beaucoup de choses en santé. Et, si on décide de remonter à 1972, eh bien, là, ça pourrait monter à 1 milliard.

Donc, l'énoncé budgétaire vient nous dire: Écoutez, nous avons réussi jusqu'à maintenant, en faisant beaucoup d'efforts, en investissant d'une manière majeure dans tous les secteurs, nous avons réussi à maintenir l'équilibre budgétaire. Mais ce qui nous attend s'il n'y a pas de transformation au niveau du système fédéral, s'il n'y a pas de transformation au niveau des transferts sociaux, s'il n'y a pas de transformation sur le nouveau mode de péréquation, s'il n'y a pas de transformation au niveau de la décision pour venir corriger les impôts rétroactifs qui avaient été mal répartis, eh bien, nous nous retrouverons dans une situation budgétaire tout à fait étranglée, avec laquelle nous ne pourrions plus répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois.

Et qu'est-ce qu'on dit? On dit: Il est important que tout le monde à l'Assemblée nationale, tous partis confondus, et que les autres provinces aussi, qui vivent exactement ce problème de péréquation — chez nous, il est plus accru, mais qui le vivent aussi — et qui vivent le nouveau système qui s'en vient, qui vivent avec le dépôt du rapport de la commission Séguin, qui est très clair, qui, eux aussi, vont vivre un déséquilibre fiscal, il est important qu'il y ait une réflexion qui se fasse partout à travers le Canada, et principalement ici, au Québec, et qu'ensemble nous luttons pour que nous obtenions, pas des cadeaux, que nous obtenions ce à quoi les Québécois et les Québécoises ont droit parce que, ces argents, c'est les Québécois et les Québécoises qui les paient et qui les envoient au gouvernement fédéral, M. le Président. Merci beaucoup.

**Le Vice-Président (M. Beaulne):** Merci. Merci, Mme la députée de Terrebonne. Avant de céder

la parole au député de Papineau, j'aimerais vous rappeler qu'il reste un peu moins d'une heure pour ce débat et que, même si, en principe, chaque député pouvait utiliser un temps maximum de parole de 30 minutes, M. le député de Papineau, je vous informe que, compte tenu du temps que vos collègues ont pris, du côté de l'opposition officielle, il vous reste un temps d'intervention de 13 min 30 s. Sur ce, je vous cède la parole.

### M. Norman MacMillan

**M. MacMillan:** Merci, M. le Président. C'est malheureux qu'il ne me reste seulement que 13 minutes, c'est vous qui allez manquer toute l'intervention que j'avais préparée pour l'énoncé budgétaire qui a été présenté.

Et, comme première chose, M. le Président, je voudrais vous féliciter de votre nomination récente à titre de vice-président. Et, comme je vous connais depuis probablement 13 ans... bientôt 13 ans ici, je sens que, si vous étiez avec nous, sur ce côté-ci de l'Assemblée nationale, vos paroles seraient peut-être le même que nous. Je sens ça. Je vous connais assez pour vous dire que vous êtes une personne qui maintenant ne peut plus, peut-être, se prononcer sur beaucoup des dossiers qui vont être mis sur la table dans l'avenir, mais, si vous voulez, M. le vice-président, vous pouvez facilement me remettre vos notes et on pourra facilement les dire ici, dans cette Chambre, pour vous. Venant d'une partie... que vos parents demeurent dans la belle circonscription de Papineau, alors ça me fera plaisir, M. le Président, de pouvoir intervenir en votre nom, si vous voulez, même.

Quand la ministre des Finances a déposé en cette Chambre l'énoncé complémentaire du budget et qu'on persiste à dire qu'on a eu un budget du mois de novembre, je pense qu'on doit quand même dénoncer parce que les Québécois et les Québécoises étaient en droit de s'attendre à des mesures plus concrètes dans beaucoup de choses que j'aurai la chance de pouvoir discuter avec vous, M. le Président, et surtout pour avoir des mesures plus concrètes afin d'améliorer la situation, surtout en santé. M. le Président, je pense que les Québécois et Québécoises s'attendaient, dans cet énoncé déposé la semaine passée, à beaucoup de choses qui auraient aidé et amélioré les services aux Québécois et aux Québécoises en santé.

Il faut toujours se rappeler que... On peut blâmer le fédéral, blâmer le Parti libéral du Québec, mais on doit quand même — des chiffres sur la table, M. le Président — vous dire que, l'an passé ou deux ans passés, le gouvernement fédéral a envoyé au gouvernement du Québec 1,2 milliard ou 3 millions de péréquation. On n'a pas entendu, pendant deux semaines ou trois semaines de temps, dire que le fédéral n'était pas correct. Là, maintenant, cette année, on dit qu'il y a des ajustements qui sont faits et on s'est permis — le gouvernement fédéral — de retarder ça d'un an pour regarder la possibilité peut-être d'ajuster ça. Je n'ai pas entendu, là, de l'autre côté de la Chambre, mes collègues se lever en cette Chambre et remercier le gouvernement fédéral pour ce milliard. Et, si on regarde les chiffres, mon collègue de tantôt, mon collègue nous

disait que 4 milliards, dans les derniers deux ans, dans tous les transferts, qui est venu du fédéral qui... Je n'ai pas entendu personne dire merci. Je n'ai pas entendu personne dire non plus: On va aller à Ottawa, on va s'asseoir puis on va négocier soit des points d'impôt, soit augmenter la péréquation. Non. C'est des chaises vides, la moitié du temps. C'est le Parti libéral du Québec qui demande, et qui doit déposer, et qui aura dans son programme que tous les Québécois et Québécoises sont d'accord qu'il y ait une récupération de points d'impôt. Alors, on le dit, on le fait et on est prêt avec les autres provinces.

Là, maintenant, parce qu'on a fait ça, parce que le chef, notre chef, Jean Charest, M. le Président, a fait le tour de toutes les provinces du Canada pour discuter de ce problème-là, tout le monde est d'accord. On n'a pas besoin de référendum puis aller au référendum parce qu'on veut mettre de côté un peu le référendum sur la souveraineté, parler de points d'impôt, on n'est pas obligé de faire ça, toutes les provinces sont d'accord. Ils se sont rencontrés avec notre chef pour dire: Oui, on est d'accord de s'asseoir alentour d'une table. Et on trouve ça drôle, de l'autre côté. Je regarde la ministre de... J'oublie son titre, là, mais, en tout cas, elle trouve ça drôle qu'on dise ça, M. le Président. Mais c'est vrai, c'est un fait, ça, que le chef de l'opposition a fait le tour du Canada pour rencontrer tous les premiers ministres et même les chefs d'opposition, dans toutes les provinces, puis ils sont d'accord à se réunir ensemble alentour d'une table et de discuter pour trouver un moyen de réorganiser le système, si vous voulez, du fédéral pour avoir plus d'argent.

Là, maintenant, parce que c'est une bonne idée, les gens d'en face veulent faire peut-être un... Peut-être qu'ils vont faire un référendum. On ne peut pas faire un référendum sur la souveraineté, M. le Président, vous le savez: encore les sondages. Même les sondages de Léger & Léger, M. le Président, même les sondages de Léger & Léger. Les Québécois sont fiers d'être Canadiens en même temps aussi. C'est important, ça. Quand ça vient de Léger & Léger, je le garde, celui-là, proche de mon coeur, M. le Président, très proche de mon coeur, et qu'on dit qu'on ne veut pas avoir de référendum. C'est une élection qu'on veut, nous, de donner la chance aux Québécois et aux Québécoises de dire à ce gouvernement-là d'arrêter de nous dire qu'on va faire un référendum sur les points d'impôt. Tout le monde est d'accord avec ça, tout le monde est d'accord.

Ça peut coûter, un référendum, 150 millions, 200 millions, M. le Président, qu'on dépenserait inutilement. On est en train de dépenser 500 000 \$, peut-être un peu plus, pour des partielles au lieu d'aller en élection. Moi, je le sais. Je vous regarde, là, puis je suis convaincu que vous voulez aller en élection, M. le Président. Je suis convaincu que vous voulez vous présenter comme président de l'Assemblée nationale aussi. Alors, c'est pour ça, vous voulez y aller. Vous, personnellement, là, vous sentez le besoin d'aller en élection dans votre comté pour leur dire: Moi, je veux retourner puis je veux être président de l'Assemblée nationale. Vous avez le droit de faire ça, M. le Président. Ça, ça coûte... Ça, c'est les normes réelles d'une élection aux quatre ans, quatre ans et demi ou aux cinq ans, c'est ça qu'on veut, pas un référendum, pas un

référendum sur la souveraineté. Les Québécois n'en veulent pas. Tous les sondages le donnent, on ne veut plus rien savoir de ça. On veut que l'économie fonctionne mieux, on veut créer des emplois puis on veut que la santé... on veut que les Québécois et les Québécoises soient mieux protégées, si vous voulez, par le système de santé.

Moi et vous et de mes collègues, la plupart que j'ai en avant de moi — moins une ou deux, qui ne sont pas des baby-boomers — bientôt on va avoir besoin des services de la santé, M. le Président, Et il y a un problème majeur, et alors il faut le regarder. On n'a rien fait pour la santé dans ce budget, dans l'énoncé budgétaire. On n'a pas parlé des déficits des hôpitaux de 388 millions. Puis tantôt j'écoutais la députée de Terrebonne, qu'il n'y a pas de déficit au Québec. Est-ce qu'on parlerait des déficits des municipalités, des emprunts des municipalités, des écoles? Est-ce qu'on pourrait en parler, de ça, hein? Quand j'écoute ça...

• (11 h 40) •

Tantôt, je vais vous parler des régions-ressources, là, qu'on se pète les bretelles, là, je vais vous en parler d'une région qui a besoin d'être... Puis je suis content que la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, elle, je pense que, comme... Elle peut peut-être écouter plus qu'antérieurement. Et j'espère qu'elle va être ici tantôt quand je vais parler de la région-ressource, la circonscription de Papineau, ça s'en vient. M. le Président, il faut absolument mettre les affaires, M. le Président...

Une voix: ...

**M. MacMillan:** Vous avez un problème? M. le Président, est-ce que la madame, elle a un problème, la députée?

**Mme Vermette:** M. le Président, je veux tout simplement... Je pense que le député, en fait, qui a la parole n'est pas obligé de parler de la présence ou la non-présence, d'autant plus, c'est que la députée et la ministre, elle est présente ici, elle est présentement en Chambre. Alors, il faudrait arrêter de donner des intentions quand il n'y en a... tout simplement. C'est un procès d'intention, tout simplement, ce qu'il est en train de faire, le député.

**M. MacMillan:** M. le Président, je dois vous répondre à ça immédiatement, ce n'est pas ça que j'ai mentionné, pas du tout...

**Le Vice-Président (M. Beaulne):** M. le député de Papineau, simplement, je relève le commentaire de la leader adjointe du gouvernement, sauf que ma compréhension, c'est que le député n'a pas fait allusion à l'absence de la ministre en Chambre, il a simplement souhaité qu'elle soit encore en Chambre lorsqu'il s'adresserait à des sujets qui relèvent ou qui pourraient concerner son comté. Donc, M. le député, je vous permets de continuer.

**M. MacMillan:** Merci, M. le Président. Vous êtes un très bon président, M. le Président. Et, comme je mentionnais tantôt, la plus grande priorité des citoyens,

c'est d'améliorer le fonctionnement de notre système de santé. Il faut déplorer qu'il n'y a pas une ligne sur la santé dans l'énoncé budgétaire. Il faut qu'un gouvernement ait des priorités. Il n'en a pas, de priorités, M. le Président. Un an après le dépôt Clair, le gouvernement n'a pas mis en place une seule des recommandations de la commission Clair. Et, tantôt je vous le disais, le gouvernement est resté muet complètement sur le déficit de 380 millions des hôpitaux. C'est un point qui est très important.

Rien pour la classe moyenne dans l'énoncé budgétaire. Encore une fois, la classe moyenne est la grande oubliée du budget du gouvernement péquiste. Pourtant, les jeunes familles avec des enfants ont vu leur pouvoir d'achat fortement diminuer au cours de la dernière décennie, notamment en raison de l'appétit du ministère du Revenu.

Les plus démunis. M. le Président, depuis 1994 que, nous, comme opposition, on était d'accord avec l'abolition de la taxe sur l'indexation des prestations d'aide sociale. Depuis 1994, c'était maintenu, la non-indexation, par le gouvernement actuel. Alors, nous demandons au gouvernement de franchir un pas de plus, adopter une autre de nos propositions, la gratuité — et je pense que c'est très important, M. le Président — la gratuité des médicaments pour les assistés sociaux et les personnes âgées qui bénéficient d'un supplément du revenu.

Le gouvernement, qui, dans notre région, vient régulièrement, par le ministre régional, annoncer l'auto-route 50... Je pense qu'on l'a annoncé 10 fois depuis trois mois. Et je suis très sérieux quand je vous dis ça, M. le Président. On a annoncé... A chaque fois que le ministre de la région, le ministre de Sorel ou Tracy, vient dans la région, il annonce l'auto-route 50. Alors, tant mieux, les gens de l'Outaouais veulent avoir l'auto-route 50. Comme je vous dis, on recycle des annonces. On vient annoncer régulièrement toutes sortes d'annonces, de soutien à l'action communautaire qui a déjà été annoncée au mois de septembre.

Maintenant, M. le Président, un sujet qui me tient beaucoup à coeur, c'est les régions, et ma région, ma circonscription de Papineau. Dans cet énoncé budgétaire là, on a oublié sûrement les régions et on a oublié le comté de Papineau. Je vais vous dire pourquoi, M. le Président. Dans un document qui nous a été fourni — je n'ai pas la date exacte — au mois de mars 2002, excusez, M. le Président, *De la valeur ajoutée aux forces vives des régions-ressources*, on a annoncé six régions, la première fois, six ou même cinq régions dans un premier temps, et, pendant les élections partielles de Blainville, Laviolette et Labelle, on a annoncé qu'il y a d'autres régions qui s'ajoutaient, dont Labelle, dont j'étais le parrain, que c'était devenu une région-ressource.

Vous connaissez, M. le Président, le comté, la circonscription de Papineau, qui est englobée du comté de Labelle, complètement au nord, et qui est... à l'ouest, le comté de Pontiac, le comté de Gatineau et le comté de Hull et de Chapleau, qui sont des comtés appelés «de ville», si vous voulez, dans... Alors, le comté de Papineau, la circonscription de Papineau, M. le Président, n'a pas été choisie comme une région-ressource, malheureusement. Malheureusement, on n'a

pas été choisi comme région-ressource. Je suis intervenu, la première fois — et tout le monde connaît mes relations avec l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce — je suis intervenu pour la première fois le 28 août pour demander que la circonscription de Papineau soit une région-ressource. Pourquoi? Tous les comtés et circonscriptions qui sont voisins à Papineau et qui ont des manufactures sont les mêmes qu'ils ont chez nous, c'est les mêmes propriétaires, M. le Président. Et c'est un point qui est très important. Des David Lauzon, des Germain Turpin, des Gustave Brunet, qui sont les donneurs de jobs chez nous, ont des industries ou des manufactures dans tous les autres comtés qui sont des régions-ressources. Nous, on ne l'est pas.

Alors, où vous pensez que ces gens-là... Et on a besoin de la création d'emplois, le taux d'assurance emploi, secteur rural, est à peu près à 11 % et plus dans Papineau. Ces gens-là vont prendre tout leur futur... les investissements, ils vont les mettre dans les autres comtés, ils ne dépenseront plus chez nous, et c'est malheureux. Et je le sais que la ministre déléguée à l'Industrie et Commerce, qui est voisine du comté d'Argenteuil et de Papineau, peut regarder la possibilité parce que c'est nous qui va finir deuxième avec ça, M. le Président. Nous avons besoin, nous aussi, d'être nommés une région-ressource pour avoir tout, au complet, pour avoir complètement la chance, nous aussi, de se développer, et de créer des emplois, et de garder nos jeunes chez nous. C'est nous qui est pénalisé totalement, la circonscription de Papineau, M. le Président, complètement mise de côté. Je n'accuse pas personne, mais tous les gens, les acteurs de chez nous, commençant par les investisseurs et commençant par le ministre... le sous-ministre régional associé aux régions, le CRDO, la SDEO, tout ça, sont d'accord que Papineau devienne — et j'en fais une demande, M. le Président — suite à ce budget énoncé, que le comté de Papineau devienne une région-ressource. Merci, M. le Président, mon temps est écoulé.

**Le Vice-Président (M. Beaulne):** Merci, M. le député de Papineau. Je suis prêt maintenant à céder la parole à un autre intervenant. Mme la députée de Prévost et ministre déléguée à la Science, à la Technologie et à l'Industrie. Mme la ministre.

#### Mme Lucie Papineau

**Mme Papineau:** Merci, M. le Président. M. le Président, j'aimerais au départ... Le député de Papineau semblait offusqué parce que le gouvernement fédéral... On ne s'était pas levé en Chambre pour applaudir le fait que le gouvernement fédéral ne nous avait pas retourné... nous avait retourné la péréquation. Je voudrais juste clarifier avec lui que l'argent que le gouvernement fédéral nous retourne, c'est l'argent des Québécois. Voilà.

Alors, M. le Président, le 19 mars dernier, la vice-première ministre et ministre des Finances, Mme Pauline Marois, présentait son énoncé complémentaire au budget 2002-2003. Si j'interviens aujourd'hui, c'est que j'ai été ravie de constater que les mesures budgétaires concernant le ministère de l'Industrie et du Commerce, dont je suis titulaire, favorisent les

entreprises québécoises qui évoluent dans des secteurs promoteurs.

En plus des mesures importantes annoncées à l'égard des entreprises de biotechnologie, j'aimerais attirer tout particulièrement votre attention sur deux programmes importants qui sont reconduits par l'injection de nouvelles sommes. Il s'agit du programme de soutien aux vitrines technologiques ainsi que du programme d'appui au développement d'une cité de l'optique dans la région de Québec. La décision de prolonger ces deux programmes vient renforcer d'autres mesures qui permettront au Québec de poursuivre son élan dans l'économie du savoir, car nous soutenons ainsi des entreprises innovatrices présentes dans des créneaux d'avenir. En effet, ces entreprises sont des atouts majeurs de développement économique et soutiennent notre stratégie de compétitivité, garante de création d'emplois durables.

La première mesure annoncée concerne le programme de soutien aux vitrines technologiques. L'enveloppe budgétaire additionnelle accordée totalise 15 millions de dollars sur trois ans et profitera à une soixantaine de nouveaux projets dès l'exercice 2002-2003. Je vous rappelle que le but de ce programme est de promouvoir la démonstration en situation réelle de fonctionnement de produits et de procédés nouveaux afin d'en faire connaître les fonctionnalités et le potentiel commercial. Ce programme contribue donc à faire connaître notre savoir-faire ainsi qu'à accroître nos exportations. Vous le savez aussi bien que moi, M. le Président, notre performance en la matière constitue la pierre d'assise de notre développement économique.

● (11 h 50) ●

Les retombées pour le Québec sont très intéressantes, puisqu'on prévoit que les projets approuvés pourraient créer jusqu'à 2 600 emplois et susciter des investissements de près de 80 millions de dollars.

Le programme de soutien aux vitrines technologiques est un levier majeur, car il soutient la commercialisation de produits ou procédés novateurs à forte intensité technologique. Ce programme nous permet d'intervenir et de soutenir des entreprises prometteuses au début de la phase de commercialisation. Au cours de cette étape cruciale qui suit une étape intense de recherche et de développement, les entreprises sont souvent à bout de souffle et manquent de fonds pour commercialiser le produit ou le procédé novateur développé. Notre programme leur permet alors de franchir un pas additionnel et crucial. En effet, la première vente de tel produit comporte un risque en raison du fait qu'aucune utilisation réelle n'a été réalisée, puisqu'il s'agit d'innovation. Notre contribution finance donc la démonstration d'un produit ou procédé en situation réelle d'exploitation durant une période maximale de 18 mois, jusqu'à concurrence de 50 % des dépenses admissibles.

Depuis 1998, plus d'une cinquantaine de projets ont déjà reçu l'appui du gouvernement, pour une contribution totale de 15 millions de dollars, soit une aide moyenne de 270 000 \$ par projet. Près du tiers de ceux-ci concernent des entreprises en démarrage. De plus, une soixantaine de nouveaux projets sont actuellement à l'étude, dont 25 à des étapes avancées du processus d'analyse. Le nombre de nouveaux projets

croît de façon constante, depuis deux ans. Dans la dernière année, nous recevions deux à trois nouvelles demandes par semaine. Bref, ce programme est l'un des outils importants d'aide financière dont dispose le gouvernement du Québec pour permettre aux entreprises de haute technologie d'améliorer, par l'appropriation de l'innovation, leur facteur interne de compétitivité. Il y a donc tout lieu de se réjouir, M. le Président, de voir ce programme se prolonger pour trois autres années, soit jusqu'en 2005.

La deuxième mesure consiste à reconduire jusqu'en 2005 le volet commercialisation du programme d'appui au développement d'une cité de l'optique dans la région de Québec. Les nouveaux fonds engagés sont de 4,5 millions de dollars. Ce programme vise le positionnement de la région de Québec comme pôle d'excellence d'envergure mondiale dans le domaine de l'optique, de la photonique et du laser. Cette nouvelle injection de fonds accentuera le développement des marchés des entreprises, permettra un banc d'essai Synapse de véritablement prendre son envol et appuiera les activités du bureau du chargé de mission.

Sur une plus large échelle, ce programme s'inscrit dans la stratégie gouvernementale visant la mise en place et le développement au Québec de pôles d'excellence dans des secteurs industriels en croissance. Le projet Synapse consiste en un banc d'essai in situ de 1 500 km de fibre optique reliant les villes de Rimouski, Québec et Montréal. Il permettra aux entreprises et aux organismes oeuvrant dans le domaine des communications optiques et développant des applications d'expérimenter sur des liens de communication à haut débit de nouvelles applications ou technologies photoniques pour répondre à l'accroissement des besoins de capacité des futurs réseaux de communications. Le réseau servira également d'outil de formation.

Nos partenaires dans ce projet sont aussi prestigieux que Telus Québec, EXFO, Institut national d'optique, Hydro-Québec, Nortel Networks, le Centre d'optique et de photonique de l'Université Laval et le réseau interscientifique du Québec. Le banc d'essai Synapse est unique au monde par la nature et l'étendue de son réseau ainsi que par la permanence de ses installations et de sa gestion. Il constitue une des pierres angulaires du développement de la Cité de l'optique dans la région de Québec, que ce soit au niveau de son positionnement stratégique ou de sa notoriété. C'est une occasion unique, M. le Président, d'associer les milieux industriels, de la recherche et du développement et de l'enseignement dans un projet commun. Il s'avère, enfin, un outil de développement industriel ayant pour objectifs l'émergence de nouvelles technologies ainsi que l'amélioration du positionnement stratégique des entreprises et de leurs compétences. Le banc d'essai sera aussi un puissant pôle d'attraction de nouveaux investisseurs et chercheurs en plus de servir d'outil de formation aux futurs gradués dans ce domaine.

La pertinence de ce programme trouve aussi écho dans la progression constante du nombre d'emplois dans les entreprises et les centres de recherche en optique, photonique et laser dans la région de Québec. En effet, depuis 1999, le total est passé de 1 300 à

2 400. L'aide disponible au volet commercialisation permettra aux entreprises d'accélérer la mise en oeuvre de leur plan de commercialisation à l'international et d'accélérer leur pénétration des marchés les plus compétitifs. Les fonds disponibles permettront aux entreprises de traverser avec succès les premières étapes de commercialisation de produits et procédés innovateurs dans le domaine de l'optique, de la photonique et du laser.

La mise en place du programme d'appui au développement d'une cité de l'optique dans la région de Québec a eu un effet mobilisateur autour de l'optique, photonique et laser non seulement dans la région, mais aussi dans l'ensemble du Québec. La décision de prolonger le volet commercialisation coïncide avec une reprise prévue cette année dans le secteur des télécommunications et dans l'ensemble de l'économie. Il nous est ainsi permis d'anticiper un retour à une croissance élevée des marchés en optique-photonique d'ici quelques mois. Comme la concurrence sur ces marchés est forte, le succès des entreprises repose avant tout sur leur capacité d'innovation et de commercialisation, ce qui leur permet d'accélérer leur pénétration de ces marchés internationaux fort compétitifs.

Cette mesure est complémentaire à celle annoncée par Mme Marois en novembre dernier. En effet, la ministre des Finances annonçait alors l'octroi d'une somme de 20 millions de dollars pour la construction d'un centre de recherche en OPL à la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval. L'annonce faite la semaine dernière par la vice-première ministre nous assure de la poursuite de ce projet aussi prometteur que mobilisateur. Les activités menées dans les centres de recherche jettent les bases des nouveaux produits, ce qui constitue une source importante d'essaimage. On peut donc s'attendre à ce qu'un certain nombre de nouvelles entreprises soient créées dans la région au cours des prochaines années grâce aux investissements du gouvernement du Québec.

Voilà donc de bonnes nouvelles pour les entreprises à forte densité technologique qui contribueront de plus en plus, au cours des prochaines années, au développement économique du Québec par leur capacité à innover et à se tailler une place enviable sur les marchés mondiaux. Je salue donc, M. le Président, la justesse de l'énoncé budgétaire de la vice-première ministre, qui reconnaît la nécessité de soutenir les entreprises innovatrices et de poursuivre dans le positionnement de la région de Québec comme véritable pôle d'excellence dans le domaine de l'optique, de la photonique et du laser. Ce sont là des gestes concrets d'un gouvernement résolument engagé dans le développement économique du Québec. Merci, M. le Président.

**Une voix:** Bravo!

**Le Vice-Président (M. Beaulne):** Merci, Mme la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce. Et, compte tenu de l'heure, je suspends nos travaux jusqu'à cet après-midi, 14 heures.

*(Suspension de la séance à 11 h 59)*

(Reprise à 14 h 4)

**La Présidente:** Mmes et MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants.  
Merci. Vous pouvez vous asseoir.

**Présence de M. Thanh Quang Trinh, ambassadeur de la République socialiste du Viêt-nam, et de M. Vu Huy Hoang, vice-ministre de Planification et d'Investissement de la République socialiste du Viêt-nam**

J'ai le plaisir de souligner la présence dans les tribunes de Son Excellence M. Thanh Quang Trinh, ambassadeur de la République socialiste du Viêt-nam, ainsi que de M. Vu Huy Hoang, vice-ministre de Planification et d'Investissement de la République socialiste du Viêt-nam.

#### Affaires courantes

Alors, aux affaires courantes aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles.  
Il n'y a pas de présentation de projets de loi.

#### Dépôt de documents

Au dépôt de documents, M. le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor.

#### Message du lieutenant-gouverneur

**M. Facal:** Oui. Mme la Présidente, un message de Son Honneur la lieutenant-gouverneur du Québec signé de sa main.

**La Présidente:** Alors, mesdames et messieurs, veuillez vous lever.

«L'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003, conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.»

Je dépose ce document. Veuillez vous asseoir.

Alors, M. le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor.

#### Crédits pour l'année financière 2002-2003

**M. Facal:** Oui. Mme la Présidente, pour donner suite au message de Son Honneur la lieutenant-gouverneur, qu'il me soit permis de déposer les crédits n° 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

#### Présence du ministre des Transports du Manitoba, M. Steve Ashton

**La Présidente:** Alors, ce document est déposé. M. le leader du gouvernement, si vous me permettez, je voudrais souligner la présence dans nos tribunes du

ministre des Transports du Manitoba, M. Ashton, qui est avec nous, de même que son épouse.

#### Présence de la consule des États-Unis à Québec, Mme Susan Keogh-Fisher

J'aimerais également souligner la présence de la consule des États-Unis d'Amérique, qui est également parmi nous cet après-midi.

Alors, M. le leader du gouvernement.

#### Dépôt de documents

#### Message du lieutenant-gouverneur

#### Crédits pour l'année financière 2002-2003 (suite)

#### Renvoi à la commission plénière

**M. Boisclair:** Mme la Présidente, je fais motion pour déferer les crédits budgétaires 2002-2003 en commission plénière afin que l'Assemblée les étudie et les adopte conformément à l'article 280 du règlement de l'Assemblée nationale.

**La Présidente:** Cette motion est-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**La Présidente:** Adopté. Au dépôt de documents, M. le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor.

#### Rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique intitulé *Agir pour de meilleurs services aux citoyens*

**M. Facal:** Oui. Mme la Présidente, conformément à l'article 28 de la Loi sur l'administration publique, il me fait plaisir de déposer le premier rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique et sur sa mise en oeuvre.

**La Présidente:** Alors, ce document est déposé. M. le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux.

#### Rapports sur la procédure d'examen des plaintes des régies régionales de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre et de Lanaudière et tableau 8 à la suite d'un erratum au rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

**M. Legault:** Oui. Mme la Présidente, je dépose les rapports annuels 2000-2001 sur l'examen des plaintes des régies régionales suivantes, Montréal-Centre et Lanaudière, ainsi que le tableau n° 8 suite à un erratum à la page 55 du rapport annuel de la Régie régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

**La Présidente:** Ces documents sont déposés. Mme la ministre d'État à la Culture et aux Communications.

**Avis de classement du cinéma  
Le Château à Montréal**

**Mme Lemieux:** Mme la Présidente, je dépose l'avis de classement du cinéma Le Château à Montréal.

**La Présidente:** Ce document est donc déposé. M. le leader du gouvernement.

**Réponse à une question inscrite au feuilleton**

**M. Boisclair:** Oui, Mme la Présidente. Je dépose la réponse à la question n° 43 inscrite au feuilleton du 13 décembre 2001 par le député de Richmond.

**Préavis d'une motion des députés de l'opposition**

**La Présidente:** Alors, ce document est déposé. Au dépôt de documents, pour ma part, j'ai reçu dans les délais prescrits préavis d'une motion qui sera inscrite dans le feuilleton de demain aux affaires inscrites par les députés de l'opposition conformément à l'article 97.1 du règlement. Je dépose copie du texte de ce préavis.

**Dépôt de rapports de commissions**

Au dépôt de rapports de commissions, M. le président de la commission des finances publiques et député de Lotbinière.

**Examen des orientations, des activités et  
de la gestion de l'Inspecteur général  
des institutions financières**

**M. Paré:** Merci, Mme la Présidente. J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission des finances publiques qui a siégé le 31 octobre 2001 afin de procéder à l'audition de l'Inspecteur général des institutions financières dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion conformément à l'article 294 du règlement.

**Examen des orientations,  
des activités et de la gestion  
de la Commission des valeurs mobilières**

J'ai l'honneur de déposer aussi le rapport de la commission des finances publiques qui a siégé le 8 novembre 2001 afin de procéder à l'audition de la Commission des valeurs mobilières du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion conformément à l'article 294 de ce règlement.

**Examen des orientations,  
des activités et de la gestion  
de la Société d'habitation du Québec**

Aussi, Mme la Présidente, j'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission des finances publiques qui a siégé le 16 février 2002 afin de procéder à l'audition de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et

de sa gestion conformément à l'article 294 du règlement. Merci, Mme la Présidente.

● (14 h 10) ●

**La Présidente:** Ces rapports sont déposés. M. le président de la commission de l'aménagement du territoire et député de Richmond.

**Étude détaillée du projet de loi n° 49**

**M. Vallières:** Merci, Mme la Présidente. J'ai l'honneur de déposer le rapport de la commission de l'aménagement du territoire qui a siégé les 19 décembre 2001, 12 février, 7, 13 et 21 mars 2002 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec. La commission a adopté le texte du projet de loi avec des amendements.

**Questions et réponses orales**

**La Présidente:** Ce rapport est déposé. Comme il n'y a pas de dépôt de pétitions ni d'interventions sur une violation de droit ou de privilège, nous abordons maintenant la période de questions et réponses orales, et je cède la parole à M. le député de Saint-Laurent.

**Demande d'enquête concernant  
des allégations relatives à  
la Société des alcools du Québec**

**M. Jacques Dupuis**

**M. Dupuis:** Merci, Mme la Présidente, suite à des articles parus dans *Le Devoir* au cours des derniers jours mettant en cause certains membres du Parti libéral du Québec et contenant des allégations relatives à la Société des alcools du Québec, compte tenu des propos du premier ministre au sujet ces allégations, le premier ministre accepte-t-il la présente demande de l'opposition officielle de décréter une enquête indépendante à laquelle nous nous engageons à collaborer entièrement?

**La Présidente:** Mme la vice-première ministre et ministre d'État aux Finances et à l'Économie.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** Merci, Mme la Présidente. Je voudrais d'abord savoir une enquête sur quoi. Je n'ai pas compris que le député de l'opposition avait évoqué le sujet de l'enquête, Mme la Présidente.

**M. Dupuis:** Mme la Présidente.

**La Présidente:** En complémentaire, M. le député de Saint-Laurent.

**M. Dupuis:** Mme la Présidente.

**La Présidente:** En complémentaire?

**M. Dupuis:** En principale.

**La Présidente:** En principale.

**Demande d'enquête sur le comportement  
de certains membres du Parti libéral du Québec  
à l'égard de la Société des alcools du Québec**

**M. Jacques Dupuis**

**M. Dupuis:** Mme la Présidente, en principale. La ministre des Finances nous ferait-elle l'honneur d'écouter les questions comme elles viennent? Elle est parfaitement au courant des articles qui ont paru dans *Le Devoir* au cours des derniers jours. Elle est parfaitement au courant que ces articles-là alléguaient certains comportements de la part de membres du Parti libéral du Québec, qu'ils contenaient, ces articles-là, des allégations relatives à la conduite des affaires de la Société des alcools.

Et la demande n'est pas compliquée: Le premier ministre va-t-il accepter la demande de l'opposition officielle de décréter une enquête indépendante? Et nous y collaborerons entièrement.

**La Présidente:** M. le premier ministre.

**M. Bernard Landry**

**M. Landry:** Mme la Présidente, on a bien compris, là, la deuxième question. Il s'agissait de la rencontre du directeur du Parti libéral avec M. Jean Brault, de Fondation, et un détective privé, suivie d'une deuxième rencontre, cette fois-ci avec le même directeur du Parti libéral plus le chef de cabinet de l'opposition officielle. C'est bien de ces faits que vous voulez parler, mais, savez-vous, qui, à première vue, reconnaissons-le, sont extrêmement odieux, sont odieux pour M. Frigon, un grand serviteur de l'État, odieux pour tous les dirigeants de société d'État aussi et pour n'importe quel citoyen qui veut vivre dans un Québec démocratique et qui n'a aucune odeur de société policière.

Cela dit, la suggestion n'est peut-être pas à rejeter du revers de la main, mais je vais vous dire pourquoi nous ne répondrons pas maintenant. Vous lisez les journaux? M. Frigon a dit qu'il allait peut-être poursuivre au civil et au pénal. Le député sait ce que ça veut dire, il a été procureur de la couronne. Alors là, comme les droits fondamentaux de M. Frigon ont potentiellement été violés, de même que notre Code civil, de même que notre loi régissant les activités des détectives privés, de même que le Code pénal du Canada, on va laisser toutes les procédures idoines se dérouler, et, si cela n'était pas suffisant, on reviendra à la suggestion du député.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** En complément, M. le député de Saint-Laurent.

**M. Jacques Dupuis**

**M. Dupuis:** Le premier ministre réalise-t-il que tous les acteurs qui ont été mentionnés dans ces articles ont tous intérêt, M. Frigon y compris, M. Bibeau y compris, M. Poupard y compris, ont tous intérêt à ce que toute la lumière soit faite le plus rapidement possible sur

ces allégations? Et c'est la raison pour laquelle nous demandons au premier ministre de décréter immédiatement une enquête indépendante à laquelle nous nous engageons à collaborer entièrement.

**La Présidente:** M. le premier ministre.

**M. Bernard Landry**

**M. Landry:** Le député a mentionné «les acteurs», comme il dit, ce qu'il appelle les «acteurs». Il manque une petite nuance. Il se peut que la plupart des acteurs aient été des agresseurs, alors que Gaétan Frigon a été la victime. Alors, de ce côté-ci, on préfère donner toute latitude de justice à la victime plutôt qu'à ce qu'ils appellent les «acteurs».

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** En principale, M. le député de Châteauguay.

**Crédits alloués pour la réorganisation  
des services de santé de première ligne**

**M. Jean-Marc Fournier**

**M. Fournier:** Merci, Mme la Présidente. Dans le rapport Clair, à la page 193, on peut lire le passage suivant: *Le financement des besoins prioritaires: une stratégie possible.* «Il faut en premier lieu dégager de l'augmentation annuelle du budget global du ministère une marge de manœuvre spécifique pour la réorganisation des services de première ligne.»

Est-ce que le ministre de la Santé peut nous dire à combien s'élève la marge de manœuvre pour la première ligne, dans les crédits d'aujourd'hui?

**La Présidente:** C'était une question principale. M. le ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault:** Oui. Mme la Présidente, effectivement, aujourd'hui mon collègue le président du Conseil du trésor a déposé les crédits pour les différents ministères. Le député de Châteauguay aura sûrement pu constater une augmentation de 4,4 % dans le budget de la santé et des services sociaux, soit une augmentation de 736 millions. Mme la Présidente, effectivement, c'est une augmentation importante des budgets. C'est 40 % du budget total du gouvernement du Québec. Est-ce suffisant? Est-ce suffisant pour faire le développement requis en première ligne, en maintien à domicile, dans tous nos établissements, pour tenir compte des impacts du vieillissement, pour tenir compte du coût des nouveaux médicaments, des nouvelles technologies? Non, Mme la Présidente. Il faudrait faire plus. Mais le député de Châteauguay sait où est l'argent pour pouvoir investir davantage que 4,4 %.

Mme la Présidente, je pense que de faire un effort aussi grand mérite le support de tous mes collègues des autres ministères, une augmentation de 736 millions. Depuis cinq ans, c'est plus de 4,5

milliards. Le deux tiers de toute la croissance du budget du Québec est allé à la santé. On fait notre possible avec l'argent qu'on a, Mme la Présidente.

**La Présidente:** En complémentaire?

**M. Fournier:** En principale, Mme la Présidente.

**La Présidente:** En principale, M. le député de Châteauguay.

#### Financement des établissements de santé

**M. Jean-Marc Fournier**

**M. Fournier:** En principale, Mme la Présidente, d'abord pour dire au ministre combien je suis déçu qu'il ne puisse pas répondre à la question que je lui ai posée. Elle est inspirée du rapport Clair qui lui dit... qui donne la recette comment pouvoir prioriser la première ligne. Il faut s'assurer que, lorsqu'on fait les crédits, le budget du ministère de la Santé, on puisse dégager la marge de manoeuvre pour la première ligne. De toute évidence, le ministre de la Santé ne s'est même pas battu pour aller dégager une marge de manoeuvre pour la première ligne. De toute évidence, il ne sait même pas combien il va mettre en première ligne. Alors, une chose est sûre à l'égard de ces crédits-là, ce n'est pas lui qui s'est battu pour la santé des Québécois.

Maintenant, il nous dit qu'il y a 4 % d'augmentation. Il faut compter deux fois les dépenses pour arriver à 4 %, parce que la vérité, lorsqu'on regarde l'ensemble des dépenses de l'an passé avec les dépenses de l'année prochaine, c'est une différence de 312 millions, 312 millions de plus dans les crédits. Ce n'est pas 4 %, c'est 2 %. Et il faut savoir, Mme la Présidente, que, l'an dernier, le déficit des hôpitaux... Parce que, si on regarde au niveau des établissements de santé, l'an passé, les établissements de santé ont eu un déficit de 290 millions. Savez-vous combien il y en a dans les établissements de santé pour l'année qui vient? 288 millions. Autrement dit, ça ne couvre même pas le déficit de l'année passée. Comment on peut imaginer ce qui va se passer dans les établissements de santé dans l'année qui vient?

• (14 h 20) •

Ma question pour le ministre, elle est bien simple: Qu'est-ce qu'il répond au Conseil de la santé et du bien-être qui disait qu'il fallait mettre 300 millions dans les soins à domicile pour rejoindre la moyenne canadienne? Où se retrouvent ces sommes-là? Que répond-il à la Commission des droits de la personne qui a émis un rapport on ne peut plus clair sur la façon dont le Parti québécois traite les personnes âgées au Québec? Exploitation des personnes âgées, on parle de gens gavés qu'on garde dans des couches d'incontinence. Qu'est-ce que le ministre de la Santé a dans les crédits d'aujourd'hui pour des gens qui souffrent, des gens qui attendent un vrai ministre de la Santé?

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le ministre de la Santé.

**M. François Legault**

**M. Legault:** Oui. Mme la Présidente, on va reprendre les affirmations une par une. D'abord, pour la première ligne, le député de Châteauguay sait qu'on est en train de mettre en place des groupes de médecine familiale. Il y a 10,3 millions de dollars qui sont prévus dans le budget 2002-2003 pour procéder à cette implantation, Mme la Présidente.

Maintenant, quand le député nous dit qu'il y a eu une augmentation de seulement 350 millions du budget, il devrait tenir compte des crédits par rapport aux crédits de l'année dernière. C'est certain, Mme la Présidente, qu'en cours d'année il y a eu des crédits supplémentaires qui ont été accordés pour l'année 2001-2002. Je vous donne un exemple, la vaccination pour la méningite. Le gouvernement du Québec a accepté d'ajouter 120 millions de dollars pour l'année 2001-2002 pour la méningite. Donc, quand on regarde la croissance du budget de 2002-2003 par rapport à 2001-2002, on ne doit pas tenir compte de telles dépenses, puisqu'on ne vaccinera pas à nouveau tous les enfants cette année, en 2002-2003. Donc, la façon d'examiner les crédits, c'est de comparer avec les crédits de l'année dernière, et, à ce niveau-là, le chiffre est exact, on est passé de 16,7 milliards de dollars à 17,5 milliards, c'est-à-dire une augmentation de 736 millions.

Maintenant, Mme la Présidente, le député de Châteauguay fait référence aux déficits dans les hôpitaux. Donc, est-ce que je dois comprendre que le député de Châteauguay nous suggère d'abandonner notre loi antidéficit et de recommencer les déficits comme on a fait en 1994, remettre les Québécois dans le trou? Est-ce que c'est ça qu'il suggère, Mme la Présidente?

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** En complémentaire, M. le député de Châteauguay.

**M. Jean-Marc Fournier**

**M. Fournier:** Est-ce que le ministre peut nier de son siège que, pour l'année dernière, le déficit des établissements de santé s'établit à 290 millions, avec votre loi antidéficit? Est-ce qu'il peut nier que, pour l'année d'avant, c'est 140 millions, qu'on se retrouve, cette année, avant le début de l'année, avec un déficit accumulé de 430 millions? Et peut-il nier que, pour l'année qui vient, on sait déjà — ce n'est pas un déficit, c'est un sous-financement — on sait déjà que le déficit qui s'en vient va être entre 300 puis 400 millions? Peut-il nier qu'au total c'est près de 800 millions de dollars qui manquent pour les établissements de santé et qu'il n'a rien fait pour ça? Vous avez beau être trois ministres, vous n'êtes pas capables de faire le tiers de l'ouvrage.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault:** Mme la Présidente, d'abord, le député de Châteauguay est mal placé pour dire qu'on est

trois ministres à la Santé, puisque eux-mêmes sont quatre critiques à la santé dans l'opposition.

Mme la Présidente, effectivement, mon collègue a adopté, a suivi en cette Chambre, ici, une loi pour empêcher les établissements de faire des déficits. On a demandé à chacun des 345 établissements de dire: Faisons consensus avec toute la population du Québec. Lors du Sommet ici, qui a eu lieu donc au Québec, on a décidé de cesser les déficits, de cesser la pratique qui avait été mise en place par le Parti libéral du Québec. Or, Mme la Présidente, suivez-moi: sur 345 établissements, il y en a 235 qui ne prévoient pas de déficit pour l'année courante; sur les 110 qui restent, il y en a maintenant 66 qui ont signé une entente de retour à l'équilibre. On leur a donné un certain nombre d'années pour le faire. On n'a jamais dit qu'on devrait le faire la première année. Les discussions, on me dit que ça va très bien avec les 40 établissements qui restent.

Mme la Présidente, je sais que le Parti libéral, après s'être affiché en faveur des défusions municipales, est maintenant en faveur de recommencer à faire des déficits. Nous, on va continuer à gérer de façon responsable, Mme la Présidente.

**Une voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le député de Rivière-du-Loup.

#### Mesures d'aide envisagées à l'égard de l'industrie du bois d'oeuvre

**M. Mario Dumont**

**M. Dumont:** Oui. Merci, Mme la Présidente. L'industrie québécoise du bois d'oeuvre, comme toute l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, est sous le choc au cours des derniers jours. La confirmation de 29 % de surtaxe qui va être ajoutée par les Américains sur les exportations vient certainement compromettre quelques milliers d'emplois, vient certainement inquiéter, dans toutes les régions du Québec, des travailleurs comme des entrepreneurs de cette industrie. De toute évidence, on ira devant les instances appropriées: l'OMC, l'ALENA. On connaît tous les délais pour s'y rendre, de 12 à 18 mois minimalement. Ces délais, dans le contexte présent, et le premier ministre le sait, sont susceptibles d'être synonymes de la mort de plusieurs joueurs dans l'industrie québécoise. Des régions comme le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, l'Abitibi, la Gaspésie et d'autres sont touchées.

Alors, ma question au premier ministre — qui est, comme moi, un fervent libre-échangiste et sûrement choqué de la décision des Américains: Est-ce qu'il a en tête des mesures pour les travailleurs et les entrepreneurs dans l'industrie du bois d'oeuvre?

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. François Gendron**

**M. Gendron:** Oui, Mme la Présidente... à notre collègue de Rivière-du-Loup; Il s'agit d'une question très importante pour l'ensemble du Québec, pour

l'ensemble des régions du Québec. C'est pourquoi, ma collègue déléguée à l'Industrie et au Commerce ainsi que moi-même, on est allés passer deux jours à Washington avec M. Pettigrew pour accompagner l'industrie québécoise, compte tenu de l'importance de ce sujet-là.

Nous étions convaincus que nous avions une cause juste parce que, effectivement, il est capital pour les Québécois et Québécoises et surtout pour l'industrie d'avoir un véritable accès au libre-échange. Alors, on a tout fait, sur des propositions, pour examiner les régimes forestiers des uns et des autres parce qu'on était convaincus que nous nous comportions correctement eu égard à cette question du libre-échange. Ce n'est pas parce qu'on est plus compétitifs qu'on doit être pénalisés par la coalition américaine. Eux, ils ont décidé de voir ça autrement. Ça a indigné l'industrie, ça a rendu le ministre délégué... c'est-à-dire le ministre du Commerce extérieur fédéral très agressif, avec des propos qualifiant le taux de 29 % d'indécent et d'obsène. Alors, celui qui vous parle n'a pas trouvé non plus très réjouissante la décision américaine d'un taux de 29 % qui, dès qu'on commence à le creuser...

On n'a reçu le document que ce matin. On s'est mis à regarder ça un peu, et il y a pas mal d'erreurs, il y a beaucoup de choses compliquées qu'on n'arrive pas à saisir, pour nous frapper à cette hauteur-là, nous, le Québec, parce que, quand on était en négociation, ils nous disaient que le problème, c'était le B.C., ce n'était pas le Québec, à la même hauteur. Pourtant, dans la décision, on retrouve une tarification en faveur davantage de l'Ouest qu'en faveur du Québec. Donc, ça ne correspond pas pantoute à ce qu'on a entendu là-bas.

Tout ça pour vous dire, M. le député de Rivière-du-Loup, qu'on est 100 % proches de cette réalité avec l'industrie. On a déjà passé un quatre heures avec eux ce matin. Pour l'instant, là, on est toujours, nous autres, soucieux d'avoir un libre accès. Le Québec juge nécessaire de prendre la voie juridique parce qu'on a échoué sur la voie de la négociation.

**La Présidente:** M. le ministre, en conclusion, s'il vous plaît. En conclusion.

**M. Gendron:** Oui, madame. Des questions intéressantes, il faut prendre le temps de les traiter. Alors, j'irai en additionnelle.

**La Présidente:** M. le député de Rivière-du-Loup.

**M. Mario Dumont**

**M. Dumont:** Oui. Est-ce que le ministre, à une question intéressante, peut apporter une réponse, la question étant: Est-ce que son gouvernement entend apporter des mesures pour supporter les travailleurs et les entrepreneurs de l'industrie? Et est-ce que son gouvernement et peut-être le premier ministre ont envisagé la possibilité, devant un tel état de crise de l'industrie, de réunir dans une espèce de sommet d'urgence tous les intervenants de l'industrie pour fouiller toutes les solutions possibles, pour qu'une industrie québécoise soit encore vivante le jour où on gagnerait devant les tribunaux?

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. François Gendron**

**M. Gendron:** Oui, certainement, on va regarder, puis on regarde, sauf que, quand même, il faut être honnête avec la population, là, la décision nous a frappés. On ne l'accepte pas, mais elle ne sera potentiellement en application que le 16 mai. Alors, aujourd'hui, à ce que je sache, on n'est pas le 16 mai. Est-ce que ça nous donne beaucoup de temps pour se revirer de bord? Non, mais c'est pour ça qu'on était au travail ce matin.

Et, moi, je ne veux pas mettre sur la table des solutions qui ne rendraient pas confortable l'industrie québécoise du bois d'oeuvre et des pâtes et papiers. L'industrie nous a félicités de les avoir accompagnés à Washington, a trouvé que le Québec faisait un travail extraordinaire, qu'on avait de super techniciens. Moi, je vais continuer à rester en relation très étroite avec l'industrie pour regarder d'autres scénarios avant de conclure et de dire: Bien, mardi prochain, voici les cinq mesures qu'on va mettre en vigueur pour contrer l'impact sur les travailleurs. Mais, à coup sûr, les travailleurs de l'industrie seront protégés. Ce n'est pas pour rien que j'ai pris des contacts avec les autres collègues des autres provinces pour qu'on soit très interpellants auprès du fédéral, d'accompagner l'industrie québécoise et canadienne des pâtes et papiers. Elle est trop importante pour ne pas la soutenir pour la période difficile, si on doit se rendre dans la voie de la négociation.

● (14 h 30) ●

**La Présidente:** M. le député de Rivière-du-Loup.

**M. Mario Dumont**

**M. Dumont:** Oui. Est-ce que le ministre ne considère pas que les gens de l'industrie forestière, de la même industrie, devraient s'inquiéter et que, au même moment où ils sont frappés par cette mesure des Américains, par cette taxe des Américains de 29 %, les crédits du gouvernement qui sont déposés aujourd'hui, au niveau du soutien des interventions forestières pour les régions, sont coupés, eux, de 30 %? Est-ce que le gouvernement ne pense pas, en pareille période où les régions forestières sont touchées par une mesure des Américains, que leur propre gouvernement, qui coupe 30 % des mesures de soutien des interventions forestières, ajoute encore à cette inquiétude-là?

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. François Gendron**

**M. Gendron:** Au niveau de l'étude des crédits, on aura l'occasion d'en débattre pendant longtemps, et je serai en mesure de fournir les précisions qui vont démontrer que d'aucune façon, globalement, sur les programmes de soutien au niveau des ressources naturelles, tant au niveau de l'activité minière que de l'industrie forestière, il n'y aura une réduction des programmes de support à l'industrie. Là, vous avez pris

les crédits globaux. On s'en reparlera lors de l'étude des crédits.

**La Présidente:** Mme la députée de Lavolette.

**Plan d'action concernant  
l'augmentation des coûts du régime  
d'assurance médicaments**

**Mme Julie Boulet**

**Mme Boulet:** Merci, Mme la Présidente. Nous savons tous pertinemment que le coût des médicaments augmente d'environ 15 % de façon régulière année après année.

Compte tenu, Mme la Présidente, qu'il n'y ait aucune nouvelle somme d'argent injectée dans les crédits 2002-2003 pour l'assurance médicaments, doit-on comprendre qu'on va aller chercher l'argent dans les poches de nos contribuables, dans les poches des plus démunis et dans celles également des personnes âgées?

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault:** Oui. Mme la Présidente, je veux rappeler à la députée de Lavolette que le régime d'assurance maladie qui a été mis en place est un acquis social important. D'ailleurs, je pense qu'elle l'a déjà reconnu dans une intervention précédente. Ce régime a permis à 2 millions de personnes d'accéder, à un prix abordable, à des médicaments; 300 000 enfants aussi ont accès gratuitement à ces médicaments. C'est un des régimes les plus généreux au monde.

Mme la Présidente, oui, il y a un problème avec l'augmentation du coût des médicaments, au Québec comme partout ailleurs dans le monde. Comme le disait la députée, on a une croissance de 15 à 20 % par année. Donc, j'aurai l'occasion au cours des prochaines semaines de faire connaître notre plan d'action pour couvrir cette croissance très importante des coûts. Mais il y a une chose qui est certaine, on va protéger ce modèle de solidarité et d'accessibilité pour tous les Québécois et toutes les Québécoises, Mme la Présidente.

**La Présidente:** En complémentaire, Mme la députée de Lavolette.

**Mme Julie Boulet**

**Mme Boulet:** Merci, Mme la Présidente. Alors, j'ai un petit problème avec la réponse. C'est parce que, à l'automne dernier, on nous a parlé qu'on voulait abolir le régime...

**Des voix:** ...

**Mme Boulet:** Est-ce que le ministre peut me donner une réponse claire quant à savoir quel sera l'avenir de notre régime d'assurance et comment il entend faire sa consultation populaire avec tous les intervenants en cause?

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault:** Oui. Mme la Présidente, d'abord, je tiens à dire à la députée de Lavolette que nous allons protéger ce régime important, ce régime qui est un acquis social majeur au Québec. Nous allons faire connaître dans les prochaines semaines le plan d'action qui sera mis en place.

Et, Mme la Présidente, je pense qu'il faut être capable d'être assez solidaire pour protéger ce système qui, comme je le disais, donc est un acquis important. On sait que les coûts des médicaments augmentent de façon importante. Il faut impliquer les compagnies pharmaceutiques, avec qui on a eu des discussions au cours des dernières semaines et des derniers mois. Et, oui, Mme la Présidente, il y aura consultation des différents intervenants.

**La Présidente:** Question complémentaire, M. le député de Châteauguay.

**M. Jean-Marc Fournier**

**M. Fournier:** Au premier ministre, Mme la Présidente: Comment le premier ministre peut justifier l'absence de crédits pour l'assurance médicaments — comme si les médicaments n'augmenteraient pas cette année — les déficits qu'on prépare pour les établissements de santé, alors que, au Conseil exécutif, on peut lire, à la page 83 du volume III, que ce qui est la priorité, c'est le «développement, pour l'ensemble des ministères et organismes, d'une politique de visibilité à l'égard des annonces gouvernementales»? Est-ce que vous ne trouvez pas que ce serait plus judicieux de mettre de l'argent dans la santé plutôt que dans soigner votre image?

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. François Legault**

**M. Legault:** Oui. Mme la Présidente, d'abord, dans les crédits, lorsqu'on aura l'occasion de voir le détail des crédits, le député de Châteauguay pourra voir qu'il y a une augmentation des crédits de 144 millions de dollars par rapport aux crédits de l'année dernière, donc, concernant l'assurance médicaments. Pour ce qui est de la croissance excédentaire, j'aurai l'occasion au cours des prochaines semaines de faire connaître le plan d'action pour voir comment on pourra assumer cette croissance majeure des dépenses pour l'assurance médicaments.

**La Présidente:** En principale, Mme la députée de Sauvé.

#### **Crédits alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec**

**Mme Line Beauchamp**

**Mme Beauchamp:** Merci, Mme la Présidente. Au cours des dernières semaines, l'ensemble des

membres de cette Chambre, l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale ont été alertés par le Mouvement des arts et des lettres, qui nous a envoyé le message suivant, et je vous le cite, Mme la Présidente. Il nous disait: Si le gouvernement du Québec ne confirme pas une augmentation de 12 millions de dollars au Conseil des arts et des lettres du Québec lors de la prochaine étude des crédits, eh bien, les artistes, les écrivains et les organismes culturels seront confrontés à une baisse des bourses et des subventions pour la prochaine année.

Aujourd'hui, nous constatons qu'il n'y a pas 12 millions de dollars de plus au budget au Conseil des arts et des lettres du Québec. La ministre de la Culture aura-t-elle l'honnêteté de reconnaître que, par rapport aux dépenses réelles de la dernière année, son budget de cette année entraîne une coupure de 5 millions pour les artistes du Québec?

**La Présidente:** Mme la ministre.

**Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** M. le Président... Mme la Présidente, je suis très heureuse de constater que le ministère de la Culture bénéficie, somme toute, d'une augmentation de ses crédits de 5 % par rapport à l'an passé. C'est quand même un signal de l'importance qu'accorde mon gouvernement au domaine de la culture.

Par ailleurs, je rappellerai que les sommes ajoutées, ajoutées au Conseil des arts et des lettres sont de 7 millions de dollars récurrents, et sur les trois... D'ailleurs, l'an prochain, il y aura un autre nouveau 7 millions de dollars de récurrents. Nous avons stabilisé la question du soutien des artistes au Québec, et ça, on peut en être très fiers.

Et, en terminant, évidemment, devant chaque problème, on trouve des solutions. Mais je rappellerai également à la députée de Sauvé que le rapport Séguin a mis en lumière un certain nombre de choses. Et je me suis permis de faire un petit calcul fort simple. Si le Québec récupérerait les sommes qui lui sont dues eu égard à leurs responsabilités, nous pourrions, dès l'instant suivant la récupération de ces sommes, investir 42 millions de dollars de plus en culture. Elle est là aussi, la solution.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** En complémentaire, Mme la députée de Sauvé.

**Mme Line Beauchamp**

**Mme Beauchamp:** Merci, Mme la Présidente. Est-ce que la ministre de la Culture peut comprendre quelque chose? On dirait qu'elle ne comprend pas quelque chose que l'ensemble des artistes du Québec, eux, comprennent, c'est: pendant que le choix du premier ministre, au Conseil exécutif, c'est d'investir dans des belles campagnes de publicité, les artistes du Québec, eux, dès cette année, ont 5 millions de moins pour soutenir, pas la visibilité du gouvernement, la visibilité de la culture au Québec. C'est ça, la réalité.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le premier ministre.

**M. Bernard Landry**

**M. Landry:** Puisqu'il y a un double contenu à la question, j'espère que la ministre des Affaires culturelles pourra brillamment continuer à répondre, mais, sur l'aspect visibilité, ce que nous avons fait, c'est de regrouper les dépenses existantes dans divers ministères. Mais, si on n'a pas bien fait, à cause de vos contacts avec Groupaction, demandez-leur donc un de leurs trois rapports sur la visibilité qui ont été vendus pour le même prix.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** En complémentaire, Mme la députée de Sauvé.

**Mme Line Beauchamp**

**Mme Beauchamp:** Oui, Mme la Présidente. Merci. On sait que le premier ministre aime bien briller, mais on va maintenant entendre la ministre de la Culture. Il manque 5 millions pour les artistes au Québec. Est-ce qu'elle peut le reconnaître, tout simplement?

**La Présidente:** Mme la ministre.

**Mme Diane Lemieux**

**Mme Lemieux:** M. le Président... Mme la Présidente, je m'excuse de ne pas avoir fait la transition quant à votre appellation. C'est la première question que j'ai à répondre depuis que vous êtes sur ce siège. J'en suis vraiment désolée.

● (14 h 40) ●

Alors, Mme la Présidente, je le répète, globalement le ministère de la Culture a un espace supplémentaire dans l'ensemble des crédits qui sont accordés au gouvernement. Deuxièmement, ces dernières années, parce qu'il y avait des surplus budgétaires, oui, on a pu faire des ajouts, mais ponctuels. Troisièmement, je suis heureuse de constater que, avec toutes les difficultés, toutes les contraintes dans lesquelles nous devons manoeuvrer les dépenses pour les Québécois et les Québécoises, somme toute, nous avons réussi à stabiliser et à augmenter le budget récurrent du Conseil des arts et des lettres. On sera, l'an prochain, dans les transferts, à hauteur de 64 millions de dollars. C'est du jamais vu. Le Québec investit toujours deux fois plus que n'importe quelle province avec laquelle on se compare au Canada. Alors, je pense que là on a fait un grand bout de chemin.

Par ailleurs, j'ai aussi réservé des sommes, dans le cadre du plan d'accélération des investissements publics, aux artistes, notamment 2 millions de dollars pour les équipements spécialisés, permettant aux artistes d'exercer leur discipline dans de meilleures conditions. Alors, je pense que les efforts, ils sont très importants. Oui, je suis consciente que ce n'est peut-être pas le niveau de financement auquel tout le monde s'attendait,

mais on vient de faire un grand bout de chemin dont on peut être fier.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le député de d'Arcy-McGee.

**M. Marsan:** Merci, Mme la Présidente.

**Des voix:** Robert-Baldwin.

**La Présidente:** Robert-Baldwin.

#### Répartition des compressions budgétaires

**M. Pierre Marsan**

**M. Marsan:** L'opération des crédits est une opération par laquelle le gouvernement devrait nous apprendre où il va dépenser, où il va couper. Or, dans les crédits déposés ce matin, le président du Conseil du trésor nous annonce qu'il y aura d'autres coupures, de 300 millions, mais, dans un manque flagrant de transparence, il refuse de nous dire dans quels ministères ces coupures seront effectuées.

Ma question, Mme la Présidente: Dans quels ministères, M. le président du Conseil du trésor, avez-vous l'intention de couper les services à la population?

**La Présidente:** M. le président du Conseil du trésor.

**M. Joseph Facal**

**M. Facal:** Mme la Présidente, ce 300 millions d'économies à réaliser en cours d'année est une opération qui, si on regarde les précédents, se fait bon an, mal an. D'abord, il faut savoir qu'elle ne représente que 0,7 % des dépenses de programmes, et les cibles évidemment n'ont pas encore été réparties. Elle pourrait même être révisée à la baisse si la conjoncture économique redevient ensoleillée.

Il faut aussi comprendre que cette opération d'économies va se réaliser en bonne partie à même les crédits périmés de fin d'année. En 2001-2002, pour l'année qui s'achève, nous avons déjà 364 millions de crédits périmés essentiellement dus à la baisse de taux d'intérêt et à l'étalement des versements aux universités suite à la signature des contrats de performance.

Par ailleurs, ce n'est pas non plus la première fois qu'un gouvernement escompte des économies à réaliser en fin d'année. Puis-je rafraîchir la mémoire au député de Robert-Baldwin? En 1993-1994, le gouvernement libéral avait escompté en début d'année des périmés de 250 millions; votre score en fin d'année, 680 millions de périmés. Continuons. Une grande année, 1992-1993, un bon cru libéral, on avait inscrit en début d'année 255 millions d'économies à réaliser; en fin d'année, on inscrit 1 045 000 000 \$ de crédits périmés.

Mme la Présidente, il faut se retenir... il faut se retenir pour ne pas éclater de rire quand on entend cette opposition nous faire la morale sur le contrôle des dépenses, eux qui à l'époque en avaient complètement perdu le contrôle.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le député de Robert-Baldwin, en complémentaire.

**M. Pierre Marsan**

**M. Marsan:** Merci, Mme la Présidente. Si le président du Conseil du trésor est capable de savoir où il y aura des crédits périmés, pourquoi ne veut-il pas nous le dire et dans quels ministères?

**La Présidente:** M. le président du Conseil du trésor.

**M. Joseph Facal**

**M. Facal:** Mme la Présidente, voilà ce qui arrive quand la question complémentaire est déjà préparée et ne tient pas compte de la réponse à la question principale.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Facal:** Je viens de dire que ces économies à réaliser seraient déterminées en cours d'année, selon les secteurs et surtout, évidemment, en fonction de la conjoncture économique.

Ce qu'il faut par ailleurs retenir, ce qu'il faut par ailleurs retenir, c'est que les dépenses globales du gouvernement augmentent cette année, par rapport aux crédits de l'an dernier, de 1,3 milliard ou essentiellement à 90 % dans les trois secteurs prioritaires pour nos concitoyens: la santé, l'éducation et la famille. Alors donc, pendant qu'à l'époque on faisait des déficits records et on perdait complètement le contrôle des dépenses, ici qu'est-ce qu'on voit? On voit un gouvernement qui ne dépense pas l'argent qu'il n'a pas, qui n'endette pas les générations futures et qui agit avec respect, crédibilité et prudence, des notions, évidemment, complètement étrangères au Parti libéral.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** En principale, Mme la députée de Beauce-Sud.

#### **Qualité du service à la clientèle du ministère du Revenu**

**Mme Diane Leblanc**

**Mme Leblanc:** Alors, Mme la Présidente, en décembre dernier, le rapport du Vérificateur général nous apprenait que plus de 36 % des informations transmises aux contribuables par le ministère du Revenu sont erronées. Ensuite, à l'obtention d'une copie du sondage, on constate que c'est effectivement plus de 36 % des informations qui sont erronées. En fait, Mme la Présidente, c'est 66 % des informations qui sont erronées. Alors, Mme la Présidente, ça veut dire que, deux fois sur trois lorsque vous contactez le ministère du Revenu, vous risquez d'avoir de mauvaises informations.

Or, en cette période, cette pleine période de production des déclarations d'impôt, j'aimerais savoir, Mme la Présidente: Le ministre du Revenu, est-ce qu'il est capable de nous dire quels moyens il va prendre pour assurer la population que les renseignements fournis par son ministère seront fiables? Parce que, tout ça, ce qu'on vise à faire, c'est d'éviter que les contribuables soient cotisés à nouveau, avec pénalités et intérêts.

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. Guy Julien**

**M. Julien:** On a 6 millions de téléphones par année. On a fait une enquête sur 106 personnes...

**Des voix:** ...

**M. Julien:** Bon. Ceci étant dit, Mme la Présidente...

**Des voix:** ...

**La Présidente:** Alors, la parole est au ministre du Revenu. M. le ministre.

**M. Julien:** Merci, Mme la Présidente. D'abord, je dois vous dire qu'il y a eu beaucoup de réaménagements au niveau de la téléphonie. On a investi...

**Des voix:** ...

**M. Julien:** Bien, écoutez, hein? Parce que, lorsqu'on traite 6 millions de téléphones par année, évidemment, il faut mettre des mécanismes aussi en place. D'abord, le premier mécanisme, on a restructuré...

**Des voix:** ...

**M. Julien:** On a restructuré les systèmes téléphoniques en deux réseaux, ce qu'on n'avait pas avant. Ça veut dire: quelqu'un de Laval appelait; si la ligne était occupée, la personne attendait. Maintenant, avec les deux réseaux, ça peut être répondu à Longueuil, dans d'autres endroits de la Montérégie ou partout... Donc, ces deux réseaux-là existent.

Deuxième élément, c'est que les gens utilisaient, aux appels téléphoniques, ce que j'appelle des espèces de catalogues où tous les programmes, toutes les informations fiscales, taxes, apparaissaient. Maintenant, c'est sur électronique, c'est-à-dire que la personne a un accès direct à l'information pour donner la bonne information aux gens.

Troisièmement, on a raffiné aussi nos questionnements, à savoir, lorsque quelqu'un nous pose une question, on veut savoir si effectivement on a donné la bonne information, est-ce que la question posée, on y a répondu correctement. Donc, il y a tout un procédé qu'on a amélioré, qu'on a modifié, plus la formation à toutes les semaines auprès des fonctionnaires pour les sensibiliser à l'importance de donner l'information correcte aux gens lorsqu'ils appellent. Voilà.

**La Présidente:** Mme la députée de Beauce-Sud.

**Mme Diane Leblanc**

**Mme Leblanc:** Alors, Mme la Présidente, je constate que le ministre confirme qu'il y a 4 millions de mauvaises réponses par année au ministère du Revenu. C'est dommage, il nous répond que le système informatique et le système téléphonique ont été changés. Donc, on a une réponse plus vite, mais la réponse demeure erronée. C'est ça qu'il faut regarder.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**La Présidente:** En question complémentaire, Mme la députée de Beauce-Sud, je vous rappelle qu'il n'y a pas de préambule. Alors, je vous inviterais à poser votre question immédiatement.

● (14 h 50) ●

**Mme Leblanc:** Mme la Présidente, est-ce que le ministre pourrait répondre à ma question? Parce que les vraies victimes, dans ça, ce sont les contribuables qui doivent payer pénalités et intérêts parce qu'ils ont été mal renseignés par son ministère.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. Guy Julien**

**M. Julien:** Le Vérificateur général, Mme la Présidente, a reconnu les efforts importants que le ministère du Revenu a faits pour améliorer son service à la clientèle. Lorsqu'on parle du rapport du Vérificateur général: huit personnes, huit questions, 64 réponses. Là-dessus, effectivement, il y a des informations — parce qu'on sait que c'est complexe — qui étaient souvent des questions posées qui ne sont pas sur des informations souvent utilisées ou données ou questionnées.

Et, dans ce sens-là, je réponds à la députée de Beauce-Sud: Tous les efforts que le ministère a faits — puis on parle de millions — dans la réorganisation du système, dans les informations électroniques, la formation, c'est de s'assurer, au niveau du questionnement, que l'information donnée soit juste et précise.

**La Présidente:** En principale, M. le député de Chapleau.

**Litige entre le Québec et l'Ontario  
sur la mobilité de la main-d'oeuvre  
dans le secteur de la construction**

**M. Benoît Pelletier**

**M. Pelletier (Chapleau):** Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, depuis quelques semaines, un conflit fait rage entre le Québec et l'Ontario dans l'industrie de la construction, et ce sont les travailleurs de l'Outaouais et leurs familles qui en paient les frais. En effet, c'est plus de 4 000 travailleurs québécois qui sont menacés de recevoir des amendes allant de 2 000 à 25 000 \$ s'ils continuent de traverser la frontière chaque

matin pour gagner leur vie. Et récemment c'était au tour des entrepreneurs du Québec et de l'Ontario d'unir leurs voix pour réclamer des gouvernements des deux provinces qu'ils négocient une entente.

Le ministre du Travail a déposé des plaintes en vertu de l'Accord sur le commerce interprovincial. Le problème, c'est que cet Accord n'a pas de dents et que, même si le Québec obtenait gain de cause éventuellement, cette victoire ne serait que symbolique. Mme la Présidente, la seule véritable façon de régler ce conflit semble, de toute évidence, être la négociation. Malheureusement, les ministres refusent de se parler depuis le mois de février dernier.

Ma question, donc, s'adresse au ministre du Travail: Quand le ministre fera-t-il preuve de leadership dans le dossier et quand convoquera-t-il son homologue ontarien afin de négocier et de trouver une solution à ce conflit qui perdure, malheureusement?

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. Jean Rochon**

**M. Rochon:** Alors, Mme la Présidente, depuis plusieurs semaines, je souhaite rencontrer mon collègue de l'Ontario. Je comprends que l'évolution des événements nous a peut-être amenés à une période où ça sera plus possible que ça l'a été dans les dernières semaines de nous réunir et de discuter de cette question. Mais, de notre côté, on a toujours été — que ça soit bien clair — prêts à être assis à la table de négociations, prêts à une entente et on a toujours dit que c'est par là que la solution va passer. Alors, le problème qui a été causé en fermant la frontière, ce n'est pas le Québec qui l'a créé, c'est l'Ontario. On a rempli nos engagements et on est prêts à continuer.

Maintenant, on n'est pas inactifs pour autant, Mme la Présidente. On a terminé un enregistrement de tous les travailleurs québécois qui travaillent en Ontario, qui gagnent leur vie essentiellement en Ontario. On aura, cette semaine, à la Commission de la construction du Québec, l'adoption de modifications au règlement pour faciliter l'accès de ces travailleurs au régime de la construction du Québec, règlement qui sera adopté à la prochaine réunion du Conseil des ministres dès le début du mois d'avril. Et nous sommes prêts à donner une ouverture du marché du travail à l'ensemble des travailleurs du Québec qui devaient travailler en Ontario.

Nous comptons évidemment sur les mesures légales pour régler à long terme ce conflit et qu'on sera pas repris devant cette situation à cause de la loi de l'Ontario. Mais, à court terme, on s'occupe de nos gens, on va leur trouver du travail. Et je souhaite toujours, j'attends toujours que mon collègue soit prêt à s'asseoir à la table. Nos propositions sont là, et on attend leur réaction, M. le Président.

**La Présidente:** M. le député de Chapleau, en complémentaire.

**M. Benoît Pelletier**

**M. Pelletier (Chapleau):** Mme la Présidente, oui, complémentaire. Est-ce que le ministre réalise que,

bien qu'il se dise prêt à négocier, il n'appelle pas son collègue pour négocier puis son collègue ontarien ne l'appelle pas non plus, alors il n'y a aucune négociation qui a lieu et le dossier ne trouve pas de solution?

Est-ce qu'aujourd'hui le ministre peut prendre l'engagement en cette Chambre d'appeler son homologue ontarien afin d'entamer une négociation, peu importe le résultat? On ne préjuge de rien. Pouvez-vous prendre l'engagement d'appeler votre homologue ontarien afin de débiter une négociation pour régler un conflit dont les petits travailleurs et leurs familles paient les frais dans l'Outaouais?

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. Jean Rochon**

**M. Rochon:** Mme la Présidente, j'attends toujours un retour de mon appel à mon collègue de l'Ontario et je suis prêt à le rencontrer. Mais, en attendant, on a un bureau de liaison qui est en place, on est en lien avec toutes les parties et on a dit ce que les quatre associations d'employeurs dans le domaine de la construction, deux en Ontario, une qui est provinciale et celle qui est locale pour la région d'Ottawa et pour le Québec, de même que pour la région de l'Outaouais... qui ont demandé à l'Ontario: Suspendez cette loi, on ne peut pas négocier avec une épée de Damoclès comme ça au-dessus de notre tête, assoyons-nous à la table. J'ai fait cette demande, et nous serons prêts à régler et à régler rapidement, Mme la Présidente.

**La Présidente:** En principale, M. le député de Hull? En complémentaire. En complémentaire, M. le député de Hull.

**Des voix:** ...

**La Présidente:** M. le député de Hull, s'il vous plaît.

**M. Roch Cholette**

**M. Cholette:** Merci. On voit comment ça intéresse les membres du gouvernement, l'Outaouais. Mme la Présidente...

**Des voix:** ...

**M. Cholette:** Mme la Présidente, est-ce que le ministre peut nous dire, pendant qu'il souhaite rencontrer son homologue puis qu'il attend un retour d'appel, qu'est-ce qu'il fait des travailleurs en Outaouais? Lundi, hier, j'avais encore deux gens de la construction dans mon bureau, deux gars, résidents du Québec, qui paient des taxes et des impôts au Québec, ça fait 20 ans qu'ils travaillent en Ontario et — savez-vous quoi, Mme la Présidente? — ils se sont fait congédier à cause de l'incurie du ministre.

Que va-t-il faire pour donner la chance à ces gars-là de gagner leur vie honorablement?

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** M. le ministre.

**M. Jean Rochon**

**M. Rochon:** Alors, Mme la Présidente, j'avais eu la chance, il y a quelque temps, d'expliquer à mon collègue ce qu'on faisait pour les travailleurs du Québec. S'il ne s'en rappelle pas puis qu'il n'est pas capable de leur donner des réponses, qu'il les réfère au bureau de liaison qu'on a ouvert, eux vont leur donner des réponses. Et, comme mon collègue de l'Ontario a terminé sa course au leadership, je suppose qu'il va avoir le temps de retourner mon appel maintenant pour qu'on règle cette affaire-là.

**Des voix:** Bravo!

**La Présidente:** C'est la fin de la période de questions et réponses orales.

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique des motions sans préavis. Est-ce qu'il y a des motions sans préavis?

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Alors, nous allons donc immédiatement aborder les avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement.

**M. Boisclair:** Alors, j'avise cette Assemblée que la commission des institutions complètera les consultations particulières à l'égard du projet...

**Des voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Alors, s'il vous plaît, à l'ordre! Les députés qui doivent vaquer à d'autres occupations, nous vous demandons votre collaboration. Alors, M. le leader du gouvernement.

**M. Boisclair:** Alors, M. le Président, j'avise cette Assemblée que la commission des institutions complètera les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 54, Loi portant réforme du Code de procédure civile, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 17 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine; et cette même commission entreprendra les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code civil, demain, le mercredi 27 mars 2002, de 9 h 30 à 12 h 15, à la salle Louis-Joseph-Papineau.

J'avise aussi cette Assemblée que la commission des finances publiques poursuivra le débat sur la déclaration complémentaire sur le budget, conformément aux articles 275 et 278 du règlement de l'Assemblée nationale, aujourd'hui, lorsque les 6 h 45 de débat à l'Assemblée seront écoulées, jusqu'à 18 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau, ainsi que demain, le mercredi 27 mars 2002, de 9 h 30 jusqu'à la fin des cinq heures prévues aux articles 272 et 278 du règlement de l'Assemblée nationale, à la salle du Conseil législatif.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt de ces motions? Alors, ces avis de motion sont déposés.

● (15 heures) ●

Pour ma part, je vous avise que la commission de l'éducation se réunira aujourd'hui, mardi 26 mars 2002, après les affaires courantes jusqu'à 17 heures, à la salle 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May. L'objet de cette séance est d'entendre les dirigeants des universités sur le rapport annuel 1999-2000 déposé à l'Assemblée nationale en application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Je vous informe que demain, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion inscrite par M. le député de Kamouraska-Témiscouata. Cette motion se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale déplore l'incapacité du gouvernement du Parti québécois de mettre en place des mesures efficaces visant à contrer l'exode des populations de plusieurs régions du Québec.»

Est-ce qu'il y a d'autres renseignements sur les travaux? M. le député de Châteauguay.

**M. Fournier:** M. le Président, pour le leader. Il y a deux semaines, nous avons posé des questions sur Niocan, et j'ai posé des questions notamment au ministre de la Santé sur les avis qui auraient pu être donnés par la Santé publique concernant Niocan, ceux qui auraient suivi les études sur le projet domiciliaire, et je voulais savoir s'il y avait d'autres études et, si oui, qu'on puisse les déposer. Comme ça fait deux semaines que j'ai posé la question, j'aurais aimé qu'on puisse avoir une réponse différée.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** M. le leader.

**M. Boisclair:** Je suis informé que ça se fera demain.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Alors, merci, M. le leader, pour votre réponse. Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions?

### Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour.

### Affaires prioritaires

#### Reprise du débat sur la motion de la ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure

Alors, à l'article 1 du feuillet, aux affaires prioritaires, l'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement ainsi que les motions de censure de Mme la députée de Marguerite-Bourgeoys, de Mme la députée de La Pinière, de M. le député de Verdun, de M. le député de Jacques-Cartier.

Je vous informe qu'il y a 6 h 16 min 30 s d'écoulées à la première étape de ce débat. Il reste donc un total de 28 min 30 s réparties comme suit: 18 min 30 s au groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes au député indépendant. Donc, je suis prêt à reconnaître un député de la formation ministérielle. Alors, je cède la parole à M. le député de Gaspé.

### M. Guy Lelièvre

**M. Lelièvre:** Merci, M. le Président. Alors, j'interviens à la suite de la présentation d'un énoncé budgétaire déposé par la ministre d'État aux Finances au cours du mois de mars, plus récemment. M. le Président, dans cette Assemblée, nous entendons différents discours. Parfois certains sont critiques — c'est de bon aloi — parfois d'autres omettent de dire des choses, mais les présentations que nous avons entendues à certains moments du côté de l'opposition méritent quand même une certaine rectification. J'ai eu l'occasion aussi d'entendre particulièrement ce matin le député de Papineau qui se disait oublié. Le gouvernement du Québec, M. le Président, travaille pour le développement de l'ensemble des régions du Québec. J'entendais la députée de Marguerite-Bourgeoys, qui est critique de l'opposition officielle, parler de différentes choses, d'actualité et très peu du budget, de l'énoncé budgétaire. M. le Président, lorsqu'on regarde l'actualité et qu'on discute d'un énoncé budgétaire ou qu'on regarde l'actualité en fonction d'événements qu'on a connus dans la presse au niveau des activités de certaines personnes qui s'adonnent au lobbysme, on peut dire qu'aujourd'hui la députée de Marguerite-Bourgeoys, si elle avait à prendre la parole, modifierait substantiellement ses propos et ses énoncés.

En ce qui a trait à ce que nous avons appris dans les journaux hier, et avant-hier, et aujourd'hui à l'effet qu'un groupe financé par le gouvernement du Canada pour faire des études enquêtait sur des personnes et, d'autre part, que la formation politique qui compose l'opposition officielle a reçu des informations, les a analysées, les a soupesées, je m'inquiète énormément, M. le Président. Je m'inquiète énormément, et ça me soulève beaucoup de questions sans réponse, et ce n'est pas au député de Gaspé à les apporter. Des questions, tout le monde peut les soulever dans une société libre et démocratique. On n'a qu'à regarder comment fonctionnent nos institutions, M. le Président.

On investit beaucoup chaque année dans des organismes gouvernementaux: Commission des droits de la personne, Commission de protection de la jeunesse, Protecteur du citoyen. On investit, M. le Président, pour s'assurer que l'ensemble des gens, la population du Québec auront une société bâtie sur le respect des droits et des libertés. Nul ne peut juger sur la place publique, M. le Président, par des affirmations nébuleuses des comportements.

Ceci étant dit, je voudrais tout simplement inviter mes collègues de l'opposition à répondre à certaines questions, si ça leur dit, mais, ces interrogations, chacun des députés de l'opposition est en droit de se les poser, ces interrogations. Chacun est en droit de se demander où on s'en va avec une telle

pratique. Est-ce que ça fait partie ou ça fera partie du programme éventuel de la prochaine campagne électorale? Je ne le sais pas. Est-ce qu'on va instaurer un nouveau régime? Je n'en sais rien. Je pose des questions, M. le Président, mais, en ce qui me concerne, je veux vous parler davantage de transparence. Qu'est-ce que le gouvernement du Québec a fait à la suite des événements du 11 septembre, qu'est-ce que la ministre des Finances a fait en novembre 2001 et quels sont aujourd'hui les effets que nous escomptons à partir des mesures budgétaires qui ont été annoncées?

M. le Président, lorsque nous avons déposé le budget au printemps 2001, nous avons indiqué dans le budget des mesures pour développer l'économie des régions. Nous avons mis en place des mécanismes régionaux pour supporter les entrepreneurs, pour supporter les organismes, pour supporter les investisseurs, pour élaborer des projets d'entreprise, le développement industriel. Je regarde la région de la Gaspésie, M. le Président, en faisant un bilan sommaire: depuis mars 2000, uniquement dans le Fonds de diversification économique de la région, le total des investissements dépasse les 28 millions. C'est très important, M. le Président. Ça a créé des emplois, des emplois permanents, et c'est l'objectif qu'on vise. Certes, on a créé moins d'emplois permanents que d'emplois saisonniers, sauf que, avec la bonne nouvelle qu'on a eue le 17 décembre dernier, lorsqu'on regarde le dossier de la Gaspésie, bien, M. le Président, c'est de l'ordre de 480 millions, le projet aujourd'hui dont on nous parle, 485 millions. C'est une somme très importante, une somme qui sera investie dans notre région pour relancer l'économie d'une ville mais aussi l'économie d'une région.

Et cette industrie constitue l'un des piliers fondamentaux de l'économie gaspésienne. M. le Président, ce sera 260, 270 emplois, on verra, mais on sait que les travailleurs qui seront éventuellement rappelés à travailler à l'usine de Gaspésie généreront quand même des retombées économiques très importantes parce que les investissements qu'ils feront dans notre région par la suite permettront à toutes les parties du territoire d'en bénéficier.

On a eu également, M. le Président, des investissements au niveau des projets économiques. On parle, bon, de 593 millions. On parle du Fonds de développement touristique et du développement des équipements culturels. C'est un projet, M. le Président, qu'on a instauré dans notre région également pour permettre, hein, d'améliorer l'offre touristique. Il y a eu des investissements totaux de 12 millions. Il y a eu des emplois permanents qui ont été créés. Il y a eu des emplois saisonniers qui seront permanents, que les gens vont retrouver à chaque saison touristique.

Et également, M. le Président, nous avons eu des mesures transitoires de création d'emplois. On a parlé que la gestion du secteur des pêches par le gouvernement fédéral avait été un fiasco. On a connu des fermetures d'usines dans le domaine du poisson de fond partout sur notre territoire, dans tous les comtés. Et également il y a eu des modifications, des baisses d'approvisionnement au niveau de la crevette parce que, lorsqu'on stagne toujours avec le même volume, ce qui se développe, c'est le voisin qui obtient les résultats.

Donc, Terre-Neuve a eu des quotas à ne plus savoir quoi en faire, M. le Président. Ils produisent à un rythme tellement élevé, avec la bénédiction du gouvernement fédéral qui leur accorde la crevette du Nord, et, nous, pendant ce temps-là, on doit attendre.

● (15 h 10) ●

M. le Président, les mesures annoncées par la ministre dans le budget... Bien, au niveau de la Gaspésie, elle a décidé — dans l'énoncé budgétaire, pardon — de remettre des crédits dans le Fonds de développement touristique de la Gaspésie. C'étaient des crédits de 5 millions, M. le Président, dans des fonds principaux, dans le plan de relance de la Gaspésie et également dans le Fonds de développement touristique. Tout ça, M. le Président, va nous amener à continuer le travail qui a été amorcé. Alors, les investissements qui se font... Le gouvernement appuie les régions. Si on regarde ce qui s'est fait sur la Côte-Nord, si on regarde ce qui s'est fait dans le Bas-Saint-Laurent, ce qui se fait en Gaspésie, en Mauricie également, il y a des mesures qui sont mises de l'avant, et je ne pense pas que l'opposition libérale a un programme quelconque à nous présenter pour la prochaine campagne électorale en matière de développement régional. Leur passage au pouvoir, pendant les neuf années qu'ils y ont été, a été un fiasco. Alors, M. le Président, je suis convaincu que les gens qui vont prendre connaissance des données que nous avons sur les succès en Gaspésie et ceux que nous aurons permettront aux autres régions du Québec de prendre peut-être modèle sur la Gaspésie pour se concerter et se développer. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Alors, merci, M. le député de Gaspé. J'indique à ce moment-ci qu'il reste un temps de parole de 9 minutes au groupe ministériel. Il reste 9 minutes. Et je cède la parole maintenant à M. le député de Rivière-du-Loup qui a un temps de parole maximum de 10 minutes. M. le député, la parole est à vous.

#### M. Mario Dumont

**M. Dumont:** Merci, M. le Président. Si le gouvernement avait annoncé, au lieu d'un énoncé soi-disant budgétaire, avait annoncé simplement par déclaration ministérielle un plan d'investissement pour aider l'industrie des biotechnologies, probablement que j'aurais dit que c'est une bonne nouvelle, une bonne décision, 118 millions de dollars pour les biotechnologies. C'est une industrie québécoise dynamique qui emploie beaucoup de jeunes, qui garde chez nous nos meilleurs cerveaux. Par contre, le reste dans lequel le gouvernement a habillé ça, un énoncé complémentaire au budget, j'ai comme l'impression que non seulement ça a été mal reçu non seulement pour les citoyens comme ceux qui s'intéressent aux questions budgétaires particulièrement, ça a été reçu comme un gouvernement qui utilise, pour ne pas dire détourne, le processus budgétaire, qui est un processus sérieux, qui est le processus d'annonce année après année par le gouvernement de ses dépenses, de ses politiques de taxation, de ses politiques fiscales, et qui a été détourné finalement pour faire un peu de politique, comme on a profité de la convocation d'un énoncé soi-disant

budgétaire pour finalement faire un énoncé politique, partir un peu en guerre contre le gouvernement fédéral, et je suis particulièrement mal à l'aise avec cette façon-là de procéder du gouvernement.

Moi, je pense que, quand dans notre système on a des processus comme ceux-là qui sont sérieux, bien, il faut les traiter sérieusement. Il y a quelque chose qui s'appelle le processus budgétaire, puis, dans le processus budgétaire, quand on n'a rien à dire, quand on n'a pas de mesures budgétaires significatives à annoncer, on ne convoque pas de budget. Et, si on a un plan spécifique à annoncer, comme je viens d'en nommer un, sur les biotechnologies, bien, on l'annonce. Les déclarations ministérielles existent pour permettre au gouvernement de faire des déclarations officielles sans convoquer un budget à chaque fois.

Quelques éléments. Bon, le gouvernement, dans le même exercice, ne manque pas de culot. Dans une section qui s'appelle *La lutte à la pauvreté*, le gouvernement annonce qu'il va indexer les prestations d'aide sociale. Je m'excuse, mais, si on considère que les personnes sur l'aide sociale étaient pauvres l'année passée et qu'on indexe l'aide sociale pour simplement couvrir l'inflation, ils vont encore être pauvres cette année. On n'a pas lutté contre la pauvreté, on a fait une simple mesure administrative pour couvrir leur pouvoir d'achat. Une politique de lutte à la pauvreté, ce n'est pas l'indexation qui devrait être automatique de toute façon, comme ça semble maintenant être le cas; une politique de lutte à la pauvreté, c'est la création d'emplois. Une politique de lutte à la pauvreté, ça veut dire un Québec qui change ses façons de fonctionner, ça veut dire un Québec qui dépoussière ses lois du travail, ça veut dire un Québec qui décide qu'on remet notre monde au travail, qui décide que, au Québec, si tu veux partir ta PME, ce ne sera pas plus difficile qu'ailleurs, puis t'auras pas plus de bâtons dans les roues qu'ailleurs, puis t'auras pas besoin de plus de permis qu'ailleurs. Ça veut dire qu'ici, au Québec, on recommence la création d'emplois, le succès économique, et ça, ça lutte contre la pauvreté. Ça, c'est de la lutte contre la pauvreté, et non pas ce que le gouvernement a fait, une mesure soi-disant spectacle où finalement on couvre l'inflation, on rencontre les augmentations de l'inflation pour protéger le pouvoir d'achat des personnes qui sont sur l'aide sociale et on leur met ça sous le chapeau d'une lutte à la pauvreté comme si le gouvernement méritait d'être félicité pour ça.

Par contre, pendant qu'on augmente l'aide sociale, on envoie un bien drôle de message à ceux qui travaillent. On connaît le bilan du gouvernement au niveau du salaire minimum: très, très, très réticent à augmenter le salaire minimum. On connaît le bilan du gouvernement, de l'autre côté, à réduire la taxation de la classe moyenne, la classe moyenne du Québec qui demeure la plus taxée, la plus endettée de l'Amérique du Nord.

J'ai entendu bien des travailleurs qui se sont dit: Ouais, on comprend qu'il faut indexer les prestations de l'aide sociale, mais on comprend mal que, nous qui se lèvent tous les matins, puis qui travaillent, puis, dans certains cas, qu'on est à bas revenus, bien, le budget, ils ne pensent pas à nous autres. Puis j'ai entendu bien des travailleurs, des travailleuses, des gens qui se débattent,

comme on dit, pour gagner honnêtement leur vie puis qui se demandent ce que le gouvernement veut faire avec la classe moyenne. Il commence à y avoir des gens dans ça qui se disent: Bien là le gouvernement veut-tu l'écraser, la classe moyenne? Le but du gouvernement, si c'est de faire disparaître la classe moyenne, de dire: Bien, regarde bien, soit que tu t'en sors puis que tu deviens riche, ou sinon vous allez tous finir pauvres...

Et c'est comme ça que les gens de la classe moyenne au Québec se sentent et c'est comme ça qu'ils se sentent encore plus quand on leur dit... Pendant x années, on leur a dit: Bien là c'est l'atteinte du déficit zéro. Puis le Parti québécois a dit ça aux gens de la classe moyenne: C'est l'atteinte du déficit zéro, il faut se serrer la ceinture. Puis, l'automne passé, un budget spécial de la ministre de l'Économie et des Finances: Il y a les événements du World Trade Center, du 11 septembre, il faut faire un effort, il faut se serrer la ceinture. Puis là les gens arrivent avec un autre énoncé budgétaire au printemps, puis, à chaque fois que le gouvernement convoque un budget, un énoncé budgétaire, les gens de la classe moyenne se disent: Bien, coudon, ce doit bien être à notre tour, notre tour doit bien être arrivé, puis à chaque fois ces gens-là se retrouvent un peu à se sentir comme la vache à lait du système.

C'est la classe moyenne qui fait rouler l'économie, c'est la classe moyenne qui fait tourner la machine, c'est la classe moyenne qui dépense, ce qui fait que l'économie peut fonctionner. C'est la classe moyenne qui est la vache à lait du gouvernement, parce que les gens qui gagnent, 20, 25, 30, 35 000 \$ par année, ce n'est pas eux autres qui investissent dans les paradis fiscaux dans les îles du Sud, là. C'est ceux qui paient à 100 % leurs taxes et leurs impôts ici puis qui sentent que, de l'autre côté, leur gouvernement se fie sur eux autres comme vaches à lait pour financer le système mais qui n'ont rien en retour. Et ils en ont eu juste un exemple de plus dans le budget.

Et ce que je suis en train de commenter, M. le Président, j'en suis bien conscient, je suis en train de commenter non pas ce qui est dans le budget, il n'y a rien dans l'énoncé budgétaire. Ce n'est pas compliqué, il n'y a rien. Il n'y en pas, de mesures. Mais l'absence de mesures pour une catégorie de population comme celle-là mérite d'être commentée. Faute d'avoir quelque chose dans l'énoncé budgétaire à commenter, je suis obligé de commenter ce qui n'y est pas, et ce qui n'y est pas, c'est des mesures pour sortir la classe moyenne de la situation d'écrasement dans laquelle elle se retrouve, la situation absolument désolante, année après année, où le Québec creuse l'écart, où les gens qui se comparent avec l'Ontario, avec d'autres provinces se rendent compte qu'au Québec on paie plus. Puis, malheureusement, dans la qualité de nos services publics, le retour sur ce qu'on paie de plus, on ne le voit pas.

● (15 h 20) ●

Quand on est assis dans une salle d'attente à l'hôpital au Québec, pour certains de nos concitoyens cet hiver, ceux qui ont eu la grippe, les mauvaises semaines qu'ils ont attendu des heures, des heures, des heures et des heures dans des débordements, ils ne sentent pas qu'ils ont le retour en services publics sur le surplus de taxes puis d'impôts qu'ils paient par rapport à

ailleurs. Ces mêmes gens là, quand ils se promènent sur les routes du Québec puis qu'ils entendent claquer leur suspension, ils ne sentent pas que, sur la qualité des investissements publics qui sont mis, ils ont le retour sur le surplus de taxes et d'impôts qu'ils paient. Puis je pourrais continuer comme ça à dire que, sur plusieurs des volets où les citoyens du Québec ont de moins en moins un mot à dire, où les citoyens du Québec ont de moins en moins de liberté de choix, où les citoyens du Québec sont laissés avec de moins en moins d'argent dans leurs poches, les gens comprennent mal dans quel genre de système ils sont amenés et les gens sentent que, d'un côté, on vient leur en chercher, d'un côté, ils sont, je l'ai dit plusieurs fois, la vache à lait du système, ils sont ceux qui fournissent pour faire vivre ce système-là, mais que, de l'autre côté, comme classe moyenne, ils n'ont pas le retour. Et, quand le gouvernement fait un énoncé budgétaire, quand le gouvernement, dans l'énoncé budgétaire, dit: Bien, finalement, la crise économique appréhendée dans l'Amérique du Nord est un peu moins pire que prévu, finalement, nos affaires sont correctes, et que ces gens-là, ils n'ont pas de retour là-dessus — hein, ces gens-là n'obtiennent rien en retour — bien, ils ne comprennent plus où s'en va leur gouvernement.

Et je conclus en disant... J'ai dit: Le gouvernement dépense beaucoup. J'ai dit: La classe moyenne au Québec est écrasée. Bien, je pense qu'il faut parler au nom des payeurs de taxes et d'impôts du Québec qui paient des proportions énormes de leurs revenus. Pour parler du gaspillage, pour parler... Encore aujourd'hui, on le voit dans les crédits du gouvernement, 33 millions ramenés dans l'entourage immédiat du premier ministre pour des campagnes de publicité. Les gens ont vu, au cours des dernières semaines, dans l'entourage du gouvernement, des firmes qui ramassaient un pourcentage des subventions qui étaient attribuées pour des événements à des firmes amies du régime qui ramassaient l'argent, et je pense que, quand un budget comme ça est déposé, et que la classe moyenne voit qu'on n'a rien pour elle, puis qu'en plus elle voit l'argent qui se gaspille, comment chaque piastre n'est pas importante pour ce gouvernement-là, les gens ont raison d'être révoltés, et je parle en leur nom, M. le Président. Merci.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Merci, M. le député de Rivière-du-Loup. Je voudrais annoncer à ce moment-ci trois débats de fin de séance qui auront lieu après les affaires du jour, un premier débat de fin de séance à la demande de M. le député de Robert-Baldwin suite à une question qu'il a posée au président du Conseil du trésor, à savoir: Dans quels ministères a-t-il l'intention de couper les services à la population québécoise? Et un deuxième débat de fin de séance à la demande de Mme la députée de Sauvé à la suite d'une question qu'elle a posée aujourd'hui à la ministre de la Culture concernant les coupures de 5 millions dans les crédits pour les artistes au Québec. Et un troisième débat de fin de séance à la demande de M. le député de Châteauguay suite à une question qu'il a posée aujourd'hui au ministre de la Santé concernant les crédits en matière de santé et de services sociaux. Alors, ces trois débats auront lieu après les affaires du jour, à 18 heures.

Et je vais céder la parole maintenant à M. le député de Frontenac en lui indiquant que son temps de parole est d'un maximum de neuf minutes. M. le député, la parole est à vous.

**M. Boulianne:** Alors, merci, M. le Président.

**Des voix:** Bravo!

**M. Marc Boulianne**

**M. Boulianne:** Je suis très heureux, M. le Président, d'intervenir aujourd'hui sur l'énoncé complémentaire au budget 2002-2003 présenté mardi dernier par la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances. Dans un premier temps, je pense qu'il se doit de féliciter la ministre non seulement pour cet énoncé complémentaire, M. le Président, mais aussi pour tout le travail accompli par la ministre au niveau de l'ensemble de la politique budgétaire du gouvernement du Québec depuis son entrée en fonction.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que la ministre de l'Économie et des Finances fait preuve de vigilance et de vision dans le domaine financier et économique du gouvernement du Québec. En effet, le 1er novembre dernier, elle répondait, comme c'est cité dans le budget, d'une façon exceptionnelle à une situation exceptionnelle. C'est à ce moment-là qu'elle a décidé donc d'agir rapidement en mobilisant tous les moyens mis à sa disposition pour soutenir l'économie et l'emploi. Mardi, donc, la ministre a décidé de faire le point sur l'état de l'économie et de l'emploi avec cet énoncé complémentaire qui va maintenir, et c'est un objectif primordial, le cap en matière budgétaire. C'est pourquoi le présent énoncé met en oeuvre, à mon avis, trois grandes orientations du gouvernement. La première de ces orientations concerne évidemment le soutien aux plus démunis, la deuxième concerne l'équité du régime fiscal et la troisième orientation veut renforcer de façon significative le développement de l'emploi et de l'économie québécoise.

Si on revenait d'abord aux orientations concernant les plus démunis, on a un soutien qui va concrétiser, par des actions concrètes, qui va créer donc une société plus solidaire par une lutte farouche à la pauvreté. En effet, M. le Président, c'est près de 1,4 milliard qui sera versé au cours des trois prochaines années. D'abord, il y a eu, on l'a dit tout à l'heure, l'indexation de toutes les allocations d'aide familiale, annuellement et automatiquement, pour 300 000 ménages. Tout à l'heure, le chef de l'ADQ parlait d'une mesure d'indexation, sauf que la mesure d'indexation pour combattre les démunis, c'est une mesure entre autres. Il y en a d'autres qui s'ajoutent à ça et qui vont faire réellement qu'on fait la lutte à la pauvreté et aux plus démunis.

Il y en a une deuxième, par exemple, où on parle de bonification de l'aide sociale pour le logement aux prestataires de la sécurité du revenu, et, en ce qui concerne, par exemple — et on n'a pas insisté trop sur ça — le partage du logement, la pénalité sera désormais abolie, ce qui procurera un gain de plus de 50 millions par année aux ménages concernés. Donc, c'est des mesures qui s'ajoutent à l'indexation. Et même une

troisième: il y aura effectivement renforcement de la politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire qui va ajouter encore 20 millions pour les exercices financiers 2002-2003, 2003-2004. Alors, vous avez là donc des mesures significatives qui vont s'ajouter et qui vont permettre de faire la lutte aux plus démunis, la lutte à la pauvreté, ce qui est d'ailleurs l'objectif du présent gouvernement.

La deuxième orientation évidemment concerne l'équité fiscale. D'abord, il y a des importantes réductions d'impôts qui sont prévues et consenties. La ministre, M. le Président, a effectivement annoncé de bonifier le régime d'imposition à partir de 2003 d'abord en permettant à l'ensemble des couples de profiter pleinement du crédit d'impôt, et on évalue à peu près à 250 000 le nombre de couples et familles qui vont profiter de cette mesure de bonification. Alors donc, ça va favoriser, comme on l'a dit dans le budget et comme c'est un des objectifs aussi du gouvernement, les familles dont un des membres travaille à temps partiel et, ainsi, réconcilier famille et travail.

Toujours dans cet énoncé politique d'équité fiscale, il y aura aussi des changements qui vont permettre à 40 000 ménages de bénéficier, au niveau de la pension alimentaire, d'avantages au niveau de la pension alimentaire. Il y aura aussi, toujours dans ces mesures-là d'équité fiscale, 14 000 ménages de régions éloignées — mon collègue l'a mentionné tout à l'heure — qui vont bénéficier de ces réductions. Alors, lorsqu'on parle effectivement d'équité fiscale, on prend les mesures qui s'imposent. Il y aura aussi, pour 172 millions de dollars, une baisse d'impôts importante, et toutes ces mesures qui sont comprises dans l'énoncé vont permettre de réduire de 780 000 ménages le fardeau fiscal, ce qui représente, si vous voulez, plus de 200 \$ par famille. Alors donc, l'équité fiscale, ajoutée à la lutte des plus démunis, nous donne déjà un sens important au budget et à la réalisation de ses objectifs.

La troisième orientation, M. le Président, c'est la poursuite du développement de l'économie québécoise, et la ministre, sur ça, a insisté sur quatre points importants. On a parlé — et on l'a dit souvent, et on le fait depuis le début — d'une économie régionale plus forte. Alors, le concept du développement régional, M. le Président, le gouvernement actuel s'en fait une priorité, et c'est dans ses objectifs. On l'a vu par plusieurs mesures. Mon collègue, tout à l'heure, l'a dit aussi, c'est majeur, le développement des régions.

On a aussi l'économie du savoir. On met l'accent et dans l'énoncé c'est très clair, M. le Président, qu'on met l'accent sur le secteur de l'économie du savoir. Si on prend quelques exemples, dans le domaine des technologies de l'information, il y a plus de 4 000 entreprises qui emploient 100 000 personnes. On le répète souvent, mais on ne le dira jamais assez, la Cité du multimédia aura atteint l'objectif de 10 000 emplois dès 2004. On parle aussi de l'industrie aérospatiale qui est maintenant la sixième du monde. Montréal est devenue la deuxième métropole internationale. Je pense qu'il faut le dire, c'est des réalisations que le gouvernement du Québec a faites et qui vont développer le Québec. Il en est de même aussi pour l'industrie pharmaceutique qui constitue encore une fois une autre illustration de ce virage de l'économie du savoir.

Il y a une troisième chose qui est importante, M. le Président, et qu'on aura aussi, qui va permettre... c'est le crédit d'impôt pour l'innovation. Encore là, vous avez eu la création des carrefours de la nouvelle économie qui sont présents maintenant dans toutes les régions du Québec, qui constituent un autre exemple de succès de nos actions. Les CNE ont réussi à développer de nouvelles filières, M. le Président, d'innovation, et on a la technologie des matériaux, l'information, la production qui fait qu'on va continuer à développer dans ce créneau-là l'économie du Québec.

● (15 h 30) ●

Une quatrième, toujours dans les orientations du développement de l'économie, il y a le soutien aux vitrines technologiques. Alors, le soutien, donc, aux vitrines technologiques, qui a été mis en place en 1998, a fait ses preuves et est de plus en plus efficace. Alors, voilà donc, M. le Président, un énoncé complémentaire qui permet au gouvernement de réaliser ses objectifs, d'abord de garder le cap, c'est-à-dire le déficit zéro. L'équilibre budgétaire, c'est majeur pour le gouvernement du Québec et pour la suite des choses. La lutte contre la pauvreté, on a vu des mesures, il y en aura d'autres aussi et qui vont donner concrètement des résultats sur le terrain. C'est encore quelque chose que le gouvernement du Québec va faire. La création d'emplois est liée à tout ça, les services publics, santé et éducation aussi. Donc, en conclusion, M. le Président, le Québec garde actuellement le cap sur ses orientations en attendant de régler ses problèmes de relations financières et politiques avec Ottawa. Merci beaucoup.

#### Poursuite du débat en commission parlementaire

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Merci, M. le député de Frontenac. Alors, la première étape de 6 h 45 min étant écoulée, je vous avise que, conformément aux dispositions de l'article 75 du règlement, le débat sur la déclaration complémentaire au budget est suspendu à l'Assemblée et il se poursuivra à la commission des finances publiques, Mme la ministre d'État à l'Économie et aux Finances étant membre de la commission pour la durée de ce mandat. M. le leader du gouvernement.

**M. Boisclair:** Oui. M. le Président, je vous demande de prendre en considération l'article 10 du feuillet de ce jour.

#### Projet de loi n° 66

#### Adoption du principe

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** À l'article 10, M. le ministre de l'Éducation propose l'adoption du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires au Québec. M. le ministre de l'Éducation, je vous cède la parole.

#### M. Sylvain Simard

**M. Simard (Richelieu):** Merci, M. le Président. Le projet de loi modifiant la Loi sur les élections scolaires, dont je propose aujourd'hui l'adoption ce

principe, a pour objectif principal d'améliorer le processus électoral par lequel les citoyennes et les citoyens choisissent les commissaires chargés d'administrer les commissions scolaires.

L'élection des commissaires est l'occasion offerte à la population de choisir les personnes les plus représentatives de la communauté pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage en vue de leur réussite éducative. Ceux qui seront élus à l'issue de ce processus auront la responsabilité de dépenser près de 7 milliards de dollars annuellement. Cet événement démocratique doit donc être le résultat d'un processus électoral rigoureux et transparent. Suite aux amendements apportés l'an dernier à la Loi sur les élections scolaires par le projet de loi n° 59, la prochaine élection scolaire générale se tiendra en novembre 2003 et les élections scolaires et municipales alterneront aux deux ans.

Dans le but de faciliter l'exercice du droit de vote des électeurs et d'assurer une organisation adéquate de ces événements, il était important d'harmoniser le plus possible les dispositions législatives de la Loi sur les élections scolaires avec celles de la Loi électorale et celles de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Cependant, certaines particularités du monde scolaire ont exigé des adaptations.

Alors, que proposons-nous dans ce projet de loi, vous demandez-vous sans doute? Dans le projet de loi, l'organisation et la tenue des élections demeurent une responsabilité des commissions scolaires. Cependant, afin de les soutenir dans l'accomplissement de ce mandat — et je suis sûr que vous êtes très attentif, ayant suivi très attentivement certaines élections cette année, M. le Président — afin de les soutenir dans l'accomplissement de ce mandat, nous proposons qu'à l'avenir le Directeur général des élections participe à l'organisation et à la tenue de cet événement.

Le DGE aurait notamment le pouvoir d'émettre des directives et de faire enquête sur l'application des différents chapitres de la loi. Sa participation serait particulièrement active sur le plan de l'information des électeurs. Vous connaissez, M. le Président, le faible taux de participation aux élections scolaires. Par ailleurs, il est opportun de conférer au DGE le pouvoir d'adapter en période électorale une disposition de la Loi sur les élections scolaires lors d'une urgence, d'une erreur ou d'une situation exceptionnelle.

En outre, dans ce projet de loi, le calendrier électoral conserve les mêmes étapes que celui établi en 1989, mais passe de 75 jours précédant le scrutin à 44 jours, alors que la durée prévue pour les campagnes électorales est de 27 jours.

De plus, les nouvelles technologies nous permettent d'envisager une diversification progressive des modalités d'exercice du droit de vote. Actuellement, pour exercer son droit de vote, l'électeur indiqué à la liste électorale scolaire doit lui-même déposer son bulletin de vote dans l'urne installée dans un bureau de vote. Il est donc proposé de permettre à des commissions scolaires de faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation. Au préalable, de tels projets devraient faire l'objet d'une entente avec le ministre de l'Éducation et le Directeur général des élections.

De plus, le projet de loi instaure le contrôle du financement et du pouvoir de dépenses des candidats

avant et pendant la période électorale. Les mécanismes de contrôle proposés sont proportionnels aux montants en cause tout en étant rigoureux sur le plan de la transparence. Il n'est pas apparu opportun — et vous le comprendrez sans doute — d'imposer de lourdes tâches administratives aux candidats qui assumeront leurs dépenses électorales à même leurs ressources financières personnelles.

En matière de contribution, il est proposé d'établir des règles permettant le respect du principe du financement populaire. Ainsi, seuls des électeurs de la commission scolaire seraient autorisés à contribuer au financement des candidats pour un montant maximal de 1 000 \$ par candidat. Pour leur part, les candidats dûment autorisés à solliciter et à recueillir des contributions devraient émettre des reçus et présenter à la commission scolaire, après les élections, la liste des personnes ayant contribué à leur financement pour un montant de 100 \$ et plus.

En matière de contrôle des dépenses électorales, il est proposé de déterminer un montant maximal des dépenses autorisées pendant une période électorale. Il est aussi proposé de faire obligation à chaque candidat, qu'il soit regroupé ou non en équipe, de déposer un rapport des dépenses électorales à la commission scolaire.

Bref, la mise à jour de la Loi sur les élections scolaires répond à des attentes formulées par le Directeur général des élections dans son rapport sur les élections scolaires de 1998 et par des partenaires du monde scolaire, en particulier la Fédération des commissions scolaires et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'entendre plus avant les commentaires de ces groupes et, je l'espère, d'autres groupes lors de la consultation particulière qu'il est de mon intention de tenir. Je suis persuadé que l'opposition officielle, pas très nombreuse aujourd'hui mais qui nous écoute sans doute, sera également intéressée à s'y faire entendre.

Les changements que je propose d'apporter à la Loi sur les élections scolaires accordent aux commissions scolaires un rôle de premier plan dans l'organisation et la tenue des élections scolaires. Ils misent sur la responsabilité des candidats, font appel au sens civique des électeurs et, je l'espère, feront en sorte d'augmenter le taux de participation à ces rendez-vous démocratiques fort importants. M. le Président, je vous remercie de votre attention.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Merci, M. le ministre de l'Éducation. Alors, je vais céder la parole au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation. Et je voudrais vous souligner, mes chers collègues, que c'est son anniversaire de naissance aujourd'hui. Alors, M. le député de Vaudeuil, la parole est à vous.

**M. Yvon Marcoux**

**M. Marcoux:** Merci, M. le Président. Et merci d'avoir souligné mon anniversaire sans dévoiler mon âge.

**Une voix: ...**

**M. Marcoux:** Ha, ha, ha! Alors, M. le Président, je suis heureux d'intervenir sur le projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires, un projet qui a été déposé le 11 décembre dernier à l'Assemblée nationale.

Peut-être rapidement vous faire un bref historique, M. le Président. À l'automne 2000, le ministre de l'Éducation avait déposé un projet de loi, c'était le projet de loi n° 146, qui modifiait la Loi sur les élections scolaires et la Loi électorale. Et ce projet de loi n° 146 prescrivait des règles et des directives pour que les commissions scolaires francophones et anglophones transmettent au Directeur général des élections les renseignements nécessaires pour que ce dernier confectionne et mette à jour de façon rigoureuse la liste électorale permanente pour fins d'élections scolaires. Et, dès l'automne 2000, le ministre de l'Éducation, à ce moment-là, avait indiqué qu'au printemps 2001 il y aurait un nouveau projet de loi sur tout ce qui touche le processus électorale lors d'élections scolaires.

● (15 h 40) ●

Donc, ce qui était prévu pour le printemps 2001, il y en a une petite partie qui est arrivée à l'automne 2001, et c'est le projet de loi n° 59. Le projet de loi n° 59 était intitulé Loi reportant la date de la prochaine élection scolaire générale et modifiant la Loi sur les élections scolaires. Essentiellement, ce projet de loi n° 59 avait, d'une part, pour objet de reporter au troisième dimanche de novembre 2003 la prochaine élection générale scolaire au Québec, élection qui, normalement, selon le processus d'élection à tous les quatre ans, se serait tenue en 2002 parce que les dernières élections générales scolaires ont eu lieu en juin 1998 et ça aurait déjà fait quatre ans et demi. Ce projet de loi n° 59 avait comme autre objectif d'établir tout un processus pour la division du territoire des commissions scolaires en circonscriptions électorales qui permettraient une meilleure représentativité des électeurs pour les fins d'élection des commissaires.

Donc, M. le Président, le projet de loi n° 66, qui a été déposé, comme je rappelais, en décembre dernier, vient préciser et compléter les règles qui régissent tout le processus électorale dans le cadre de l'élection des commissaires lors d'une élection générale dans les commissions scolaires. On touche, par ce projet de loi, à l'exercice de la démocratie scolaire. Et je voudrais vous rappeler que ce thème de la démocratie scolaire avait été celui du dernier congrès de la Fédération des commissions scolaires qui avait été tenu à Montréal en juin dernier.

Vous savez, il y a déjà eu des opinions d'exprimées sur le maintien des commissions scolaires telles que nous les connaissons présentement. On s'est interrogé à savoir: Est-il nécessaire de maintenir des organismes distincts, des organismes indépendants de l'appareil de l'État pour gérer notre système d'éducation? Je pense qu'il est important de maintenir les organismes scolaires indépendants, indépendants à la fois des structures municipales et également des structures gouvernementales.

Vous savez, l'éducation, c'est une mission en soi, c'est un monde en soi et, dans un contexte où tout est axé sur les connaissances, dans le cadre du développement des sociétés d'aujourd'hui, les fonctions

d'éducation sont tellement importantes qu'il est préférable d'en confier la gestion à des organismes, à des institutions qui n'auront pas à se préoccuper d'autres fonctions, que ce soit — et sans vouloir en minimiser l'importance — des fonctions telles que la gestion de la voirie municipale, la gestion des eaux, la gestion de la sécurité policière, etc.

Et je voudrais simplement vous rappeler, M. le Président, que, lors de ce congrès de la Fédération des commissions scolaires, tenu en juin dernier, à Montréal, un des conférenciers était M. Claude Ryan, que vous avez bien connu, qui a été ministre de l'Éducation pendant plusieurs années et qui a abordé cette question de l'existence et du maintien d'organismes distincts pour gérer notre système d'éducation au Québec. Donc, après avoir indiqué que, oui, on devait maintenir distinctes des fonctions municipales, il parlait également du rattachement possible des commissions scolaires ou de leur intégration dans des structures gouvernementales.

Et je voudrais rappeler qu'ici au Canada, il y a au moins un exemple dans une autre province où on a tenté l'expérience de vouloir intégrer dans les structures gouvernementales les fonctions d'éducation. C'est au Nouveau-Brunswick qu'on a fait ça, il y a un certain nombre d'années, et — je crois que c'est l'an dernier — on a décidé de revenir à l'établissement d'institutions distinctes pour assumer la gestion de leur système d'éducation au Nouveau-Brunswick. Donc, je pense que, après avoir tenté l'intégration, on est revenu à une forme de décentralisation.

Et M. Ryan, en juin dernier, mentionnait, et je cite: «Quant au rattachement direct des établissements scolaires au gouvernement, il n'est pas à rejeter en soi, puisqu'il produit d'excellents résultats dans un pays comme la France, avec lequel nous avons de nombreuses affinités culturelles, mais le genre de centralisation et de bureaucratisme qu'il implique est contraire à notre tradition. Nos conceptions en matière d'institutions publiques sont plus proches de celles de nos concitoyens canadiens et de nos voisins américains. Elles privilégient, du moins en principe, les modes de gestion les plus proches possible du citoyen.» Fin de la citation.

Alors, M. le Président, je pense qu'il faut maintenir des commissions scolaires comme institutions distinctes à la fois du niveau municipal et également de la structure gouvernementale. Et je dois vous dire que les commissaires d'écoles, les administrateurs des commissions scolaires, les enseignantes et les enseignants et tout le personnel méritent certainement notre respect et notre admiration pour le travail qu'ils accomplissent au sein de leur communauté et au sein des commissions scolaires à l'égard de nos jeunes parce que ce n'est pas toujours facile d'assumer avec dévouement les fonctions qu'ils doivent remplir.

Il y a également un professeur de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, M. Jean-Pierre Proulx, qui a beaucoup écrit, qui a fait des recherches sur tout ce qui touche notre système électorale scolaire. Il a fait des études, il a publié des études à ce sujet-là et également, en septembre 2001, en fait, il a effectué une étude comparative de cinq systèmes électoraux, dans un document intitulé *Démocratie scolaire et participation*. Évidemment, il nous parle d'un

certain nombre de facteurs de nature à inciter et à encourager la participation des électeurs à des élections scolaires. Et il fait une comparaison de différents systèmes électoraux: le Québec, l'Ontario, l'État de New York, l'État du Vermont et également l'Angleterre.

Il fait également état de différentes façons de voter. Et le ministre l'a évoqué tout à l'heure. Mais évidemment, en plus du vote traditionnel, où l'électeur doit se rendre au bureau de votation et déposer son bulletin dans l'urne, il y a le vote par la poste qui est pratiqué, par exemple, en Angleterre et qui a, selon les données fournies, apporté une augmentation, une participation plus grande aux élections locales en Angleterre, municipales et scolaires, ce qu'on appelle les gouvernements locaux.

En Ontario, il appartient à chaque municipalité ontarienne de décider un autre mode de scrutin que le vote en personne. Ça s'applique également aux élections scolaires qui sont tenues dans ces mêmes municipalités là parce que c'est en même temps qu'elles sont tenues. Un certain nombre d'entre elles ont eu recours au vote par la poste depuis 1997 et il semble que l'expérience a été concluante.

En Oregon, dit M. Proulx, on ne peut plus parler d'expérience à propos du vote postal, c'est maintenant le mode de scrutin universel. Il s'applique à tous les ordres de gouvernement, y compris à l'élection présidentielle, M. le Président. Donc, c'est un mode qui est utilisé de façon courante.

Il y a également le vote par téléphone qui a été utilisé le 13 novembre 2000 dans 17 municipalités ontariennes, et, dit M. Proulx, les données très parcellaires dont nous disposons donnent à penser que cette méthode améliore la participation électorale.

Donc, M. le Président, je pense que les différents modes de vote, de votation dont on parle au dernier article du projet de loi — et nous y reviendrons — dans d'autres juridictions, ont permis d'accroître, en tout cas, la participation des électeurs aux élections scolaires générales.

Il y a un autre aspect aussi, je pense, qui est de nature à motiver les électeurs à participer à des élections scolaires, et c'est celui d'avoir des enjeux qui intéressent les électeurs. Il est bien sûr que les commissions scolaires, même par rapport aux municipalités ou aux gouvernements provinciaux, ont moins d'enjeux financiers, dans le sens suivant, c'est que l'impôt foncier scolaire aujourd'hui est à 0,35 \$ du 100 \$ à peu près partout dans la province. C'est-à-dire qu'au cours des dernières années le gouvernement, en coupant évidemment dans ses transferts aux commissions scolaires, a incité ces dernières à aller chercher toute la marge de manoeuvre qu'elles pouvaient avoir sur le plan de l'impôt foncier scolaire avec le maximum de 0,35 \$. Et, sauf peut-être une ou deux exceptions maintenant, les commissions scolaires ont déjà épuisé les revenus pouvant provenir de cette source-là. Le reste des sommes qu'ils ont administrées provient évidemment des transferts gouvernementaux.

● (15 h 50) ●

D'autre part, il faut dire également qu'une bonne partie des contraintes avec lesquelles doivent gérer les administrateurs des commissions scolaires sont dictées par les conventions collectives, parce que c'est négocié

sur le plan provincial, et finalement les institutions locales ont peu à dire sur le plan de la définition, évidemment, de la conclusion des conventions collectives, qui contiennent beaucoup de règles de gestion. Cependant, il reste qu'il y a des enjeux que les candidats peuvent faire valoir sur le plan de l'organisation des écoles, sur le plan de l'organisation pédagogique et, je dirais même, sur le plan de l'organisation du travail également, parce qu'il est possible, au niveau local, de pouvoir négocier des conditions particulières.

Donc, je pense qu'il y a peut-être deux aspects qui sont de nature à favoriser l'intérêt et la participation des électeurs aux élections, celui, d'une part, du mode de votation et, d'autre part, de développer des enjeux qui intéressent les citoyens, les électeurs et notamment les parents.

Le projet de loi n° 66, M. le Président, revoit une bonne partie du processus électoral qui est appliqué pour les fins d'élections scolaires. On touche au financement des candidats ou des partis, dans les cas où ça existe. Évidemment, il y a peu de partis politiques également au niveau des commissions scolaires, peut-être davantage dans les milieux urbains, mais, dès que nous allons en région, l'organisation par parti politique est inexistante, ce sont des candidats indépendants qui se présentent, donc c'est à eux à faire valoir des enjeux particuliers. Et, donc, le financement des candidats, également le contrôle des dépenses électorales, et, en ce sens-là, on favorise la transparence et on doit certainement être d'accord avec ces principes qui ressemblent, dans le fond... les modalités, d'ailleurs, se comparent avec ce que l'on retrouve sur le plan municipal maintenant ou, plus avant, au plan provincial.

Si, évidemment, le processus pour les fins d'élections scolaires peut ressembler à celui qui existe pour les fins municipales, il demeure qu'il y a quand même une réalité différente, sur le plan de l'organisation des commissions scolaires, par rapport au milieu municipal. Un des points est le suivant, c'est la grandeur des territoires des commissions scolaires. Vous savez, il y a 60 commissions scolaires francophones au Québec, qui recourent, dans le fond, 125 comtés provinciaux, et il y a... et plus neuf commissions scolaires anglophones et les trois autres, là, donc...

Je pourrais citer, par exemple, la commission scolaire Western Québec, que le ministre de l'Éducation doit bien connaître parce qu'il est ministre responsable de l'Outaouais, dont le territoire est immense. Je pense que c'est sans doute la commission scolaire qui a le plus grand territoire, à peu près, là. Il y en a peut-être quelques-unes dans l'Est du Québec, mais... Alors, c'est un défi, je pense, de pouvoir permettre à chaque électeur d'une commission scolaire, avec un territoire aussi grand, d'avoir un égal accès, dans le fond, à l'exercice de son droit de vote. Et je pense que ça, c'est différent du plan municipal, parce qu'il y a plusieurs municipalités, évidemment, dans un territoire comme celui de la commission scolaire Western Québec. Et simplement M. le Président, je pense, dans mon territoire, la région de Vaudreuil-Soulanges, le territoire de la commission scolaire des Trois-Lacs recoupe deux comtés pour la prochaine élection, Vaudreuil et Soulanges, et donc... Puis ce n'est pas une très, très grande commission

scolaire. Mais ça vous donne une idée de la particularité du territoire des commissions scolaires et pour permettre à chaque citoyen d'exercer également son droit de vote, d'avoir un égal accès.

Donc, sur le principe même du projet de loi n° 66, M. le Président, évidemment, nous devons l'appuyer. Il y aura certainement un certain nombre de questions qui seront posées. Et je suis heureux de voir, d'ailleurs, que le ministre va permettre une consultation particulière. Et je pense qu'on pourra s'entendre sur les organismes qui pourront être présents, et ça, j'en suis très heureux, je pense.

Mais il y a évidemment la date de l'élection. On prévoit que ce sera le premier dimanche de novembre, dorénavant. Le ministre se rappellera que, dans le projet de loi n° 59, pour les prochaines élections 2003, on prévoit que ça serait le troisième dimanche. Alors, il y a peut-être des ajustements à faire à cet égard-là.

Il y a aussi, je pense, de soulevée, la question des coûts, parce qu'il est bien sûr que, tout en souhaitant ces processus qui vont être plus transparents, les commissions de révision, etc., sans doute qu'il y aura des coûts additionnels également pour les commissions scolaires sur le plan du personnel, et de voir comment ça peut être financé, parce que, comme je mentionnais, je pense que les commissions scolaires ont déjà épuisé toute la marge de manoeuvre qu'elles pouvaient avoir sur le plan des revenus de l'impôt foncier. Donc, leur financement, dorénavant, ne provient que du gouvernement lorsqu'il est... et souvent, malheureusement, il est insuffisant.

Et aussi le vote par anticipation, où, je pense, dans la loi provinciale, il n'est plus nécessaire d'exiger l'assermentation dans le bureau de vote par anticipation. On semble maintenir cette exigence-là dans le projet de loi. Ça sera, en tout cas, à vérifier.

Il y a tout le processus de révision de la liste électorale, qui est assez technique. Je pense que, également, nous avons certaines questions.

Et il y a aussi, M. le Président, l'article 75, je pense, du projet de loi, qui vient modifier l'article 282.1 de la Loi sur les élections scolaires, où on prévoit qu'une commission scolaire pourra, conformément à une entente qu'elle fera avec le Directeur général des élections, faire l'essai de nouveaux mécanismes de scrutin. Nous en avons parlé, je pense, depuis deux ans, à l'occasion notamment de l'étude du projet de loi n° 146, du projet de loi n° 59 également. Et, si on regarde l'étude comparative du professeur Jean-Pierre Proulx, on voit que l'exercice de ce nouveau mode, en tout cas, de scrutin, dans d'autres juridictions, semble avoir été fort positif. Et ce qu'on pourra peut-être discuter, en tous les cas, en commission parlementaire: voir de quelle façon soit le ministère de l'Éducation ou encore le Directeur général des élections, qui aura un rôle important à jouer maintenant dans les élections scolaires, pourra — ou le ministère — diffuser de l'information sur ces nouveaux modes de scrutin, que ce soit le mode de scrutin par la poste ou encore le mode de scrutin par téléphone, même par...

Et je pense bien que le ministre doit être au courant de cette étude, du rapport Proulx, M. le Président, du rapport de M. Jean-Pierre Proulx. Et il serait intéressant, à mon avis — et on pourra en

discuter — que soit le ministère, soit le Directeur général des élections puisse donner de l'information sur ces nouveaux modes de scrutin qui ont été expérimentés ailleurs, peut-être sur les modalités de les appliquer, pour éviter que ça soit à chaque commission scolaire de dire: Bien, écoutez, oui, on voudrait, pour la prochaine élection, par exemple, expérimenter le vote postal, mais qu'on soit obligé d'inventer la roue, comme on dit.

À cet égard-là, je pense qu'il serait certainement très souhaitable qu'on puisse informer les gens, le personnel et ceux qui auront la responsabilité de tenir des élections scolaires à l'égard de ces nouveaux modes de votation qu'on veut mettre en place et qui ont été expérimentés, je pense, d'ailleurs, au Québec, dans une municipalité, l'automne dernier, une municipalité dans le comté de Lotbinière, je crois, qui a expérimenté ce vote postal et semble-t-il que ce fut fort positif.

Alors, M. le Président, je conclus mes remarques pour vous dire que, oui, l'opposition officielle appuie le principe du projet de loi. Nous sommes heureux de voir qu'il y aura des consultations particulières et nous pourrions procéder à son étude en commission parlementaire pour, sur certains plans si possible, l'améliorer et peut-être même le simplifier à l'occasion. Alors, merci, M. le Président.

● (16 heures) ●

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Merci, M. le député de Vaudreuil. Nous poursuivons le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires. Et je vais céder la parole à Mme la députée de Jean-Talon, qui est porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales. Mme la députée, la parole est à vous.

**Mme Margaret F. Delisle**

**Mme Delisle:** Merci, M. le Président. Alors, il me fait plaisir d'intervenir à mon tour sur le projet de loi n° 66, qui est une loi qui modifie la Loi sur les élections scolaires.

M. le Président, l'éducation, comme pour tout le monde ici, je pense, est une priorité pour non seulement les parlementaires, mais également pour les citoyens et les citoyennes. Et j'abonderais dans le même sens que notre porte-parole, qui soulignait tout à l'heure qu'un des objectifs, finalement, que l'on vise lorsqu'on parle des commissions scolaires, c'est de trouver des moyens ou des mécanismes qui permettraient d'accroître la participation des citoyens et des citoyennes lors des élections scolaires. Je vous dirais donc que ça me fait plaisir d'intervenir.

Je sais qu'on aura l'occasion, en commission parlementaire, de pouvoir questionner le ministre sur la pertinence de l'ensemble des articles, mais, si j'ai tenu aujourd'hui à me lever ici, en cette Assemblée, c'est parce que je voulais vraiment donner, lors de cette adoption de principe, mon appui, si vous voulez, au projet de loi, dans la mesure où on... la base, ce que j'ai compris, c'est que c'était la démocratie. Et, lorsqu'on parle de démocratie, on parle de participation, on parle de consultation, et il faut s'assurer, lorsqu'on parle d'élections scolaires entre autres, comme lorsqu'on parle des élections municipales ou des élections provinciales,

évidemment les élections fédérales, s'assurer, finalement, que tout se passe de la façon la plus transparente possible, en permettant évidemment le plus d'étanchéité possible et en s'assurant que les citoyens et les citoyennes puissent participer en très grand nombre.

On touche un ensemble de réalités dans ce projet de loi, allant évidemment des candidats et des candidates qui souhaitent se présenter, des lois ou des articles de loi qui vont encadrer ces candidatures, ces présentations d'hommes et de femmes qui souhaitent s'impliquer au sein d'un conseil d'administration d'une commission scolaire... On parle du financement des candidats et des candidates, ce qu'il leur sera permis de dépenser, ce qu'il leur sera permis évidemment de solliciter. Ces amendements font en sorte, finalement, que les commissaires, ou candidats et candidates commissaires, auront aussi à se conformer aux mêmes lois auxquelles, nous, on doit se conformer lorsqu'on doit solliciter du financement pour nous aider à faire nos campagnes électorales. Et ça aussi, ça fait partie de la démocratie. On a besoin évidemment de support financier pour nous aider à se faire élire, mais, lorsque c'est bien encadré, vous le savez, M. le Président, ça permet évidemment à tout le monde de suivre les mêmes règles et d'être sur la même longueur d'onde.

Ce projet de loi va aussi permettre au Directeur général des élections d'accompagner, si vous voulez, ou d'aider les candidats et les candidates dans leur cheminement par rapport à la campagne électorale. Mais ce qui m'intéresse beaucoup dans ce projet de loi là, c'est évidemment, et je l'ai dit au début, la possibilité d'augmenter et d'accroître la participation des citoyens et des citoyennes à la vie éducative, à l'administration de ces commissions scolaires. On a, on l'a vu, impliqué, ces dernières années, ou tenté d'impliquer davantage les parents et les étudiants. Il y a des endroits où ça va bien, il y a des endroits où c'est plus chaotique, mais ça finit par faire une bonne recette. Et il est important, à mon avis, de trouver des mécanismes qui vont inciter les citoyens et citoyennes, donc des électeurs, à venir se prononcer sur... ou à venir appuyer, finalement, par leur vote les hommes et les femmes qui souhaitent se présenter.

Vous le savez, M. le Président, je viens d'un autre milieu évidemment, avant d'arriver ici, et, en général — en tout cas, j'ai été chanceuse — dans mon milieu, dans la ville de Sillery pour ne pas la nommer, le taux de participation a toujours été très élevé. Pour toutes sortes de raisons, on a toujours eu la chance de sentir que, lorsqu'on était élu, on était élu par une bonne majorité de gens.

Or, ça m'a toujours fascinée de voir que, dans les commissions scolaires, lorsqu'il était question, au moment des élections scolaires, de voir que les gens se sentaient moins impliqués, moins attirés par cette responsabilité quand même, qui est la leur, puisqu'on paie des impôts fonciers autant au municipal qu'au scolaire, donc pourquoi les gens se sentaient moins interpellés par ces élections.

On a eu l'occasion de faire un débat en cette Chambre l'automne dernier, lorsque le ministre de l'Éducation a présenté des amendements à la Loi sur les élections scolaires. J'avais, comme d'autres d'ailleurs de ma formation politique, soulevé la possibilité de tenir

peut-être les élections scolaires en même temps que les élections municipales, et un des éléments qui étaient problématiques, c'était que nos lois, lorsqu'il était question des élections scolaires ou municipales, n'étaient pas arrivées. Je ne suis pas évidemment légiste, mais j'espère que cette loi-là, lorsqu'elle sera adoptée, permettra d'arrimer nos lois électorales pour faire en sorte que nos mécanismes entourant les élections puissent non seulement se ressembler, mais être exactement les mêmes, et peut-être, M. le Président, aurons-nous l'occasion d'avoir ce débat concernant la pertinence ou non de tenir des élections à la même date, amenant ici les citoyens qui se déplaceraient, bien, ils se déplaceraient seulement une fois mais pour deux votes.

Le projet de loi aussi fait mention de la possibilité de voter soit par téléphone soit par la poste. Je pense que c'est plus qu'intéressant. On sait qu'il y a des endroits où ça se fait déjà: aux États-Unis, ça a été utilisé à quelques endroits; ça s'est fait aussi ailleurs en Europe. Moi, pour une, je pense qu'il serait intéressant, dans la mesure où c'est très bien encadré, qu'on puisse s'assurer finalement que chacun reçoive évidemment son enveloppe à temps et puisse la retourner à temps. À ce moment-là, je pense que ça pourrait être une mécanique qui pourrait certainement être regardée.

Mais je mets le ministre de l'Éducation en garde. J'aurai l'occasion, durant le débat en commission parlementaire, de soulever le problème dont je veux vous parler. On sait que lors des élections générales au Québec les gens qui sont en voyage ou qui prévoient être en voyage ou qui sont à l'extérieur peuvent se prévaloir de la mécanique du vote par la poste s'ils le souhaitent; évidemment, ils doivent s'inscrire dans un temps prédéterminé, et, évidemment, l'enveloppe doit être retournée au Directeur général des élections aussi à une date précise.

Or, on sait qu'il arrive fréquemment que les gens ne reçoivent jamais leur enveloppe, les empêchant par la même occasion de voter. Donc, je veux bien qu'on parle d'un vote par la poste, mais je veux bien m'assurer que ce soit très bien fait et que tous ceux et celles qui souhaitent le faire et qui sont éligibles ou qui peuvent le faire puissent le faire. Donc, je pense qu'il faut regarder cette formule pour s'assurer finalement que les électeurs et les électrices pourront le faire.

M. le Président, je pense que mon collègue a quand même soulevé l'ensemble des réalités ou des problématiques qui seraient touchées par le projet de loi. Je voudrais juste réitérer que je pense que c'est une question de démocratie. Il faut trouver tous les moyens nécessaires légaux qu'on peut mettre à la disposition des citoyens, des citoyennes pour qu'ils puissent aller voter lors des élections de leur commissaire, de leur représentant. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'enfant à l'école ou que nos enfants ont quitté la maison ou qu'ils font des études à un autre niveau qu'on n'a pas une responsabilité comme citoyen et citoyenne à l'égard de cette institution ou de ces institutions que sont les commissions scolaires.

Donc, c'est la raison, entre autres, pour laquelle je tenais aujourd'hui à vous présenter, M. le Président, les éléments qui me motivent à appuyer l'adoption de principe de ce projet de loi, tout en assurant le ministre que nous allons avoir quelques questions à lui poser,

quelques éléments sur lesquels il devra nous rassurer, et on verra pour la suite des choses. Merci, M. le Président.

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Alors, merci, Mme la députée de Jean-Talon. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants? Le principe du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires, est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

● (16 h 10) ●

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Adopté. M. le leader du gouvernement.

#### Renvoi à la commission de l'éducation

**M. Boisclair:** Oui. M. le Président, je fais motion pour que ce projet de loi soit déferé à la commission de l'éducation et pour que le ministre de l'Éducation en soit membre.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. M. le leader du gouvernement.

**M. Boisclair:** Oui. M. le Président, je vous demanderais de prendre en considération l'article 9 du feuillet de ce jour.

#### Projet de loi n° 65

#### Reprise du débat sur l'adoption du principe

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** L'article 9. L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 20 mars 2002, sur l'adoption du principe du projet n° 65, Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires.

Alors, est-ce qu'il y a des interventions? Il reste à M. le député de Verdun, porte-parole de...

**Une voix:** ...

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** C'est exactement ce que j'étais pour vous dire, M. le député; il vous reste 17 minutes, et je vous entends.

#### M. Henri-François Gautrin (suite)

**M. Gautrin:** Je vous remercie, M. le Président. Ce projet de loi vient concrétiser une mesure avec laquelle je suis profondément en désaccord. Alors, je vais parler contre la mesure, tout en concédant au ministre du Revenu qu'il ne fait ici que mettre en forme juridique des mesures qui avaient été annoncées dans le discours du budget, M. le Président, mais mesures avec lesquelles nous sommes en désaccord. Et je voudrais rappeler l'effet pernicieux de ces mesures, car ce gouvernement non seulement les a établies dans le dernier budget, mais, dans l'énoncé de politique de Mme la députée de Taillon, le nouvel énoncé budgétaire, il va

plus loin; il réitère, il continue et il accélère, disons, la tendance dans cette direction.

Il s'agit de quoi, M. le Président? Il s'agit d'une approche au développement de l'économie du Québec dans les sphères de l'économie du savoir où on spécialise une partie de territoire, un morceau de territoire qu'on appelle soit la Cité du commerce électronique ou la cité des technologies de l'information où, à nouveau, dans les cités des biotechnologies ou à l'intérieur seulement de cette petite partie de territoire, on accordera des crédits d'impôt, crédits d'impôt d'investissement, crédits d'impôt quant aux taxes sur la masse salariale... Et, M. le Président, comprenez-moi bien, je suis de ceux qui prétendent et qui ont toujours prétendu que les taxes sur la masse salariale sont un frein au développement économique du Québec. Donc, je ne suis pas en train ici de plaider pour le maintien des taxes sur la masse salariale, bien au contraire. Mais ce que je voudrais vous rappeler, vous rappeler que ça n'a aucun sens, dans cette économie du savoir, de faire du développement immobilier plutôt que du soutien, du soutien à l'innovation et du soutien à la science, à la recherche et au développement.

Ce gouvernement avait — je dis bien «avait» — il y a deux, trois ans, dans un document qui était une politique, une politique de la science et de l'innovation, suite à une consultation générale dans la province de Québec, réussi à établir un certain consensus dans le milieu. Il était clair qu'on était arrivé au consensus suivant: un, l'économie du savoir est absolument fondamentale pour la croissance économique au Québec; deux, l'économie du savoir est axée autour de trois grands, grands principes: un, la formation; deux, la recherche; mais trois, M. le Président, la potentialité qu'il faut avoir de transférer les résultats de recherche dans n'importe quel secteur vers la commercialisation, vers le développement économique, vers la possibilité de bâtir ou de construire des entreprises dans ces secteurs. Ceci se fait en soutenant un certain nombre d'outils comme les centres collégiaux de transfert technologique, les centres de liaison et de transfert qui étaient identifiés à l'intérieur de la politique, sur lesquels, nous, les parlementaires libéraux, avons parlé ad nauseam de l'importance de les soutenir.

Mais jamais, jamais, M. le Président, nous n'avons prétendu ici, de ce côté-ci de la Chambre, que le développement immobilier... intervenir dans le développement immobilier où on dit: Si vous déménagez votre entreprise dans le carré de la Cité des multimédia, si vous déménagez votre entreprise dans le carré de la Cité du commerce électronique ou si vous déménagez votre entreprise dans la petite zone pour les biotechnologies — c'est ce qui est dans le projet de loi n° 65, M. le Président, mais on en a ajouté deux, un petit carré à Saint-Hyacinthe et un petit carré à Sherbrooke — en disant: Vous n'aurez droit à des détaxes, vous aurez droit à des crédits d'impôt que dans la mesure où vous auriez développé vos entreprises dans ces zones... Et vous mélangez — et je dis bien: Vous, ministériels — vous mélangez actuellement complètement ce qu'on pourrait qualifier de développement immobilier qui favorise qui de vos petits amis dans tel et tel secteur plutôt que de faire ce qui est absolument nécessaire actuellement, à savoir une politique de soutien à l'innovation.

M. le Président, il existe un document qui est très bien fait et qui est fait par une firme, un groupe de recherche qui s'appelle TechnoVision Montréal. TechnoVision Montréal, je vous le montre ici, c'est un document de qualité supérieure. Tous les députés l'ont reçu, et il s'appelle *Indicateurs de performance 2001 pour le Montréal métropolitain*.

Alors, on va voir et on devrait voir si leur technique, qu'ils veulent mettre de l'avant, du développement immobilier dans les cités du commerce électronique ou développement immobilier dans la Cité du multimédia, soi-disant pour développer le secteur des télécommunications, est une stratégie efficace; on devrait le voir à l'intérieur des indicateurs.

Alors, je vais vous lire, M. le Président, vous lire seulement l'en-tête. Vous voyez, c'est plein de beaux graphiques, bien faits, etc., et on dit: «Technologies de l'information. Malgré une hausse de l'activité de financement, Montréal perd du terrain.» Montréal perd du terrain. On parle des technologies de l'information. Alors, M. le Président, ce que je vous dis ici à l'heure actuelle, c'est que l'approche du gouvernement, l'approche du gouvernement d'investir dans le développement immobilier plutôt que de soutenir les politiques d'innovation, amène ce qu'on vient de voir actuellement dans les indicateurs 2001 du Montréal métropolitain, on amène un certain recul.

J'ai lu avec attention... je vais sortir un peu du sujet, M. le Président, et j'avais entendu le premier ministre se vanter, disant: Montréal est la deuxième ville au point de vue des technologies de l'aviation, ce qui est malheureusement inexact. Mais ce qui ne veut pas dire que Montréal n'est pas une cité importante, comprenez-moi bien. Mais les chiffres sont...

Ce que j'essaie de démontrer, c'est qu'il y a une inflation verbale de la part de nos amis ministériels. Montréal est la cinquième métropole nord-américaine pour l'aérospatiale. C'est très bien, c'est excellent; c'est quelque chose sur lequel il faut bâtir. Mais, à écouter le député de Verchères, actuel premier ministre, M. le Président, on serait rendu quasiment le leader mondial, deuxième dans l'aérospatiale. Los Angeles, M. le Président, reste, en termes d'emplois, l'endroit où il y a le plus d'emplois dans l'aérospatiale; Seattle, M. le Président, est la deuxième. Ensuite, vous avez Washington, D.C., New York et Montréal après. C'est excellent, M. le Président, pour Montréal. Nous sommes fiers ici, de ce côté-ci, de reconnaître que Montréal dans l'aérospatiale fait sa marque. Mais il faut bien reconnaître qu'il ne s'agit pas ici de soutenir l'inflation verbale du premier ministre.

● (16 h 20) ●

Alors, j'en viens, M. le Président, à mon propos de fond. Nous allons être contre ce projet de loi parce qu'il va instaurer un crédit d'impôt dans une cité qu'on va appeler la Cité du commerce électronique. C'est-à-dire qu'on va dire: Si vous construisez, si vous amenez votre entreprise qui existe, qui est florissante, peut-être, par exemple, à Saint-Léonard... une entreprise qui est florissante à Saint-Léonard dans le commerce électronique et qui est en compétition avec d'autres entreprises n'aura pas droit au crédit d'impôt. Seules auront droit au crédit d'impôt celles qui déménageront dans la Cité du commerce électronique.

Vous en avez d'autres, voyez-vous: les crédits d'impôt pour les sociétés établies au Centre de développement des biotechnologies de Laval — vous en avez: crédit d'impôt pour la construction et la rénovation dans la Zone internationale de Mirabel, crédit d'impôt pour la création d'emplois dans la cité de la biotechnologie et de la santé humaine du Montréal métropolitain. Vous voyez, ce projet de loi actuellement, M. le ministre, est un projet de loi qui essentiellement vient officialiser un certain nombre de crédits d'impôt, crédits d'impôt non pas à des secteurs économiques qui pourraient être importants, non pas d'une manière générale où on réduirait l'impôt sur les sociétés, qui permettraient réellement de soutenir le développement économique, non, pas du tout; on accorde des crédits d'impôt seulement si vous déménagez ou vous construisez votre entreprise dans un petit carré, dans une petite partie de territoire qu'on appelle des cités du multimédia ou des cités du commerce électronique, cité des biotechnologies — je pourrais les multiplier — cité de l'optique, et on se demande encore si elle existe ou non.

Alors, vous voyez, M. le Président, la raison pour laquelle je continue à m'opposer vigoureusement à cette approche. Cette approche a même été dénoncée dans un document, par exemple, un document qui avait été émis par le Conseil de la science et de la technologie, par votre Conseil de la science et de la technologie. Je me permets de vous lire, M. le Président, un petit morceau qui dit: «Bien que les centres de développement des technologies de l'information — on a utilisé ici l'acronyme CDTI — contribuent à la mise en place de systèmes d'innovation en raison des échanges qu'ils favorisent, ils partagent toutefois une caractéristique qui va — écoutez-moi bien — à l'encontre d'un des principes objectifs des systèmes régionaux d'innovation. En effet, au lieu de miser sur la spécificité du tissu régional pour en stimuler le développement, les CDTI importent dans les régions où ils s'implantent des activités industrielles prédéterminées — autrement dit, les fonctionnaires déterminent ce qui est acceptable — et qui peuvent être étrangères aux axes de développement privilégiés par les acteurs régionaux.» Ça, c'est l'analyse qui a été faite, M. le Président, par le Conseil de la science et de la technologie, de la voie qui est choisie actuellement par le gouvernement, voie qui est choisie non seulement il y a deux ans, non seulement il y a un an, mais qui a été réitérée dans le dernier discours prononcé jeudi dernier par la ministre des Finances.

M. le Président, je voudrais réellement réussir à vous convaincre et, par votre intermédiaire, convaincre certaines des personnes d'en face qui croient encore à l'importance de l'économie-du savoir, à l'importance d'investir dans les grands véhicules d'une politique d'innovation. Les centres collégiaux de transfert technologique, les centres de liaison et de transfert, désespérément, M. le Président, ont besoin de crédits. Malheureusement, ils avaient cru, ils avaient cru, eux, à la politique, ils avaient cru, eux, à la politique de la science et de l'innovation lorsque le député de Charlesbourg l'avait présentée. Moi, j'ai lu aussi les crédits qui ont été déposés cet après-midi. J'ai lu les crédits qui ont été déposés cet après-midi. Il n'y a rien, il

n'y a rien actuellement pour soutenir ces éléments fondamentaux, ces éléments fondamentaux dans une stratégie de développement de l'innovation au Québec.

Et, au lieu, M. le Président, de soutenir ce qui devrait faire la colonne vertébrale de notre stratégie d'innovation, on s'en va, on s'en va créer des parcs, créer des carrefours, créer des centres et on accorde à celles des entreprises qui sont prêtes à déménager à l'intérieur de ces sites géographiques des exemptions fiscales. Ça reconnaît, M. le Président, que très certainement les gens sont trop taxés. C'est bien sûr, M. le Président, que vous n'attirez jamais un spécialiste étranger ici, au Québec, parce qu'on est tous trop taxés et qu'il faut offrir des crédits d'impôt aux chercheurs étrangers, aux spécialistes étrangers qu'on veut attirer pour soutenir l'économie de l'innovation, bien sûr. Mais pourquoi l'accorder seulement aux entreprises qui iront s'installer dans votre carré de sable? Pourquoi strictement l'accorder aux entreprises qui acceptent de participer à votre stratégie de développement immobilier? Là, là est le problème, M. le Président, là est l'élément absolument vicié dans lequel est en train de s'engager le gouvernement.

Vous savez, parce que vous êtes un homme d'affaires, M. le Président, aussi, que tout ce qui est la taxe sur le capital est probablement un élément des plus, des plus nocifs au développement économique, surtout lorsque vous partez une entreprise et que vous n'avez pas réellement réussi à vous installer sur le long terme. C'est un frein important. Alors, qu'on nous dise ici qu'il est important d'alléger cette taxe sur le capital, nous sommes d'accord, nous sommes d'accord. Mais le point où je vous dis: Vous n'allégez la taxe sur le capital non pas pour l'ensemble de toutes les entreprises qui veulent émerger réellement dans ces secteurs de l'économie du savoir, vous n'allégez la taxe sur le capital qu'à celles parmi les entreprises qui acceptent de jouer votre petit jeu de développement immobilier pour vos petits amis, c'est-à-dire ceux qui acceptent d'aller s'installer dans vos carrefours de l'économie, dans vos carrefours du multimédia, dans vos centres de développement des technologies de l'information, dans vos carrefours des biotechnologies.

Et c'est ça, à l'heure actuelle, M. le Président, la stratégie de développement de l'économie du savoir de ce gouvernement. Complètement dans l'erreur, M. le Président, complètement à contre-courant de ce qu'il faudrait faire et, je dois dire, je dois le dire, de ce qui avait été identifié, ce qui avait été identifié comme ligne de développement par le député de Charlesbourg lorsqu'il était ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, qui avait à l'époque une vision, une vision qui est totalement oubliée, M. le Président, qui est renvoyée au rancart, qui n'est pas présente dans les crédits, qui a été complètement mise de côté par ce gouvernement, M. le Président, une vision qui, malheureusement, va nous coûter très cher, va nous coûter très cher parce que les retards qu'on prend à cause de votre politique pernicieuse, nous allons devoir en payer le prix à long terme.

Alors, M. le Président, c'est une des raisons, parce que ce projet de loi vient remettre dans les lois fiscales un principe sur lequel je ne peux pas être d'accord, que je vais voter contre le projet de loi n° 65.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Merci, M. le député de Verdun, de votre intervention. Nous poursuivons le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 65, Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires, et je suis prêt à reconnaître un prochain intervenant. Alors, M. le porte-parole des affaires municipales et député de Hull.

**M. Cholette:** M. le Président, avec le consentement, la règle de l'alternance, je serais disposé à écouter le parti ministériel.

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** M. le député, j'ai demandé s'il y avait d'autres intervenants. Alors, je vous cède la parole, M. le député.

#### M. Roch Cholette

**M. Cholette:** Savez-vous, M. le Président, ça ne m'étonne pas. Il n'y a pas grand monde du côté ministériel qui veut parler du budget. Je comprends ça puis je vais vous expliquer pourquoi je comprends ça. M. le Président, il faut que je m'habitue parce qu'il faut faire attention, il faut lever la tête, un peu comme au hockey, parce que, là, il faut savoir si... est-ce qu'on s'adresse à la présidente ou est-ce qu'on s'adresse au président. Alors, ce sera un réflexe que nous aurons à développer au cours de cette session-ci, et, espérons-le, ce réflexe pourrait s'achever rapidement, puisque, idéalement, il y aurait des élections générales au Québec, et on pourrait peut-être revoir qui présidera les destinées de l'Assemblée nationale. Ça, c'est si le courage habite les banquettes ministérielles. Mais, un peu comme on le voit maintenant, il n'y a pas grand monde qui ont le courage de parler du budget.

Est-ce qu'on parle du budget aujourd'hui? Même pas, M. le Président.

**Mme Vermette:** M. le Président, je voudrais revenir, s'il vous plaît, sur une question...

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** Oui, une minute. Un instant! Quelle est votre question de règlement?

● (16 h 30) ●

**Mme Vermette:** Alors, je pense que c'est l'article 212 ou... 212, à savoir que la... pas la pertinence, on est sur le projet de loi... non pas du budget, parce que nous avons parlé ce matin et nous avons parlé les jours antérieurs sur le budget et, de notre côté, nous avons fait ce que nous devons faire en ce qui concerne le budget. Actuellement, je dois vous rappeler que nous sommes...

**Le Vice-Président (M. Bissonnet):** C'est ça, vous avez raison. Alors, si vous voulez vous rapporter au projet de loi n° 65 dans votre intervention, M. le député.

**M. Cholette:** J'y arrivais, M. le Président. Évidemment, le projet de loi n° 65 fait référence au budget, au budget de l'année passée. Alors, on va parler de ça ensemble un petit peu, le budget de l'année passée.

Alors, on est en Chambre aujourd'hui avec ce gouvernement qui a perdu la notion des priorités pour parler de quoi? Est-ce qu'on parle du budget de la semaine passée? Non. Non, non, non. Est-ce qu'on parle du budget qui a été déposé en novembre? Non. M. le Président, je le sais que vous avez de la misère à me croire, mais on parle des modifications aux lois qui émanent du budget du gouvernement du Parti québécois, budget du 29 mars 2001. M. le Président, budget de mars 2001.

Depuis le budget de 2001, il y a eu deux énoncés budgétaires. Puis là je suis mêlé. J'appelle-tu ça des budgets ou j'appelle ça des énoncés budgétaires? Savez-vous, le vocabulaire me manque, parce que c'en n'était pas vraiment un, budget, la semaine passée, c'était une déclaration politique d'agression sur la véritable capitale nationale, Ottawa. Et, M. le Président, ce qu'on a vu dans le budget de novembre 2001, bien, était essentiellement la reconduction des mauvaises habitudes du gouvernement.

Alors là on est forcé à parler d'un projet de loi, qui est le projet de loi n° 65, qui vient modifier une quinzaine de lois qui ont été amendées par le budget du 29 mars 2001, des lois comme la loi sur les télécommunications, le gaz et l'électricité. Je le sais que, vous, vous êtes impatient de m'entendre sur la TGE, M. le Président. C'est un sujet captivant, très captivant, mais la loi n° 65, qu'on a devant nous, bien, parle de cela, parle d'une foule de choses, de fiscalité municipale, parle de la loi sur l'impôt sur le tabac, sur les crédits d'impôt, M. le Président — ça, le gouvernement du Parti québécois est bon là-dedans, des crédits d'impôt — ça parle des licences, ça parle du ministère du Revenu, de l'assurance maladie du Québec, de la Loi de la taxe de vente du Québec, de la loi sur les carburants. Ça parle de toutes sortes de choses. En fait, c'est un projet de loi qui vient, soit dit en passant, cautionner, appuyer le budget du 29 mars 2001.

Vous connaissez notre position sur le budget du 29 mars 2001. Vous connaissez notre position sur l'ensemble des budgets que le Parti québécois nous a donnés. Vous connaissez notre position, M. le Président, sur le caractère interventionniste de ce gouvernement. Est-ce qu'il intervient pour aider le contribuable à travailler? Est-ce qu'il intervient pour aider le contribuable à payer moins de taxes et d'impôts au Québec? Est-ce qu'il intervient pour faire confiance à la classe moyenne au Québec? Non. Poser les questions, c'est y répondre, avec ce gouvernement. Ce gouvernement a une priorité, c'est d'aider les entreprises à déménager des jobs dans leur édifice. La priorité du gouvernement, c'est de subventionner des briques, du mortier, du béton. Et c'est ça, M. le Président, qui est la pierre angulaire de tout ce qui est dans les budgets du gouvernement du Parti québécois.

On a vu dans ces différents choix là... Parce qu'un énoncé budgétaire, que ce soit le 29 mars 2001, que ce soit après les événements du 11 septembre, avec le budget en catastrophe qui, soit dit en passant, était un budget rapide, bâclé, qui n'avait mais comme aucune priorité vers les citoyens, et encore l'énoncé budgétaire qui n'en était pas un la semaine dernière, qui était plutôt une attaque en règle, plutôt que de donner la chance aux Québécois, d'avoir confiance aux Québécois... Bien, ce

qu'on voit dans ce parti, dans ce gouvernement usé qui n'a qu'un chef désigné, qui a été mis à sa place lors des élections partielles du mois d'octobre, qui n'a... ce gouvernement qui n'a même pas le courage de décréter l'ensemble des élections partielles...

On sait que le gouvernement a décidé de décréter que trois des six comtés vacants. C'est une première, ça, M. le Président. On a même un ministre qui n'a pas été élu puis qui a décidé de fuir les élections partielles qui ont été déclarées. Alors, plutôt qu'en déclarer six, on n'en a que trois. Motivation réelle du premier ministre, je ne le sais pas. A-t-il peur? Veut-il laisser la poussière retomber dans Joliette pour un peu oublier la façon cavalière que le premier ministre a traité une personne d'expérience dans ce gouvernement? Dans le Lac-Saint-Jean? Dans Vimont? Ces citoyens méritent autant que les autres citoyens du Québec d'avoir un représentant à l'Assemblée nationale.

Et, pourtant, le premier ministre a décidé de dire: Non, nous, on aime mieux agir. Ah! ça, c'est un mot à la mode. J'imagine qu'avec les millions qu'on dépense en consultation et en lobbying au gouvernement on a trouvé le mot «agir» comme étant accrocheur, comme étant accrocheur pour les Québécois. Mais la seule chose sur laquelle on agit au niveau du gouvernement du Parti québécois, c'est sur son image. Parce que, lorsqu'on regarde de façon concrète, il n'y a pas beaucoup d'action, si ce n'est que de créer... des grues pour aider nos amis puis créer des cités du multimédia, puis des cités du commerce électronique, puis des CDTI, où est-ce que tout ce qu'on fait, c'est qu'on brasse du papier, puis on prend des jobs qui existaient, puis on les déménage, puis on subventionne ça à grands coups de crédits d'impôt, en dépenses fiscales.

Et ça, ça nous coûte cher. Ça nous coûte si cher qu'on est parti, M. le Président, de 800 millions de dollars, en 1996, en dépenses fiscales reliées à l'impôt des sociétés, on est parti de 800 millions de dollars à 1,8 milliard. Là, on va être clair là-dessus. C'est quoi? Parce que ça, c'est compliqué, des dépenses fiscales. Une entreprise qui a un crédit d'impôt, ça veut dire qu'ils ne paient pas d'impôts, ça. Mais il y en avait pour 800 millions de manque à gagner dans les poches du gouvernement du Québec en 1996; il y en a pour 1,8 milliard maintenant, 1,8 milliard maintenant.

Quelle est la conséquence de ça? La conséquence de cela est double: premièrement, on est les plus taxés comme citoyens en Amérique du Nord et, deuxièmement, on n'a pas les moyens, selon le gouvernement, d'investir dans notre réseau de santé, d'éducation. On n'est pas capable de régler les problèmes de corridor. Pour le nouveau ministre, 12 heures dans le corridor, ça a bien du bon sens.

M. le Président, rappelez-vous la dernière fois que vous avez amené votre vieille mère à l'hôpital, que vous l'avez vue étendue sur une civière dans un corridor, cinq minutes. Cinq minutes, peut-être que ça passe. Passé ça, M. le Président, après ça, première heure, deuxième heure. Faites ça pour une demi-journée. Prenez vos trois repas là, M. le Président. Passez une première nuit là. Passez 12 heures là. C'est inacceptable. Pourtant, c'est le nivellement par le bas que le gouvernement du Parti québécois nous suggère.

Ça, c'est l'idéal du gouvernement: laissons le monde dans les corridors, à un point tel que dans les constructions de nouveaux hôpitaux on va mettre toutes les unités de survie dans les corridors. Plutôt que de faire des chambres, on va équiper nos corridors. Bel objectif du gouvernement. Et là on voit les listes d'attente, on voit un épuisement professionnel absolument incroyable dans nos établissements de santé. On voit des urgences bondées; on voit des urgences fermées. On voit des spécialistes quitter, on voit des médecins épuisés, on voit un réseau fatigué.

**Mme Vermette:** ...je voudrais qu'on revienne à notre débat, s'il vous plaît. Quant à la pertinence, je pense qu'on est très loin. On est sur un projet de loi budgétaire et là on est...

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, écoutez, madame, je ne connais pas tout le contenu du projet de loi. Je suppose qu'il y a des parties du budget qui se réfèrent à la santé. Alors, je n'ai pas de texte entre les mains, et j'arrive. Alors, M. le député de Hull, je vous inviterais à continuer, à poursuivre.

**M. Cholette:** M. le Président, voyez-vous, lorsqu'on a offert au gouvernement, aux membres ministériels de parler, juste avant moi, avec la règle de l'alternance, ils n'ont pas voulu en parler. Bien là ils s'étonnent que je décide de parler du manque de financement en santé. Là, M. le Président, c'est-à-dire que, essentiellement, si le gouvernement décidait de ne rien mettre en santé, on ne pourrait pas parler, du fait qu'ils n'ont rien mis en santé. Ça, c'est la logique du gouvernement. Parce qu'on a décidé de ne pas mettre une cenne noire en santé puis laisser le monde dans les corridors, bien là on s'éleve contre ça parce qu'on a le culot de le dénoncer à l'Assemblée nationale. Il faut faire attention. Du côté gouvernemental, il faut faire attention lorsqu'on dit: Écoutez, là, qu'on se réfère au projet de loi.

● (16 h 40) ●

Le gouvernement, dans ses crédits, a décidé de prioriser des choses de façon manifeste. Le gouvernement a décidé de ne pas prioriser la santé. Ça, c'est bien clair. Le gouvernement a décidé de prioriser autre chose, autre chose, notamment, M. le Président, notamment le monde municipal. On a décidé de créer artificiellement des villes fusionnées de force. Les choix budgétaires ont été clairs. À ce jour, un minimum de 225 millions de dollars ont été injectés simplement pour changer les limites géographiques des villes, sans mandat, sans consultation, surtout sans appui. On est rendu avec des fiascos. Le temps nous le dira. 225 millions de choix budgétaires, alors qu'on aurait pu les investir ailleurs. 225 millions du domaine municipal, alors que, de l'autre main, on a puisé à même les revenus des villes en les privant de revenus provenant de la taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité. C'est des choix importants de la part du gouvernement, mais des choix aux mauvais endroits.

M. le Président, j'aimerais vous parler de ces choix particulièrement pour ma région, la région de l'Outaouais. Le gouvernement tente, par des moyens qui ne sont pas très brillants, pas très rentables, pas très

efficaces, de générer une activité économique en subventionnant à grands cris, à grands coups des jobs au Québec dans le domaine de la haute technologie. La vraie solution, c'est de baisser les taxes, de baisser les impôts. Bien là j'entends quelqu'un me crier: C'est la souveraineté, la vraie façon. Voyez-vous, M. le Président, c'est justement ça, le problème du gouvernement. Il est aveuglé, M. le Président. La seule raison d'être de ce gouvernement, la seule chose qui les motive, c'est ce rêve, ce rêve dépassé qui a été refusé, qui a été refusé deux fois par les Québécois. Deux fois, les citoyens ont dit: Ça va faire, parlez-nous pas de ça, on n'en veut pas. J'entends justement certains ministres qui sont proches de firmes de sondage de l'autre côté. Peut-être qu'on devrait regarder ces sondages-là en pleine face puis voir que l'appui à cette option passée, vieillotte, n'est plus là.

Mais comment s'étonner, M. le Président, de voir un gouvernement encore accroché à ce rêve passé alors qu'il est complètement déconnecté de la population du Québec, déconnecté des priorités? La population, est-ce qu'ils veulent des chicanes constitutionnelles? Non, ils sont tannés de ça. Ils veulent-u des chicanes avec Ottawa? Bien non, ils sont tannés de ça. Ils veulent des soins de santé qui ont du bon sens. Ils veulent être capables de payer moins d'impôts. Ils veulent avoir un Québec qui les respecte, qui a confiance dans les citoyens du Québec, pas un gouvernement arrogant, pas un gouvernement dictateur, pas un gouvernement qui se pense au-dessus de tout ça, pas un gouvernement qui a arrêté d'écouter. C'est justement là le problème, M. le Président.

Et, voyez-vous, c'est dans la nature humaine, les véritables échanges, qu'on voit la nature de ce gouvernement-là. Tout de go, on crie de l'autre côté: Ah, la seule solution, c'est l'indépendance. Savez-vous c'est quoi, la seule solution? C'est une élection. C'est une élection, M. le Président. Avec le nombre de ministres qu'il y a là, j'imagine qu'ils sont équipés en voitures pour faire le tour du Québec. Il y a plus de ministres qu'il y a de députés, du jamais vu dans l'histoire du Québec.

Là, on va revenir, M. le Président, à ma région. Parce que le gouvernement est pas mal vite, hein, pour subventionner le béton, pour être capable de créer des jobs qui existent de toute façon déjà, mais, chez nous, je suis pris avec un méchant gros problème, le domaine de la construction, où est-ce que tout ce que les gens de la construction veulent faire, c'est d'avoir le droit de travailler. Quand je dis ça, là, du monde qui ne comprennent pas le conflit, ils me disent: Voyons, Roch, ça n'a pas de bon sens, là. Explique-nous ça. Comment ça, le droit de travailler? Pas le droit de travailler? J'ai 4 000 travailleurs, 4 000 travailleurs. Je comprends que c'est en Outaouais, qu'il y a bien des ministres de l'autre bord qui ne sont jamais venus chez nous. Je comprends ça, là. Puis je comprends aussi qu'ils ne mettront pas bien, bien d'efforts aux prochaines élections. Je comprends ça. Mais 4 000 citoyens du Québec qui paient des impôts au Québec, qui travaillent en Ontario — c'est correct — dans le domaine de la construction, ils se voient empêchés de travailler.

Moi, j'ai une suggestion pour le gouvernement: plutôt que d'investir des millions, là, dans le béton,

prenez donc juste négocier une entente pour permettre à des Québécois de travailler. Juste commencer avec ça, juste ça, pour que des pères de famille soient capables de payer l'épicerie le semaine prochaine puis leur hypothèque le mois prochain. Des gars de 20 ans d'expérience dans le domaine de la construction qui sont dans mon bureau puis qui brillent, qui pleurent parce qu'ils se font congédier parce que le Québec refuse de négocier, ça, c'est des drames humains, ça. Tu parles de ça, les gens restent insensibles, là. Ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave, les gens resteront chez eux. Ces gens-là, ils n'ont pas de cartes au Québec parce qu'ils ont toujours travaillé en Ontario. Alors, ils ne peuvent pas travailler sur la construction au Québec. Il y en a un qui me dit... J'appelle à la STCQ, puis ils me disent: Bien là qu'il s'inscrive à un examen, le pauvre monsieur. Je dis: Ah oui? C'est quand, l'examen? C'est le 25 avril. Ah oui? On est le 10 mars, il fait quoi entre ça, entre le 10 mars puis le 25 avril, il fait quoi pour payer, je ne sais pas, moi, ses impôts? Il fait quoi? Ah! Ça, monsieur, ce n'est pas notre problème, hein, ce n'est pas notre problème. Oui, ça, c'est la réponse du gouvernement: Ce n'est pas notre problème.

Moi, ça me déçoit, parce que les moyens sont limités, vous savez, dans l'opposition. Le gouvernement, ils les ont, les moyens de régler ça. Non, ils ne le font pas. Région frontalière, on paie les plus grands impôts en Amérique du Nord, les gens traversent, déménagent de l'autre côté. Est-ce qu'on fait quelque chose pour les garder? Non. On les encourage, on souhaite qu'ils déménagent. On souhaite qu'on déménage. Mais le réflexe pour investir, par exemple, ça, il y en a une, société d'État, qui n'a pas de problème avec ça. Ça, c'est Loto-Québec. Je vous dis qu'avant d'investir pour changer notre urgence à l'hôpital il y en a, de la bureaucratie, puis ça prend du temps, puis on est bien mieux d'avoir croisé chaque t puis un point sur chaque i, puis que tous les documents soient là, puis ça prend des années d'analyse, puis comment est-ce qu'on fait pour trouver la virgule qui dirait non. On a eu un problème d'école chez nous: Ah non, il y a de la place, on va être obligé de diviser les enfants, 25 groupes de 20 étudiants, puis ce n'est pas grave. Déraciner des quartiers entiers, ce n'est pas grave. Mais, quand ça vient le temps de bâtir un stationnement au casino... Ça coûte juste 25 millions, en passant. Pourquoi? Parce qu'ils travaillent toute la nuit. «Fast track», c'est important. Quand ça vient le temps de choisir, là, les priorités sont claires au gouvernement. Pour ce qui est du casino, 25 millions, ça a pris une demi-journée. Go! Envoie, les soumissions, les pelles, les trous. Aïe! Ça travaille là, mon ami. Ça travaille! 25 millions pour des autos. Ce n'est pas comme si le stationnement n'était pas assez grand, là. C'est un terrain de football qu'on avait. Non, ce n'est pas grave. Ça, c'est les priorités du gouvernement. La santé, vous autres, vous allez attendre.

Le Gîte Ami. Le Gîte Ami, la seule maison pour les itinérants, M. le Président... Puis, le temps achève, je veux dire, j'aurais aimé avoir une heure, mais nos règles font en sorte que je ne peux pas. C'est ce que je comprends. Ou est-ce que par consentement je pourrais continuer, M. le Président, peut-être?

Des voix: ...

**M. Cholette:** Bon. Évidemment, on bâillonne encore l'opposition, c'est bien clair. Alors, on comprend que ça fait mal d'entendre cela, mais, M. le Président, j'aurai la chance de revenir pour parler davantage de l'Outaouais, parce que, de façon évidente, ce coin de pays, ce coin de province, ce beau territoire, c'est bien loin des préoccupations du gouvernement d'en face qui a une seule chose à soigner, c'est non pas les citoyens, mais son image. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, ceci met fin à votre intervention, M. le député de Hull. Et je vais céder la parole maintenant à Mme la députée de La Pinière. Mme la députée.

**Mme Fatima Houda-Pepin**

**Mme Houda-Pepin:** Merci, M. le Président. Alors, je voudrais, M. le Président, joindre ma voix à celle de mes collègues et particulièrement de ma collègue la députée de Beauce-Sud qui est notre critique en matière de revenu et qui a fait une présentation assez éloquente où elle a exposé les différents points de vue et les différents arguments qui font que l'opposition officielle, M. le Président, ne peut pas souscrire à ce projet de loi n° 65, Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires.

M. le Président, ce projet de loi n° 65, effectivement, donne suite à des mesures qui ont été annoncées il y a un an, c'est-à-dire le 29 mars 2001, et également, de façon accessoire, aux mesures qui ont été annoncées même un an avant, le 14 mars 2000. Donc, il y a comme un décalage entre ce que nous sommes en train d'étudier aujourd'hui... Et nous essayons d'encadrer une réalité, M. le Président, qui a déjà été annoncée mais qui a déjà aussi été modifiée depuis.

● (16 h 50) ●

Le projet de loi n° 65 vient également inscrire dans les lois des mesures fiscales annoncées par le biais de bulletins d'information du ministère des Finances qui ont été publiés, M. le Président, entre le 14 avril 2000 et le 5 juillet 2001.

Alors, en substance, ce projet de loi modifie 15 lois déjà existantes. C'est un projet de loi de 174 articles. Et, pour avoir eu le plaisir de faire en commission parlementaire l'étude article par article des projets de loi du ministère du Revenu, je dois vous dire qu'une chatte y perdrait ses petits. C'est des textes qui sont extrêmement complexes, extrêmement techniques, M. le Président, extrêmement élaborés. Donc, 15 lois qui sont modifiées par le projet de loi n° 65, 174 articles, et c'est une véritable brique, le projet de loi n° 65.

Entre autres, en ce qui a trait à la Loi sur la fiscalité municipale, le projet de loi n° 65 modifie la Loi sur la fiscalité municipale afin de réunir sous les mêmes taux de taxation les entreprises membres de réseaux de câblodistribution et les entreprises membres d'autres types de réseaux de télécommunications et d'uniformiser ainsi les montants à payer par les exploitants de réseaux de télécommunications à titre de taxes foncières. Ainsi, M. le Président, les taux de taxation seront uniformisés pour tous. Les taux seront les

suiuants: pour la partie du revenu imposable n'excédant pas 5 millions de dollars, 2%; pour la partie du revenu imposable supérieure à 5 millions de dollars, sans excéder 35 millions de dollars, 3,5%; et pour la partie du revenu imposable excédant 35 millions de dollars, 8%.

Il y a également des modifications qui sont apportées à la Loi sur les impôts. Et là, M. le Président, il y a plusieurs mesures fiscales qui sont annoncées dans le projet de loi n° 65, notamment celle sur la fameuse Cité du commerce électronique qui donne suite à ce qui a été annoncé par rapport à la Cité du multimédia. Alors, le projet de loi n° 65 étend aux spécialistes étrangers à l'emploi de sociétés établies dans la Cité du commerce électronique ou au Centre de développement des biotechnologies de Laval les mêmes avantages fiscaux déjà consentis aux spécialistes étrangers oeuvrant dans un centre de développement des technologies de l'information, soit un congé fiscal de cinq ans. Il crée donc la Cité du commerce électronique sur le modèle de la Cité du multimédia, en instaurant un crédit d'impôt remboursable pour les sociétés établies dans un périmètre géographique donné, et ici on fait référence à un quadrilatère qui est au coeur de Montréal. Une société admissible qui s'établira dans la Cité du commerce électronique pourra bénéficier jusqu'en 2010 d'un crédit d'impôt remboursable égal à 25% des salaires admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par salaire et par employé.

Il y a également, M. le Président, un ensemble d'autres mesures qui sont annoncées dans ce projet de loi n° 65, notamment en rapport avec la Loi sur les licences, la Loi sur le ministère du Revenu, la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur la taxe de vente du Québec, la Loi concernant la taxe sur les carburants, et j'en passe.

Et, M. le Président, il faut comprendre pourquoi, nous, de l'opposition officielle, on est contre ce projet de loi. On est contre ce projet de loi parce qu'il n'y a rien dans ce projet de loi qui vient soulager le fait que les Québécois et les Québécoises soient les plus taxés en Amérique du Nord. Et, M. le Président, ce projet de loi ne vient pas apporter un soulagement pour les populations qui vivent dans la pauvreté. Et j'ai déjà entendu, moi, la ministre des Finances se réjouir de dire qu'il y a 40% des Québécois, des contribuables finalement, qui ne paient pas d'impôts. Ce n'est pas une bonne nouvelle en soi, parce que, s'ils ne paient pas d'impôts, s'ils ne sont pas capables de contribuer comme l'ensemble des Québécois, M. le Président, qui peuvent le faire, c'est parce que ces gens-là vivent dans une situation de précarité financière, ils vivent dans la pauvreté, et il n'y a pas de quoi être fier, M. le Président.

Alors, M. le Président, ce que le projet de loi nous indique finalement en ce qui a trait particulièrement à la Cité du commerce électronique... Parce que c'est à coups de crédits d'impôt qu'on est en train, M. le Président, de tenter de juguler cette crise. Et, lorsqu'on parle de crédits d'impôt, il faut savoir que ce gouvernement, M. le Président, a consenti, en 1996, 800 millions de dollars — en 1996 — sous forme de crédits d'impôt de toutes sortes pour l'ensemble des sociétés. Ça représente donc un manque à gagner pour le trésor québécois, un manque à gagner, M. le Président, de 800

millions de dollars, en 1996, qu'on aurait pu investir dans le dossier de l'éducation et de la santé. Et aujourd'hui, M. le Président, on est rendu à 1,8 milliard de dollars, 1,8 milliard de dollars de manque à gagner pour le gouvernement qu'on n'aurait pas pu investir, M. le Président, dans les domaines prioritaires, les priorités des Québécois et des Québécoises.

Alors, cette fameuse Cité du commerce électronique, c'est un concept, M. le Président, qui n'a pas de sens. Il n'a pas de sens parce que ce que le gouvernement cherche à faire, c'est de créer une synergie entre les entreprises qui oeuvrent dans le domaine des technologies de l'information. Or, nous parlons ici d'entreprises, M. le Président, qui, en temps normal, sont très compétitives entre elles. Et, deuxièmement, le propre des technologies de l'information, c'est de se développer sans nécessairement investir dans du béton. Un travailleur autonome de la Gaspésie, de l'Abitibi, de la Montérégie ou de n'importe quelle région du Québec peut, à partir de son sous-sol, M. le Président, développer un concept technologique, un produit ou un service relié au commerce électronique sans nécessairement déménager dans un quadrilatère et loger obligatoirement, M. le Président, dans une cité créée de toutes pièces. C'est un investissement dans le béton et non pas un investissement dans les technologies de l'information, qui est un créneau porteur sur lequel on aurait pu bâtir, M. le Président, la nouvelle économie du Québec.

Alors, il y a donc une adéquation flagrante entre ce qu'est le commerce électronique dans son essence et la solution qui est proposée par le gouvernement. On aurait accepté, M. le Président, ce concept-là si au moins on investissait dans la création d'emplois. Mais, là encore, il y a un autre décalage, il y a une autre aberration. L'entreprise qui bénéficie de ces crédits d'impôt n'a pas à créer de nouveaux emplois; il suffit tout simplement de les déplacer. On parle donc ici, M. le Président, de la délocalisation des emplois et non pas de la création de nouveaux emplois.

Et qu'est-ce qu'il y a là-dedans, M. le Président, pour nos petites entreprises québécoises qui triment dur, pour nos travailleurs autonomes qui pourraient, M. le Président, développer des entreprises, développer des concepts technologiques, développer des formules, développer des logiciels, développer des produits qui peuvent être diffusés, et distribués, et utilisés non seulement ici, au Québec, mais aussi exportés à l'étranger? Eh bien, ces gens-là, ils n'ont rien, il n'y a rien pour eux dans le projet de loi n° 65.

La Cité du commerce électronique, comme la Cité du multimédia, c'est un projet de développement immobilier, tout simplement. Et la synergie qu'on prétend vouloir créer, M. le Président, elle n'est pas au rendez-vous, cette synergie-là. Pourquoi? Parce que le gouvernement n'a pas pris les bons moyens, n'a pas pris, M. le Président, les mesures adéquates et appropriées pour favoriser le développement du commerce électronique, pour favoriser le développement des technologies de l'information.

Alors, M. le Président, c'est la raison pour laquelle, nous, on trouve que ce décalage entre le projet de loi et ce qui se fait dans la réalité, entre les mesures qui sont prises par le gouvernement et ce que nécessite

et commande le développement des technologies de l'information... C'est pour ça, M. le Président, qu'on ne peut pas souscrire à ce projet de loi, d'autant plus qu'il y a de nombreuses mesures, M. le Président, qui viennent finalement entraver le développement des technologies.

● (17 heures) ●

Nous sommes, au Québec, non seulement les contribuables les plus taxés, mais il y a une telle réglementation, il y a un tel niveau d'intervention du gouvernement dans l'économie que, finalement, ça décourage les investissements. Et ça aussi, M. le Président, c'est une réalité du marché. On le constate, le Québec n'attire pas les investissements privés nécessaires à son développement, les investissements qu'il devrait attirer, comparativement aux autres provinces canadiennes. Et ça, M. le Président, c'est très déplorable, c'est la démonstration éloquente que les mesures prises par le gouvernement du Québec, dans ce projet de loi en particulier qui donne suite à des mesures budgétaires, eh bien, ces mesures ne sont pas adéquates. Force est de constater, M. le Président, que ça ne favorise pas la création de nouveaux emplois; loin de là, ça ne fait que les déplacer.

Et, juste pour vous donner une illustration, M. le Président, par rapport à ce décalage, par rapport à cette inadéquation de mesures, les entreprises de technologies de l'information les plus importantes, les multinationales, les IBM de ce monde, eh bien, savez-vous qu'est-ce que IBM fait, et qu'est-ce que Hewlett-Packard fait, et qu'est-ce que les autres entreprises de technologies de l'information font? Eh bien, ils arrêtent d'investir dans le béton. On est en train de dégraisser, de dégraisser, M. le Président, les bureaux de ces grandes entreprises, parce que, désormais, on constate que les gens peuvent produire chez eux, ils peuvent produire dans des bureaux beaucoup plus décentralisés, qu'il faut aller davantage vers les clientèles, qu'il faut davantage cibler le public qu'on veut viser. Or, ce gouvernement, il va exactement dans le sens contraire, dans le sens contraire des mesures qui doivent être prises, M. le Président, pour favoriser les technologies de l'information.

De plus, le gouvernement, lui, oublie de balayer devant sa propre porte. Il oublie de balayer devant sa propre porte et de donner l'exemple aux autres entreprises pour justement les inciter à aller de l'avant dans le domaine des technologies de l'information, dans le domaine du commerce électronique. Ce gouvernement a annoncé en 1998 une politique de l'autoroute de l'information, et, là-dedans, il y avait une cinquantaine de mesures qui visaient pratiquement l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. Et à ce jour — nous sommes en 2002 — il n'y a rien qui ait été fait, M. le Président, pour favoriser une véritable autoroute gouvernementale de l'information. Les ministères et les organismes continuent à fonctionner séparément, en silo au lieu de créer une dynamique de réseau. Il n'y a pas de portail, M. le Président, gouvernemental unifié qui sert de porte d'entrée pour les citoyens, pour les entreprises, pour leur permettre d'accéder facilement à l'information, accéder facilement aux services gouvernementaux. Il n'y a pas, M. le Président, dans ce gouvernement, aucune mesure qui a été prise pour favoriser l'implantation, par exemple, de

la fibre optique à travers les régions du Québec ou de toute autre mesure, notamment en ce qui a trait au système à large bande, pour permettre justement la numérisation de l'information de se développer rapidement au Québec.

Et on sait, M. le Président, on n'est plus à l'âge industriel, on n'est même plus à l'âge postindustriel, nous vivons dans une société de l'information. Et tous les gouvernements ont compris, les gouvernements des pays développés, les gouvernements d'Europe, les gouvernements des États-Unis, au Canada, ils ont compris l'importance de ce qu'on appelle, M. le Président, le «e-gouvernement» — le «e-gouvernement»: gouvernement électronique ou autoroute gouvernementale de l'information — pour permettre aux citoyens d'avoir un accès immédiat, rapide et efficace à l'information et aux services gouvernementaux.

On n'est pas capables, au moment où je vous parle, M. le Président — et nous sommes le 26 mars 2002 — on n'est pas capables de faire des transactions électroniques avec le gouvernement. C'est une aberration, compte tenu du niveau de développement technologique, compte tenu de nos moyens. Et Dieu sait, M. le Président, qu'au Québec on a des entreprises qui ont réussi justement à se hisser au niveau international, au niveau de leur développement technologique. On doit être fier des efforts qui ont été faits. Mais ces entreprises, M. le Président, trouvent que le marché québécois est trop petit et que le gouvernement n'offre pas les opportunités pour leur permettre justement de mettre à profit leurs expertises, leurs compétences et les ressources qu'elles ont développées et les technologies qu'elles ont conçues pour aller plus de l'avant et pour s'appuyer sur le marché québécois afin de conquérir le marché international.

Alors, M. le Président, nous sommes dans cette situation où le gouvernement, sous prétexte de vouloir encourager les technologies de l'information... En fait, il n'encourage pas les technologies de l'information, il encourage le béton, il encourage l'industrie immobilière. Parce que quelle logique commanderait que l'on puisse ramasser des entreprises du Grand Montréal, que ça soit sur la Rive-Sud de Montréal, à ville Saint-Laurent ou à Montréal-Nord, et leur dire: Désormais, pour bénéficier d'un crédit d'impôt, eh bien, vous devez déménager. Alors, M. le Président, si on veut encourager l'industrie de l'immobilier, il y a là probablement une prise, mais, si on veut encourager réellement les technologies de l'information et particulièrement le développement du commerce électronique, il faudrait comprendre c'est quoi, la dynamique du commerce électronique, et il faut surtout, M. le Président, adopter les mesures appropriées pour encourager en fin de compte le développement du commerce électronique, parce que nous sommes en retard dans ce domaine, et ce retard-là est notable, il est mesurable. On peut se comparer avec l'Ontario, on peut se comparer avec les différentes provinces, et on va vite réaliser, M. le Président, que nous sommes en retard.

Donc, il y a lieu d'encourager particulièrement les petites entreprises du Québec, les entreprises dans les régions du Québec, parce que le propre du commerce électronique, c'est qu'on peut développer ses concepts, on peut développer ses produits et ses services n'importe où sur le territoire québécois. On n'a pas

besoin d'être dans les grands centres urbains. Et on peut, au niveau de l'application aussi de ces technologies, rendre attrayantes plusieurs de nos industries québécoises, ne serait-ce que l'industrie du tourisme. L'industrie du tourisme est une industrie qui peut être portée sur le plan international à cause du commerce électronique. On peut désormais faire ses réservations directement à une auberge de la Gaspésie à partir des États-Unis. On peut payer par carte de crédit. Encore faut-il que la sécurisation de l'information soit assurée, M. le Président.

On peut appliquer, donc, les technologies de l'information à plusieurs de nos activités économiques pour leur donner un nouvel élan. C'est ce qu'on appelle, M. le Président, la nouvelle économie. On peut aussi, à travers les technologies de l'information, développer ce qu'on appelle les industries traditionnelles. L'application des technologies de l'information dans le domaine agroalimentaire, bioalimentaire, c'est aussi une façon de dynamiser ce secteur qu'on qualifie de traditionnel.

Donc, M. le Président, les possibilités sont là, les ressources sont là, encore faut-il que ce gouvernement puisse adopter les véritables stratégies, les véritables politiques. Mais, dans le projet de loi, M. le Président, le projet de loi n° 65, il n'y a rien de tel. C'est pourquoi, M. le Président, nous, de l'opposition officielle, nous avons décidé de voter contre ce projet de loi. Je vous remercie.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, Mme la députée de La Pinière. Y a-t-il d'autres intervenants? Alors, pas de réplique non plus?

#### Mise aux voix

Le principe du projet de loi n° 65, Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires, est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Sur division.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Adopté sur division. M. le leader du gouvernement.

#### Renvoi à la commission des finances publiques

**M. Boisclair:** Oui, M. le Président, je fais motion pour que ce projet de loi soit déferé à la commission des finances publiques et pour que le ministre du Revenu en soit membre.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Cette motion est-elle adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Adopté. M. le leader.

**M. Boisclair:** Oui, M. le Président, je fais motion pour que nous ajournions nos travaux au mercredi 27 mars 2002, à 10 heures.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Comme il y a des débats de fin de séance qui ont été... Je crois qu'ils ont été annoncés tantôt, les débats de fin de séance. Alors, nous ne pouvons pas ajourner présentement, mais nous pouvons suspendre jusqu'à 18 heures, à moins que les parties s'entendent pour que nous abordions les débats de fin de séance plus tôt que 18 heures.

Alors, je vais suspendre les travaux.

*(Suspension de la séance à 17 h 10)*

*(Reprise à 18 h 1)*

#### Débats de fin de séance

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, Mmes, MM. les députés, veuillez vous asseoir, s'il vous plaît. Nous allons poursuivre nos travaux, nous sommes aux débats de fin de séance.

#### Crédits alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec

Le premier débat portera sur une question adressée par Mme la députée de Sauvé à la ministre de la Culture concernant les coupures de 5 millions dans les crédits pour les artistes du Québec. Alors, je vais donner la parole à Mme la députée de Sauvé pour une intervention de cinq minutes.

#### Mme Line Beauchamp

**Mme Beauchamp:** Merci, M. le Président. M. le Président, au cours des dernières semaines, vous, comme tous les membres de cette Assemblée nationale, nous avons été alertés par le Mouvement pour les arts et les lettres, alertés pour une possible diminution du budget de dépenses du Conseil des arts et des lettres du Québec pour les artistes et les créateurs du Québec. Je vous rappelle, M. le Président, que vous avez reçu, tout comme moi, un courriel qui vous alertait ainsi, je le cite: «Si le gouvernement du Québec ne confirme pas une augmentation de 12 millions de dollars au Conseil des arts et des lettres du Québec lors de la prochaine étude des crédits, les artistes, les écrivains, les organismes culturels seront confrontés à une baisse des bourses et des subventions pour la prochaine année.» Et on ne retrouve pas 12 millions de dollars, M. le Président, au livre des crédits qui a été déposé cette année, au budget de dépenses du ministère pour la prochaine année. Il y a un manque à gagner de 5 millions.

Le Mouvement pour les arts et les lettres du Québec avait aussi émis un communiqué le 14 mars dernier où, lors d'une rencontre réunissant 100 intervenants — environ une centaine d'intervenants du milieu de la culture — ces intervenants avaient convenu, et je les cite, «de rappeler au gouvernement du Québec qu'il est nécessaire d'accroître immédiatement de 12 millions de dollars le budget du Conseil des arts et des lettres du Québec».

Je cite un peu plus loin: «Sans une intervention du gouvernement du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec souffrira d'un manque à gagner de

5 millions de dollars pour son budget de 2002-2003. Une fois de plus, ce sont les artistes qui écoperont.» Cette alerte, nous l'avons eue; la ministre de la Culture, bien sûr, l'a eue, et, pourtant, elle n'a pas été en mesure de remplir la commande, et il y a effectivement, dans le budget de dépenses du Conseil des arts et des lettres du Québec pour l'année qu'on va débiter incessamment, un manque à gagner de 5 millions de dollars.

Je vous rappelle qui est le Mouvement pour les arts et les lettres, parce que ce n'est pas anodin. C'est une coalition qui est née maintenant il y a quelques années, qui regroupe huit associations sectorielles du milieu des arts et des lettres, sept conseils régionaux de la culture, et ils sont là, bien sûr, pour défendre les conditions de vie et de création d'environ 15 000 artistes, écrivains, travailleurs culturels de secteurs de la musique, de la littérature, de la danse, des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art, du théâtre, provenant de toutes les régions du Québec. C'est une coalition importante, M. le Président.

Et, moi, je voudrais essayer de vous traduire peut-être en des réalités plus tangibles ce que ça signifie, une coupure de 5 millions dans le budget de dépenses réelles du Conseil des arts et des lettres du Québec. Il faut savoir qu'une bourse émise par le Conseil des arts et des lettres du Québec a une valeur moyenne d'environ 8 500 \$. M. le Président, vous voyez que 5 millions de dollars de coupures, ça signifie tout près de 600 artistes qui n'auront pas cette somme. Et, lorsque, M. le Président, on sait que le salaire moyen, le revenu moyen d'un artiste, d'un créateur au Québec est bas...

Je vais vous donner un exemple, M. le Président. On sait que, par exemple, les danseurs au Québec ont un salaire moyen — je devrais plutôt parler de revenu — un revenu moyen d'environ 16 500 \$, que la moyenne au niveau du Conseil des arts et des lettres du Québec par rapport à leurs clients, on dit que la moyenne est d'environ 25 000 \$, mais là on est vraiment aussi généreux, puisqu'on comptabilise parfois des salaires d'universitaires, de chercheurs, et tout ça. Mais on s'aperçoit, M. le Président, que, pour des artistes, des créateurs dont le salaire moyen tourne autour de 20 000 \$, bien, ne pas recevoir une bourse d'une valeur moyenne de 8 500 \$, ça signifie presque les condamner à vivre sous le seuil de la pauvreté. Et, M. le Président, ça, c'est pour 600 artistes au Québec. Et il faut que la ministre comprenne que ça se conjugue avec d'autres facteurs qui prennent part maintenant dans notre actualité.

Rappelons le boycott des activités culturelles par le monde scolaire, qui diminue également le revenu disponible pour des artistes et des créateurs parce qu'il se joue moins de pièces de théâtre, il y a moins de visites dans les musées. Rappelons également la fin du fonds de stabilisation et de consolidation qui également apportait parfois une certaine consolidation dans le revenu des artistes. Tout ça mis ensemble, ça ne fait pas juste s'additionner, ça se multiplie, M. le Président, les effets autour du revenu disponible pour les artistes et les créateurs au Québec.

Donc, M. le Président, nous sommes devant le fait que les choix du gouvernement, ça s'est porté vers le béton. La ministre se promène dans sa limousine pour

faire des annonces sur le béton, et, pendant ce temps-là, très clairement, on a laissé tomber les arts vivants au Québec. M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, Mme la députée de Sauvé. Je vais maintenant céder la parole à Mme la ministre de la Culture et des Communications pour une intervention de cinq minutes. Mme la ministre.

#### Mme Diane Lemieux

**Mme Lemieux:** Merci, M. le Président. En fait, d'entrée de jeu, je vais partir du même point de départ que la députée de Sauvé. Elle dit: Parce qu'il n'y a pas 5 millions, il y aura 5 millions de coupures dans les bourses des artistes. Alors, M. le Président, c'est faux. C'est bête à dire, mais il faut le dire clairement, c'est faux, en ce sens suivant.

Alors, je m'explique. D'abord, je crois que les gens ont compris que, depuis un certain nombre d'années, nous avons fait... le gouvernement du Parti québécois a fait des efforts très importants pour essayer de stabiliser, et augmenter, et solidifier le financement qui est donné notamment individuellement aux artistes via le Conseil des arts et des lettres du Québec. Nous sommes passés, au milieu des années quatre-vingt-dix, à peu près à 36 millions qui étaient gérés par le Conseil des arts et des lettres du Québec envers, à l'attention, donc, des artistes et des créateurs québécois. Donc, 36 millions qui étaient disponibles pour les artistes, et nous serons cette année à 57 millions de dollars. Et, l'an prochain, nous serons à 64 millions de dollars, parce que, l'an passé, dans le budget du mois de mars de l'an passé, nous avons convenu avec le ministre des Finances d'injecter, pour trois années, 7 millions supplémentaires à chacune de ces années dans les budgets de transfert, donc, aux artistes, dans les programmes du Conseil des arts et des lettres. Alors, ça, ce sont des efforts extraordinaires parce que ce sont des efforts durables, qui durent, qui sont bien intégrés aux programmes. Il n'y a rien de superflu là-dedans. Au contraire, ça permet donc d'accentuer l'aide et de bonifier l'aide d'une manière intelligente auprès des artistes.

Entre-temps, il est arrivé aussi autre chose. Nous étions dans une période où il y avait davantage de surplus budgétaires parce que l'activité économique était plus intense qu'elle ne l'est maintenant. On l'a vu, là, cette année, il faut se le dire, on n'est pas dans un contexte de surplus budgétaire où on se demande quels problèmes on pourrait régler en fin d'année puisque nous avons des surplus budgétaires. Or, par exemple, l'an passé, il y a effectivement des sommes qui ont été données, et c'est tant mieux. C'est tant mieux. Les artistes ont également... Et tout le milieu culturel a également profité de cette activité économique très intense provoquant des surplus budgétaires gouvernementaux. Alors, par exemple, le CALQ a eu une aide financière ponctuelle, l'an passé, de 12 millions de dollars, mais qui était donc une aide ponctuelle. Dès ce moment, sachant qu'on pouvait faire deux choses en même temps, c'est-à-dire rendre les budgets de manière plus importante, mais également sur une base

récurrente, mais faire profiter au domaine culturel également des surplus, j'ai demandé au Conseil des arts et des lettres d'être très prudent dans les choix qu'il ferait au cours de la prochaine année parce que personne ne pouvait garantir que nous aurions encore une hauteur de surplus budgétaires aussi importante que les années précédentes.

● (18 h 10) ●

Alors, je reviens donc au point de départ de la députée de Sauvé. Lorsque la députée de Sauvé dit: Il y a 5 millions qui ne correspondent pas au même niveau de financement que le CALQ a eu l'an passé, donc ça donnera donc lieu à des coupures dans les bourses des artistes et des créateurs, la réponse, c'est que c'est faux, puisque justement il y a eu des efforts de donnés auprès de ces... dans ces bourses-là, mais également à certaines activités de promotion, par exemple dans des activités qui étaient moins récurrentes. Parce que justement on ne voulait pas, une année, être plus généreux avec les artistes et, l'année suivante, être obligés de dire qu'on doit retirer nos billes. Alors, nous avons eu cette prudence-là.

Par ailleurs, je vous rappellerai que, même dans le budget, le plan d'investissement, d'accélération des investissements publics, j'ai fait aussi des efforts particuliers qui sont individuellement modestes, mais qui changent la vie. Alors, j'ai, par exemple, dédié 2 millions de dollars, et j'ai bonifié les programmes du Conseil des arts et des lettres dans ce sens-là, 2 millions de dollars pour améliorer les équipements spécialisés dans les salles de spectacle, les troupes de théâtre, les petites salles, les grandes salles, justement dans des salles de répétition pour des danseurs, justement pour faire en sorte que les conditions d'exercice soient beaucoup plus adéquates et répondent aux standards des années 2000.

Je terminerais, M. le Président, en disant: Le gouvernement du Québec est encore le gouvernement qui investit deux fois plus dans la culture que les autres gouvernements, que le niveau des budgets du Conseil des arts et des lettres... on a atteint le niveau que les libéraux espéraient lorsqu'ils ont adopté la loi créant le Conseil des arts et des lettres. Et je redirais également à la députée de Sauvé qu'on n'est pas dans un contexte budgétaire facile, que, si nous récupérons les sommes, les revenus qui sont actuellement gérés par Ottawa, si nous récupérons ces sommes, nous pourrions disposer de 42 millions supplémentaires...

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Il ne faut pas abuser, madame. Je suis assez large pour tous les gens de cette Chambre et j'accorde assez souvent quelque cinq, six secondes pour permettre de terminer la phrase. Alors, je sais ce que j'ai à faire dans cette situation-là. Alors, Mme la ministre, je vous remercie.

Mme la députée, je vous donne le droit de parole pour 2 minutes.

**Mme Line Beauchamp (réplique)**

**Mme Beauchamp:** Merci bien, M. le Président. Je voudrais rappeler à la ministre que le Mouvement pour les arts et les lettres fait son travail de représentation, de sensibilisation des besoins du milieu de la culture au Québec, autant auprès du gouvernement

du Québec qu'auprès du gouvernement fédéral. Ils font ce travail-là, ils s'en occupent, M. le Président.

L'autre chose, il est assez étrange d'entendre la ministre parler, dire: Bien, les effets ne sont pas si graves que ça, là, du manque à gagner de 5 millions, puisque l'année passée on a invité le Conseil des arts et des lettres du Québec à financer des projets ponctuels, non récurrents, parce que les sommes étaient non récurrentes. Mais, M. le Président, ce 5 millions de dollars là, il a quand même eu son impact, il s'est retrouvé en bonne partie — enfin, je l'espère — dans les poches des artistes et des créateurs du Québec. Dans les faits, dans le milieu culturel québécois, il y a 5 millions de moins à la disposition des artistes et des créateurs québécois pour tenter d'augmenter leur niveau de revenus, M. le Président.

Et je tiens à souligner à la ministre que ce qui est étrange et questionnable, c'est également de voir certains choix budgétaires qu'elle fait. Quand il manque 5 millions au Conseil des arts et des lettres du Québec, on voit que son ministère, au niveau de la gestion interne, se donne une augmentation budgétaire de 3,5 millions. Je pense que le milieu de la culture notera ces choix budgétaires et questionnera la ministre à ce niveau-là.

M. le Président, je terminerai en vous rappelant que récemment on a pu revoir un reportage de l'émission *Enjeux* qui nous a rappelé les propos de la ministre de la Culture, qui était alors ministre du Travail, et qui s'adressait aux téléphonistes de Bell, qui avaient des problèmes, et qui leur disait: Faites-moi confiance, je vais bien vous représenter, je vais vous défendre, et vous pouvez vraiment me faire confiance, je m'occupe de vous. Ça me rappelle que, comme ministre de la Culture, elle a exactement dit la même chose au milieu de la culture. Donc, on n'a peut-être pas les mêmes ministères — elle est passée du ministère du Travail au ministère de la Culture — mais on est devant la même ministre. Malheureusement, c'est celle qui laisse tomber le vrai monde. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, Mme la députée de Sauvé. Alors, ceci met fin au premier débat. Nous allons entendre dans quelques instants le deuxième. Alors, il y a M. le président du Conseil du trésor qui va se joindre à nous. Est-ce qu'on pourrait peut-être regarder s'il est en route? Voilà!

#### Répartition des compressions budgétaires

Alors, le deuxième débat portera sur une question adressée par M. le député de Robert-Baldwin à M. le président du Conseil du trésor, à savoir: Dans quel ministère a-t-il l'intention de couper les services à la population québécoise? Alors, M. le député de Robert-Baldwin, je vous cède la parole pour cinq minutes.

**M. Pierre Marsan**

**M. Marsan:** Oui. Je vous remercie bien, M. le Président, et je pense que vous aurez compris pourquoi nous avons demandé un débat de fin de séance. Ce matin, j'ai osé poser une question qui... je pense que

c'était une question d'information, une information que je souhaitais avoir, comme mes collègues, mais aussi la population souhaitait connaître une telle réponse. Alors, j'ai commencé en mentionnant que l'opération des crédits est une opération par laquelle le gouvernement devrait nous apprendre où il va dépenser, où il va couper, et j'ai osé demander dans quel ministère ces coupures seront effectuées. Alors là j'ai eu droit à des réponses, je pense, qu'on pourrait même qualifier de carnavalesques, M. le Président.

D'abord, on nous mentionne que ce 300 millions... Et c'est le président du Conseil du trésor, là, qui parle, je le cite: «Ce 300 millions d'économies à réaliser en cours d'année est une opération qui, si on regarde les précédents, se fait bon an, mal an.» Alors, je me suis permis d'aller voir le livre des crédits de l'an passé et je me suis aperçu... j'ai essayé de trouver à quel endroit on avait fait une prévision de crédits périmés et, évidemment, il n'y en avait pas. Alors, je pense que c'est une première fausseté qu'il faut mentionner en cette Chambre, M. le Président.

Ensuite, il poursuit en nous disant: «Il faut savoir que cette coupure — lui, il appelle ça une économie à réaliser — ne représente que 0,7 % des dépenses de programmes.» Bien, 0,7 % des dépenses de programmes, peut-être que ce n'est pas beaucoup pour le président du Conseil du trésor, mais pour le patient, lui, qui est en attente à la salle d'urgence, pour la personne qui est dans un centre d'accueil puis qui a besoin d'avoir des douches plus fréquemment qu'une fois par semaine, pour les élèves qui sont à l'école et qui n'ont pas le matériel scolaire nécessaire, eh bien, là, je pense que ce 300 millions là serait vraiment utile et qu'il aurait pu être dépensé de meilleure façon.

Il nous dit que les cibles, évidemment, n'ont pas encore été réparties. Ça, ça veut dire qu'il y a 300 millions, il prévoit faire une coupure de 300 millions, mais il ne sait pas à quel endroit. C'est ce qu'il nous dit. Par contre, il connaît bien le total. M. le Président, je pense que, là aussi, on manque vraiment de transparence et qu'il y aurait eu, de la part du président du Conseil du trésor... au moins la décence de nous indiquer dans quel secteur ces coupures vont être faites.

Il nous mentionne: «Elles pourraient — ces coupures — même être révisées à la baisse si la conjoncture économique redevient ensoleillée.» M. le Président, ça, c'est une hypothèse, la conjoncture économique redevient ensoleillée. Mais si la conjoncture économique ne redevient pas ensoleillée, si ça se complique, on sait qu'on vit des moments difficiles à travers le monde, qu'est-ce qu'il y a comme réserve? Il n'y en a pas de marge de manoeuvre, M. le Président.

«En 2001-2002, pour l'année qui s'achève, nous avons déjà 364 millions de crédits périmés.» Ça, c'est toujours le président du Conseil du trésor qui parle, et il donne la raison; il dit que c'est dû à la baisse des taux d'intérêt. Moi, je veux le croire et je pense que c'est une bonne raison.

Cependant, M. le Président, qu'est-ce qui arrive pour l'année qui s'en vient? On sait que les taux d'intérêt ne devraient plus baisser — je pense qu'ils sont vraiment bas — et que la tendance va être à augmenter. Alors, qu'est-ce qui va arriver, M. le Président, à ce moment-là s'il n'y en a pas, de crédits périmés? Alors, c'était l'objet

de notre question. On voulait lui demander comment, dans quels secteurs, dans quels ministères il a l'intention de faire ces coupures.

M. le Président, depuis quand faisons-nous les budgets de crédits périmés en début d'exercice? Ça, ça veut dire, M. le Président, que le président du Conseil du trésor va indiquer à son collègue le ministre de la Santé qu'il a un budget mais qu'il faudrait qu'il prévoie, mais qu'il va en manquer un petit peu pour finir l'année parce que lui va avoir besoin de ces argents-là. Ça peut être la même chose en éducation ou dans d'autres secteurs, M. le Président. Où c'est qu'il va le prendre, l'argent? C'est l'objet de la question.

M. le Président, en éducation, on nous annonce des argents nouveaux. On parle de 520 millions; on parle, de ce montant-là, bien, 300 millions qui vont aller à l'équité salariale, 200 millions pour les promesses du Sommet de la jeunesse; il va rester un 20 millions. Bien, ça, ça va peut-être faire partie des crédits périmés qui ont déjà été identifiés, ciblés par le président du Conseil du trésor pour être récupérés.

Pourquoi, M. le Président, le gouvernement du Parti québécois agit-il de cette façon? Pourquoi ne pas répondre à la question: Dans quels ministères a-t-il l'intention de faire des coupures additionnelles de 300 millions de dollars? Est-ce que c'est dans la Santé, dans l'Éducation? Est-ce que ce sont les artistes qui vont faire les frais? — ma collègue vient de le dire. Est-ce que c'est à l'aide sociale, est-ce que c'est dans les Affaires municipales? M. le Président, encore une fois, je donne la chance au président du Conseil du trésor de nous répondre. Où a-t-il l'intention de faire ces coupures de 300 millions, dans quels ministères? Merci.

● (18 h 20) ●

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le député de Robert-Baldwin. Alors, maintenant, je vais céder la parole à M. le président du Conseil du trésor. M. le président, pour cinq minutes.

#### M. Joseph Facal

**M. Facal:** Merci beaucoup, M. le Président. En fin de semaine, j'ai lu, dans le *Journal des débats*, les périodes de questions des années précédentes lorsqu'était déposé le livre des crédits.

L'opposition fait toujours la même chose. Dans les dizaines de pages, dizaines de tableaux et milliers de chiffres, elle en prend un, pratiquement au hasard, et commence à le triturer jusqu'à ce que ce pauvre chiffre, sous la torture, finisse par avouer ce que l'opposition voudrait bien lui faire avouer.

Je vais répondre à la question du député de Robert-Baldwin de mon mieux, en espérant que, si ma réponse ne le satisfait pas, l'opposition résistera à la tentation de s'embaucher un petit détective pour en savoir plus. Allons-y.

Le député de Robert-Baldwin dit: C'est quoi, cette façon de faire de budgéter des crédits périmés en début d'année, je ne connais pas de précédents? Mais je vais vous les donner, les précédents. Le gouvernement libéral du temps... Voici. En 1993-1994, le gouvernement libéral prévoit des crédits périmés initiaux de 250 millions, finit l'année avec des périmés de 680 millions. En 1990-1991, on prévoit des périmés de 440 millions

en début d'année; on finit l'année à 498. Et, en 1992-1993, on prévoit des périmés en début d'année de 255 millions; on finit en fin d'année — cette année-là, vraiment, vous vous étiez surpassés — 1 045 000 000 de crédits périmés. Bref, M. le Président, quand on se compare, on se console.

J'aimerais par ailleurs vous citer quelques extraits, M. le Président, d'un texte que vous reconnaîtrez peut-être. Permettez-moi de vous lire ceci — je cite: «Nous nous offrons ainsi les services que nous n'avons pas vraiment les moyens de nous payer. Cette situation ne peut évidemment pas durer indéfiniment. Personne ne peut vivre bien longtemps au-dessus de ses moyens, les choix à faire sont cruciaux pour l'avenir de notre société.» Vous aurez évidemment, M. le Président, reconnu d'où cela vient, d'un document intitulé *Vivre selon ses moyens* et qu'avaient rendu public en 1993 le président du Conseil du trésor du temps, M. Daniel Johnson, et le ministre des Finances du temps, le regretté Gérard D. Levesque. La différence évidemment entre le gouvernement libéral du temps et l'actuel, c'est que, là où eux se contentaient de laisser de si belles paroles sur papier, nous, nous sommes passés à l'action. C'est ça qui distingue fondamentalement un gouvernement du Parti libéral d'un gouvernement du Parti québécois.

Puis, par ailleurs, il faudrait que l'opposition officielle se décide. On ne peut pas, d'un côté de la bouche, demander des dépenses supplémentaires en santé, en disant: Le réseau est sous-financé, et, de l'autre côté, nous dire, comme la députée de Marguerite-Bourgeoys la semaine dernière: Nous sommes la société la plus taxée en Amérique du Nord. Je sais que certains députés de l'opposition pensent que l'argent pousse sur les arbres, mais il faudrait leur faire comprendre que, si on augmente le niveau de dépenses, bien, il faudra augmenter les impôts, et il paraît que le Parti libéral est contre des hausses d'impôts. Il va donc falloir, M. le Président, que le Parti libéral nous dise où il cache sa machine à imprimer de l'argent, parce qu'à les entendre ils augmentent les dépenses, ils baissent les impôts puis ils maintiennent le déficit zéro. Un véritable tour de magie, sauf que, comme dans les vrais tours de magie, en réalité, il y a une fausse représentation.

Est-ce qu'il est nécessaire de rappeler, M. le Président, à cette Assemblée que c'est ce gouvernement-ci qui a atteint le déficit zéro? Il faut donc se retenir de rire quand on entend l'opposition nous faire la morale sur le contrôle des dépenses, eux qui en avaient complètement perdu le contrôle et avaient été jusqu'à imposer, dans leur deuxième mandat, pour 10 milliards de taxes et d'impôts, dont certaines rétroactives. Moi, je pense que, si l'opposition officielle persiste dans cette position de demander à la fois des baisses radicales d'impôts et des augmentations de financement dans les programmes sociaux, c'est la crédibilité zéro qui les guette. Nous, nous préférons être le parti déficit zéro et nous leur laissons la crédibilité zéro.

Je termine tout simplement, M. le Président, en disant que le budget de dépenses est un budget qui respecte nos engagements, qui se donne les vraies priorités, qui est responsable, prudent, crédible, toutes des notions dont je peux comprendre qu'elles soient un petit peu incongrues pour le Parti libéral quand on regarde le passé.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le président du Conseil du trésor. Je vais maintenant céder la parole à M. le député de Robert-Baldwin pour sa réplique de deux minutes. M. le député.

#### M. Pierre Marsan (réplique)

**M. Marsan:** Je vous remercie, M. le Président. Je pense que tout le monde aura constaté, là, qu'encore une fois le président du Conseil du trésor s'est esquivé, qu'il n'a pas voulu répondre à la question. Il prévoit une coupure de 300 millions dans l'ensemble des ministères, il ne veut pas nous dire si c'est à la Santé. Peut-être, tantôt, le ministre de la Santé nous le dira, mais, pour le moment, il refuse la transparence, il refuse de nous dire à quel endroit il a l'intention de couper.

Il nous offre la possibilité, M. le Président, de lui dire à quel endroit il devrait couper. Il suffit de reprendre le livre des crédits, puis là on va parler de visibilité du gouvernement du Parti québécois. Puis ça, il y en a, de la visibilité, puis il y en a, des contrats de publicité, puis il y en a, des grandes pancartes à travers la province. Programme 2, Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif. Ce programme se compose des activités suivantes. La première, provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales, 33 millions. Bien, vous devriez commencer par couper là-dedans, M. le président du Conseil du trésor, et de laisser les argents au ministère de la Santé, au ministère de l'Éducation, comme on vous l'a mentionné. Pensez aux patients qui sont dans les corridors, pensez aux élèves qui sont en manque de matériel scolaire, aux personnes âgées qui ont des difficultés à recevoir plus d'un bain par semaine, quoi qu'en dise la ministre des Finances.

M. le Président, c'est toujours très court, ce genre de débat, mais je pense qu'il faut reconnaître ici un constat: Il n'y a pas de transparence de la part du gouvernement du Parti québécois. Eh bien, en plus, c'est un gouvernement qui, de toute évidence, est vraiment maintenant en fin de régime. C'est un gouvernement qui pellette les déficits en avant. C'est un gouvernement qui joue à cache-cache lorsqu'il nous présente ses chiffres, lorsqu'il nous présente ses états financiers. C'est un gouvernement qui manque de transparence, c'est un mauvais gouvernement, et il est grand temps, M. le Président, que la population puisse choisir son gouvernement. Merci bien, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le député de Robert-Baldwin. Ceci met fin au deuxième débat. Il nous en reste encore un autre, le troisième.

#### Crédits alloués à la santé et aux services sociaux

Ce débat va porter sur une question adressée par M. le député de Châteauguay au ministre de la Santé concernant les crédits en matière de santé et de services sociaux. M. le député de Châteauguay, je vous cède la parole pour cinq minutes.

### M. Jean-Marc Fournier

**M. Fournier:** Merci, M. le Président. Je sais que vous présidez nos travaux avec beaucoup d'enthousiasme pour ce dernier débat. J'ai l'intention de vous proposer une formule un peu différente ce soir. C'est un débat de fin de séance, mais j'aimerais ça que ce soit un échange constructif, qu'on puisse partager ce qu'on voit, ce qu'on comprend, et puis essayer de voir si le ministre pourrait emboîter le pas dans une discussion à bâtons rompus mais qui nous permettrait de faire avancer les choses.

Depuis que j'occupe le poste de critique en matière de santé, il y a un an et quelque, ce qui m'est apparu frappant au départ, c'est combien le Québec avait décidé... que le gouvernement du Québec avait décidé de ne pas prioriser la santé. Il y avait un indicateur qui est suggéré par la commission Clair, dans le rapport de la commission Clair, c'est de regarder les dépenses per capita d'une province à l'autre pour voir où se situe le Québec. Et j'ai remarqué, en regardant les chiffres, que, en 1994, nous étions au troisième rang des provinces canadiennes et que, maintenant, nous sommes au dernier rang des provinces canadiennes. Et je dois vous dire que je considère que le Québec mérite mieux, que les Québécois méritent mieux que la dixième position. Et je suis convaincu que tous ceux qui nous écoutent ce soir partagent cet avis.

Aujourd'hui, il y a eu des crédits. La question que je me suis posée au regard des crédits, c'est: Est-ce que cela va nous permettre de s'avancer un peu dans ces rangs, est-ce que nous allons quitter la dixième position? Or, de toute évidence, la réponse, c'est non, M. le Président.

● (18 h 30) ●

Pourquoi c'est non? D'abord, parce que de l'argent neuf pour l'année qui vient, des nouveaux crédits pour l'année qui vient, il y en a pour 312 millions. Or, il faut savoir que, cette année, les transferts fédéraux sont en hausse, pour le Québec, de 200 millions. Évidemment, ils sont en hausse pour l'ensemble du pays, ce n'est pas des transferts fédéraux pour une province, c'est pour l'ensemble du pays. Donc, toutes les provinces vont augmenter leurs crédits à la santé du fait de ces transferts sociaux canadiens qui sont en augmentation cette année.

Ce qu'on découvre donc, c'est qu'avec ces montants d'argent... Et je vais parler un petit peu plus tard de ce que ça a comme conséquences sur la première ligne, sur les soins à domicile, sur les hôpitaux. Mais ce qu'on sait d'entrée de jeu, c'est que ces crédits supplémentaires que nous avons pour l'année qui vient vont nous condamner à rester encore au dernier rang des provinces. Et je pose la question au ministre et j'espère qu'il va pouvoir discuter sur cette base-là: Est-ce qu'il considère que c'est normal que nous soyons au dernier rang des provinces? Parce qu'on peut bien se renvoyer la balle sur: C'est l'argent du fédéral qui doit arriver ici. Puis, moi, je n'ai aucun problème à dire qu'on veut que le fédéral priorise la santé et qu'il doit augmenter l'aide en matière de financement de la santé, aucun problème à dire ça, sauf que, pour qu'on soit crédibles, encore faut-il que, nous, au Québec, on priorise la santé. Si, nous, au Québec, on est les derniers alors qu'on devrait être au

cinquième rang — parce qu'en termes de richesse relative on est au cinquième rang — comment est-ce qu'on peut dire au fédéral: Vous devriez financer plus la santé? Et comment on pourrait dire: Bien, il faut que le fédéral mette d'abord de l'argent? Quand il va en mettre de l'argent, le fédéral, il va en mettre pour toutes les provinces. On se condamne donc à la dixième position.

Et ce que j'aimerais du ministre, c'est qu'il me dise comment lui voit ça. Est-ce qu'il est d'accord pour qu'on soit au dernier rang? Sinon, qu'est-ce qu'il envisage comme mesure pour que nous quittions ce dernier rang? Et ça, ça me semble une question fondamentale. Pourquoi? D'abord, parce que, au regard des crédits d'aujourd'hui, je vais prendre les établissements de santé — on connaît ça, là, les gens qui veulent avoir des soins sont bien au fait des listes d'attente, des urgences qui débordent, tout ça — il y a 288 millions dans les crédits additionnels, dans les crédits de cette année, là, pour les établissements de santé par rapport à ce qu'on avait l'an passé. Le déficit pour l'année passée des établissements de santé, c'est 290 millions. Autrement dit, l'argent qu'on va avoir cette année ne couvre même pas le déficit de l'année prochaine, de l'année passée. Si on l'appliquait sur l'année passée, pour l'année qui vient donc, on aurait zéro sou pour les coûts de système, lesquels sont évalués à 7 %, tout le monde le sait, et 7 %, ça nous donne 700 millions de dollars. Si on l'applique cette année, le 288 millions, ça nous donne un déficit de 400 millions pour les établissements de santé.

Je dis «déficit». C'est un gros mot. Je prends les mots qu'utilise le parti ministériel. Un déficit, c'est ce qu'on constate à la fin d'une année par un dépassement de coût par rapport aux ressources qui étaient octroyées. Mais, quand vous êtes capable de définir au début de l'année qu'il y aura un déficit, ça, ce n'est pas un déficit, ça, c'est un sous-financement. Et c'est ce à quoi nous condamnons les crédits d'aujourd'hui: sous-financement. Et il reste quoi pour les soins à domicile? Rien. Il reste quoi pour l'aide aux personnes âgées en centre d'hébergement? Rien, alors que la Commission des droits nous a parlé de l'exploitation des personnes âgées. Il reste quoi pour les urgences? Il reste quoi pour les personnes qui sont en attente sur une liste d'attente d'une chirurgie? Il ne reste rien, M. le Président. Alors, j'ai hâte de voir comment le ministre va réagir à ça.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, je vous remercie, M. le député de Châteauguay. Je vais maintenant céder la parole à M. le ministre de la Santé et des Services sociaux. M. le ministre, pour cinq minutes.

### M. François Legault

**M. Legault:** Oui, M. le Président, on a tous entendu le député de Châteauguay commencer encore une fois son intervention en disant: Je vais essayer d'être constructif. Je pense qu'on peut avoir des doutes quand quelqu'un se sent obligé de dire qu'il va être constructif avant de commencer à parler. M. le Président, ce que le député de Châteauguay vient toujours nous dire, c'est de promettre tout à tout le monde. Il veut qu'il y ait de la pluie en même temps qu'il y ait du soleil. Il veut avoir

tout en même temps. Il faut mettre plus d'argent, mais il ne dit pas où on prend l'argent.

Donc, M. le Président, peut-être juste remettre à leur place certaines données que le député de Châteauguay vient de nous mentionner. Il nous dit que les crédits de la Santé et des Services sociaux pour 2002-2003 augmentent seulement de 300 millions par année. Ce n'est pas vrai, M. le Président, parce que ce que le député de Châteauguay fait, c'est qu'il compare les crédits de 2002-2003, donc l'année qui vient, avec les crédits mais qui incluent les crédits spéciaux, exceptionnels comme... Je vous donne juste un exemple: la méningite, la vaccination pour la méningite, en 2001-2002. Vous vous en rappellerez probablement, on a décidé, au Québec, de vacciner les enfants, ça a coûté 120 millions. C'est bon pour plusieurs années. On n'aura pas besoin de faire ça en 2002-2003. Donc, c'est un 120 millions qui est disponible l'année prochaine. Donc, quand on compare les crédits de l'année prochaine avec l'année passée, il faut tenir compte des crédits qui ont été votés en début d'année et non des crédits supplémentaires. Et, quand on prend les vrais chiffres, on a une croissance de 736 millions, donc une augmentation de 4,4 %.

M. le Président, le député de Châteauguay dit: Ce n'est pas assez. Ce n'est pas assez d'augmenter le budget de la santé de 4,4 %. On a tous un budget familial à gérer, les entreprises ont un budget à gérer, les gens qui gèrent des organisations, tout le monde qui a un budget sait que, actuellement, les revenus augmentent. C'est vrai pour le gouvernement du Québec, c'est vrai pour beaucoup d'organisations puis beaucoup de familles, de 2, 3 % par année. Or, de dire: On augmente la dépense de la santé, qui est le budget le plus important au Québec, de 4,4 %, c'est un effort majeur. Le député de Châteauguay nous dit: Oui, mais c'est moins que ce que font les autres provinces.

Il faut être prudent quand on se compare avec les autres provinces, il faut être prudent parce que, on le sait, au Québec, c'est vrai en santé, c'est vrai en éducation, c'est vrai dans la plupart des entreprises privées, le niveau de salaire est moins élevé au Québec que dans une province comme l'Ontario. Mais, en contrepartie, on sait que le coût de la vie est beaucoup plus élevé en Ontario. Donc, s'acheter une maison, ça coûte plus cher. Les dépenses d'électricité: il y a 4,5 milliards de différence entre les taux qu'on paie actuellement au Québec en électricité et les taux qu'on paierait si on payait les mêmes tarifs qu'en Ontario. On paierait 4,5 milliards de plus, M. le Président. Donc, quand on fait un calcul, on se rend compte qu'une fois qu'on a tenu compte des dépenses, du coût de la vie, le Québécois, même s'il a un revenu de 15 à 20 % moins élevé qu'en Ontario, il lui en reste plus dans ses poches en fin d'année quand on tient compte du coût de la vie.

C'est la même chose dans le domaine de la santé, on paie... Puis c'est la même chose en éducation. Bon, j'ai pendant trois ans regardé ça de très près. Les enseignants au Québec gagnent 15 à 20 % de moins qu'en Ontario. Les gens qui travaillent dans le personnel de la santé gagnent 15 à 20 %... Mais ça ne veut pas dire, parce que le montant total qu'on investit au Québec est moins élevé qu'en Ontario, qu'il y a moins de services. Parce que, si on tient compte de la différence

de salaires, il y a plus de services au Québec qu'on n'en a en Ontario. Donc, il faut faire attention quand on regarde ça.

Maintenant, il nous dit, le député de Châteauguay nous dit: Maintenant, il y a des déficits dans les hôpitaux, et vous devriez enlever ça, la loi antidéficit, vous devriez permettre aux établissements de faire des déficits. Ce n'est pas grave de faire des déficits. M. le Président, on a hérité, en 1994, quand le Parti québécois a pris le pouvoir, d'un déficit annuel de 6 milliards. C'est ça, le laxisme du Parti libéral du Québec.

Nous, on a décidé, au Québec, après un consensus, après un sommet, de dire: On n'en fera plus, de déficit. Donc, on est en train de travailler d'arrache-pied, les gens de mon ministère travaillent à tous les jours avec les gens des établissements, et la grande majorité des établissements, ils n'en feront pas, de déficit, cette année, puis ceux qui en font, ils sont en train avec nous de se mettre en place un plan pour vivre selon nos moyens. Donc, M. le Président, moi aussi, je souhaiterais mettre plus d'argent en santé, mais on va continuer à vivre selon nos moyens. Merci.

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Je vous remercie, M. le ministre de la Santé et des Services sociaux. Je vais céder la parole maintenant à M. le député de Châteauguay pour son intervention de deux minutes. M. le député.

#### M. Jean-Marc Fournier (réplique)

**M. Fournier:** C'est court, M. le Président, mais je vais essayer de prendre les quatre points que le ministre a soulevés. Volume III des documents qui ont été publiés aujourd'hui par le gouvernement, page 10 — ce n'est pas moi qui le dis: Santé et Services sociaux, la hausse est de 2 %. Ce n'est pas de 4,4, c'est 2 %. Pourquoi? Parce que, quand on regarde les crédits pour l'année qui vient, on les compare à l'ensemble du budget de l'année passée. On ne dit pas: On prend le premier jour de l'année passée puis qu'est-ce qui s'est passé après. On dit: Combien est-ce qu'on a mis dans l'année dernière et combien est-ce qu'on va mettre dans l'année d'après? Et je sais que le ministre est mal à l'aise avec ça, je le sais. Il connaît ça, la comptabilité. Il est un petit peu mal à l'aise. Je comprends ça, parce que c'est plate de nous dire 4,4 quand ses propres chiffres disent 2. Mais ça, ce n'est pas mon problème, c'est le sien. Il faut vivre avec.

Deuxièmement, il dit que, nous, on ne dit pas où on prendrait l'argent. Pourtant, ce n'est pas la première fois que je le lui dis. Dans les documents du dernier budget de novembre dernier, les dépenses fiscales, pages 52, 53, vous allez voir là-dedans qu'on donne 1 milliard de plus en aide à des entreprises alors que les portions d'investissements privés au Québec sont en chute libre. Alors, il y a de l'argent qui est dépensé là qui sert à rien. Alors, le ministre pourrait se battre pour la santé puis aller chercher de l'argent là. Puis, encore une fois, je pense que c'est assez constructif, ce que je fais. Mais, eux, ils n'aiment pas ça quand je dis ça. Mais c'est comme ça que j'aborde les travaux: j'essaie de donner des suggestions pour que le ministre les prenne.

S'il veut se battre pour ça, il va considérer que c'est constructif.

Il nous dit que la raison pour laquelle on est derniers — celle-là, elle est bonne, attachez votre ceinture, puis il ne la répétera plus jamais, je le sais — la raison, ce soir, pourquoi on est les derniers, c'est parce que le niveau de la vie... le coût de la vie au Québec est moins cher qu'en Ontario. Mais, je vous rappelle, là, on est dixièmes. Je n'ai pas demandé qu'on passe avant l'Ontario. Je veux qu'on arrive au cinquième rang. Ça veut dire que Terre-Neuve, Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, ça, là, monsieur, ça, c'est — comprends-tu? — des provinces où ça coûte cher de vivre, c'est effrayant. Puis c'est normal que le Québec soit au dernier rang, selon le ministre. Je sais qu'il ne le répétera plus jamais, là. Ça ne marche pas, cet argument-là ne tient pas.

● (18 h 40) ●

Et puis il nous dit que, nous, ce qu'on veut, c'est des déficits. Pas du tout, on veut des vrais mots. En début d'année, quand on sait qu'il va y avoir un sous-financement... Ce n'est pas un déficit, c'est un sous-financement. Alors, on veut que ça cesse. On veut qu'on mette de l'argent. Mieux financer et surtout plus financer. Merci, M. le Président.

#### Ajournement

**Le Vice-Président (M. Brouillet):** Alors, je vous remercie, M. le député de Châteauguay. Ceci met fin à notre troisième débat et à nos travaux de la journée. Alors, je vais ajourner à demain matin, 10 heures.

*(Fin de la séance à 18 h 41)*







